









#### L'ECHARP

#### ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON - FWB

ET

#### LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (*VOIR DATE DU N°*) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES

HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

#### Bibliothèque Centrale du Brabant Wallon – FWB

Place Albert ler, 1 - 1400 Nivelles +32 67/893.589 bibcentrale.mediation@cfwb.be www.escapages.cfwb.be

#### Echarp

Entente des Cercles d'Histoire et d'Archéologie du Roman Païs

+32 479/245.148 echarp@gmail.com www.echarp.be

#### Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe -Saint-Lambert 40, rue de la Charrette 1200 Bruxelles +32 2/762.62.14 fondationmarinus@hotmail.com www.albertmarinus.org



et Folkloriques du Brabant

# FOLKLORE BRABANÇON

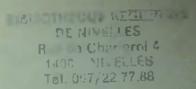
TOME XXIII = Nº 129
PRIX : 50 Fm.



BRUXELLES

12, VIEILLE HALLE AUX BLES

Mara 1951



# Le Folklore Brabançon

T. XXIII. — Nº 129 a 132

1951



BULLETIN

DU SERVICE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES

DU BRABANT

s.s.h.l. SIBLIOTHEQUE . PRINCIPLE BE Place L. 3%, nº 1 1400 NIVELLE TAL 067/32/77.23

T. XXIII - Nos 129 à 132

12, VIEILLE HALLE AU BLE BRUXELLES

# Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE -

Louis Strochaut : 1") Contes de Fées ; 2") La Chasse infernale ; 3") Folklore de la Poille ; 4") La Glissade. — Cumosa Criminalia. — Origine du Sanctuaire et du Culte marial de Basse-Wavre. — A propos d'une coutume matrimoniale.— Réflexions d'un folkloriste (5" série). — Bibliographie — Le Mouvement folklorique — Nécrologie

#### Numéro consacré à la mémoire de Louis Stroobant

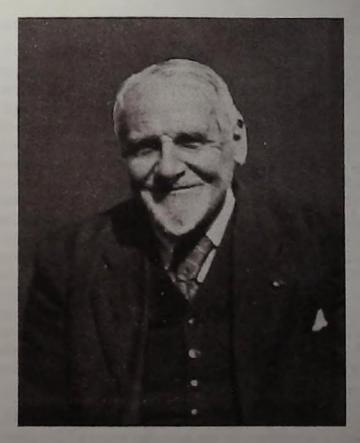
### Louis Stroobant

(1862 - 1950)

Na pas invoquer ici d'une façon particulière la saunenir de Louis STROOBANT serait de l'ingratitude.
Quel concours, toujours désintéressé, ne nous a-t-il pas
apporté, non seulement en collaborant à cette revue où son
nom fut imprime dans chaque fascicule pendant près de
vingt ans, mais aussi par l'apput moral, les conseils qu'il
nous a donnés, les documents qu'il nous a procurés et
qui garnissent les archives de notre service! Ne l'y
voyions nous pas apparaître deux ou trois fois par
semaine? Parmi nos lactours, combien ne l'y uni pas rencontré? Il était de toutes les excursions, de toutes les
visites, à toutes les conférences. Il participait à tout, son
altention toujours éveillée, son esprit critique toujours
aiguisé, san tempérament sarcostique — parfois acorbe —
jetant toujours une note d'humour sur tout. Quelle vitalité,

jusqua un âge fort avancé! Proche de la mort il avait conservé son impéluosité, son visage expressif, reflétant l'énergie, une sévérité tempérée par un arrière fond de hante et de générasité. Quelle érudition ! Ne pouvait il apparter un élément utile à l'examen de toute question? Emeltre un avis, non dépouren de pertinence, à propos de tout problème ? Ne s'était il d'ailleurs pas intéressé à tout? Vivre vieux, en conservant de grandes aptitudes au tra vail un esprit lucide, un désir de connaître, cela ne donne Ill nas à un homme un bagage extrêmement étendu de connaissances? Au lur et à mesure qu'il emmagasine des somernies. Thomme, awand it est intelligent, se rend comple de la fragilité et de la relativité du savair. Il devient modeste, tolémnt, réceptif aux nout eautés, ennemt des idées à priori, mais aussi très scaplique à l'égard des projets, des espérances, des emballements. La confiance ne vient que s'il rencontre la persévérance chez ceux qui les formulent ou les manifestent. STROOHANT fut à cet égard une helle figure et si sa franchise, parfois un peu brutale, lui a fait des ennemis ou rendu rélicant les premiers abords, ses dispositions acqueillantes na tardaient pas à créer des rapports pleins de confiance et d'aménité.

Personnellement, nous nous rappelons les premières visites qu'il nous fit aux environs de l'an 1924. Nous le sentimes aussitat etvement intéressé aux activités de notre Service encore à ses déhuts, fort talonnants, mais fort reservé quant à ses projets et surfout quant à l'orientation que l'on voulait y donner au Folklore. Ses visites Jurent espacées. Il est vrat qu'il n'habitait pas encore Bruxelles. Mais nous ne le croyions pas susceptible de nous prêter. un concours efficace. Il restait réticent. Puis, quand, sans même s'en déclarer adepte, il compril que la conception developpée dans nos travaux omirait le champ à des possibilités, exprimait des hypothèses défendables, il se manitesta aver honhomio, puis avac enthousiasme. A partir de mament nous avons pu le considérer comme un des mulleurs soutiens de mitre Service et de la Roune, et aussi comme un sage conseiller.



Louis STROCHANT 1862 - 1950

Ce partrait synoptique tracé, il convient que nous rappelions, fort succinctement d'ailleurs, la carrière de ce vaillant et fécand ami.

Il est né à Gand le 20 septembre 1862. Orphelin de pàre très jeune et enfant d'une nombreuse famille, il dui rapidement songer à subvenir lui-même à ses besoins et il entra dans l'administration des prisons. Après quelques années de stage dans divers services administratifs, il fut nomme directeur à la prison de Nivelles, puis à celles de Turnhout et de Molines et enfin directeur de la colonie pénitentiaire da Morxplas. Il domeura là jusqu'à l'âge de la retraite (1927).

Partout où il passa, il s'intéressa à l'histoire, à l'archéologie de la contrée. Il s'y intéressa d'une Jaçon agissante car son activité a laisse das traces numbrouses à Malines Il out l'initiative toute première de la création du Musée de la Campine à Turnhout et à la création de la revue . Taxandria ». Il explora la Campine en pré historien, et y opéra des fouilles fructueuses. Non content de rassembler seulement des collections, il fut tout de meme un peu préoccupé de problèmes de synthèse et formula une théarie par laquelle l'étude du folklore et de la tapanymie d'un endroit permettent de prévoir, d'une façon formelle. l'existence d'une station préhistorique. Il est de fait qu'il lit de nombreuses découvertes de stations, dont on ignorait complètement l'existence, en appliquant cette théorie. Evidenment, commo laujours, ses conceptions firent l'obiel de critiques, mais la science ne progresse que si des audacieux osent se lancer dans le domaine des hypothèses. Avec le temps à toute conception s'en substitue une autre plus fructueuse et le tart des hommes, l'ingratitude même, est d'oublier facilement le mérite de ceux qui, pour leur temps, eurent l'audace de franchir une étanc.

La théorie de STROOBANT le conduisit naturellement à s'intéresser de très près aux travaux folklariques, a les cansidérer comme des outils utiles à ses propres recherches, et l'âge venant, l'impossibilité de poursuivre luimême des fouilles sur le terrain, le temps qu'il consacra au folklore prit de plus en plus de place dans sa me.

Il ne limite pas son labeur à la préhistoire, mais il deviat aussi une sommité dans le domaine de la généalogie et de l'héroldique. Cambien n'a-t il pas aidé à dressar de généalogies de familles! Combien de conseils sûrs n'a-t-il pas danné en matière d'héraldique! Combien de rapparts n'a t il pas présentés dans des Congrès! Combien de communications n'a t il pas faites devant des sociétés sa vantes! Parlaut, il était accueilli taujours avec sympathie et avec considération. Et s'il exerça de ces fonctions qui couvrent un hamme de gloire, ce fut son seul mérite, son grand prestige qui les lui firent taujours confiner Jamais la conté, jamais l'interne Il 'tait membre correspondant

de la Commission des Monuments et des Sites de la province d'Anvers, membre conseiller de l'Académie royale d'Archéologie, ancien président fondateur du Cercle archéologique de Tumhout, président d'honneur du Cercle archéologique de Malines, etc.

Pourrions-nous songer à donner une bibliographie de ses travaux? Ils ont été tellement éparpillés dans une multitude de revues que la tâche nous serait impossible. Peut être un jour, un membre d'une des sociétés d'archéo logie paur lesquelles il se dévous, entreprendra i il cette tâche. Ce travail ne serait pus seulement un manument commémoratif à la mémoire d'un travailleur probe l'avant bien mérité, mats un service rendu aux fouilleurs de notre temps et de l'avenir.

Mais si nous ne pouvons entreprendre pareil travail. il convient que nous rappelions les principaux écrits parus dans cotte revue

Steenokkerzeel (XI', p. 16)
Note sur le Brahant (XI', p. 129).
L'île St-Géry à Bruselles (XII', p. 159).
Les Origines du Dr. Van Helmont (XIII', p. 140).
Les Sires de Haren (XIV', p. 137).
Le comte Mercure Van Halmont (XV', p. 7).
Les Sires d'Eppeghem (XVI', p. 76).
Miattes d'Histoire et de Folklore bruzellois (XVII', p. 533).
Rotselaer (XVII', p. 235).
Virton protohistorique (XVIII', p. 377).

Nismes protofuistorique (XVIII', p. 135) — (Quand notre service organisait une exempion quelque part, Stroobant nous envoyait toujours un article consecté au lointain passé de la région visitée).

Léau légendaire et historique (XVIII', p. 8a). Les feux de la Saint-Martin (XIX', p. 478). La légende des villes englauties (XIX', p. 451).

Louvain historique et légendaire (XX', 1949, donc deux ans avant sa mort).

A l'énumération de ces quelques titres principaux, il fandrait ajouter la multitude de notes, menns laits, comptes rendus hibliographiques qui pullulent dans la col·lection de notre revue de 1928 à 1949, marques simple-

ment des initiales L. S. Grande abandance, grande uniété, renseignements utiles, mine d'abservations, tantôt simplement instructives tantôt accompagnées de réflexions de ban sens au suggestives.

Tous ses travaux n'ont pas été publiés et nous détenons, éparpillés dans de nombreux dossiers, des munuscrits traitant de questions de pré ou de protohistoire, de généalogies, etc. Si un jour, un hibliophile patient entreprend le travail que nous suggérons ci-dessus, il lui appartiendrait de faire un inventaire des manuscrits versés dans nos archives.

Si on ne saurait se mantrer assez élogieux à l'égard de ce grand autodidacte, le sauci de la vérité commande toutefais que lui soit adressé une critique. Il ne prenait pas la peine de rédiger. Il nous a avané se sourier fart neu de la forme, sa préoccupation étant surfant de publier des renseignements utiles à d'autres. Nous comprenous d'autant mieux ce souci et sommes d'autant plus enclins à l'excuser que nous nous rendons comple de commettre le même péché. Aver cette différence que si Stroobant lamait dans le domaine des faits, nous fautons dans celui des idées. Sa préoccupation était de publier des renseignements, la nôtre d'exprimer clairement des idées, sans rechercher une forme châtiée, littéraire. Etre compris est le seul objectif, la seule fin à atteindre, sans chercher à charmer. Cette disposition d'esprit contribuait peut-être à une facile et mutuelle compréhension, à l'établissement de rapports harmonieux antre nous.

Disans, en terminant, à tous ceux qui l'ont connuquelle sut sa sin ll resta praiment valide, sortout chaque sour stréquentant les cinémas, lisant et écrivant jusqu'en 1948, âgé de 86 ans. A partir de ce moment, ses jambes lathèrent, sa vue baissa, entravant sun activité tout en lui conservant une parsaite lucidité d'esprit. Cette situation temmobilisant physiquement, le paralysant, tandis que le cenvau conservait son envolée, lui sui certainement pénulle. A partir de 1949, âgé de 87 ans la déchéance commença.

Nous le vimes pour la dernière jois chez lui en jan vier 1950. Su démarche était pénible, l'intelligence, bien qu'ayant perdu de su spantanéité, de sa subtilité, restau claire, mais il avait gardé intact son caractère mardant ironique, sorcastique, caustique, cette manière de se comporter qui lui donneit un air un peu méphistophélique, terrible pour ceux aux dépens desquels il s'exerçait. Un homme sur les pieds duquel il ne fallait pas marcher. Il vous écartait d'un trait d'esprit, d'une flèche acérée, spirituelle sans fiel.

Quand une fais il avait accordé sa confiance à quelqu'un, il lui était tout dévoué, d'un dénouement sans ménagement. Cette attitude toute de sympathie, ne l'empéchait pas toutefais, car telle était sa nature, de le larder de réflexions piquantes mais, connaissant sa générosité fancière, san réel ban cœur, on y trouvait plutôt plaisir. Sonnent, cenx qui ont ce caractère n'acceptent pas volontiers la réciprocité, mais Stroobant accueillait avec le sautire les répliques du même ton et cette façan d'agir donnait hien de l'agrément aux relations.

Depuis sa mort, le 12-9-1950, nous avans très souvent, chaque jour peut-être, songé à lui. Nous avons senti la place qu'il accupait dans les activités de notre Service, appréció mieux l'importance de l'olde qu'il apportait à la revue en particulier. Ceux qui l'ont connu et qui bien souvent s'informaient auprès de nous de sa santé, s'associerant à l'hommage que nous lui rendons. Nous avons tâché de restituer ici su physionomie en dépouillant ce partenit de toute trace d'émotion, gardant celle-ci pour nous, celle-ci étant personnelle et difficile à faire partager.

Si notre hommage est modeste, il est sincere. Stroobant y avait bien drait. Notre Service et notre Revue conserverant non seulement son souvenir, mais hien dos traces de sa marque.

A. MARINUS

# Articles inédits de Louis Stroobant

#### CONTES DE FEES

Les contes de lées furent surtout en vogue à la fin du XVIII siècle. Les romans du Moyen âge sont pleins de fées et d'enchanteurs provenant en partie des légendes celliques, mais surfout des mythes nordiques. C'était un résidu et une survivance de religions périmées. Les forets grandioses, les sources curatives, les Corrigans et Kabauters celliques ou Scandinaves, les ondines du Rhin, les Elles et les Nornes, avec les ogres, les géants, les valkyries, les démons et les revenants formaient le fond des croyances de nos ancètres. Des paroles magiques, des talismans préservaient des envoûtements et des mauvois sorts qui pesnient sur des imaginations cralullyes et Ignorantes. Il en résultait des légendes fantastiques qui survivent dans nos campagnes sous la forme de Peau d'Anc. de la Borbe-Bleue, du Petil Chapeton rouge, de la Belle au Bois Dormant, des Contes de ma mère l'Oie, des Contes de Fées, du Chat Botté, de Cendrillon et quantité d'autres que le folklore nous a conservés à travers les siècles

Comment se fait-il que tous ces contes soient connus de tous. C'est qu'ils ant été contés et répétés des centaines de milliers de fois par des nourrices, des servantes, aux veillees, aux réunions nocturnes, aux populations avides de mystère et de surnaturel.

Ce n'est que depuis un siècle que les mythologues se sont mis en tête de rechercher l'origine de ces contes. Il

en est résulté toute une littérature depuis que les frères Grimm surtout ont mis en valeur l'importance de ces contes. Au Danemark en Russie, en Allemagne et en France on s'est efforcé d'analyser ces récits. C'est ainsi que Gaston Paris s'est attaché au conte du Petit-Poucet, de Gubernatis, Zoological Mythology, a tenté d'expliquer les métamorphoses animales qui jouaient un si grand rôle dons la plupart des fables.

Le sumaturel n'est que le mélange factice de l'homme et de la nature, dit A. Lefèvre, dans les notes sur les histoires ou contes du temps passé. Les fées, Parques, Nymphes, Apsaras, Valkures, Ondines, Dames Blanches, Péris, Génies, Daimones, Lutins, Koholts, Gnômes, Nains pardiens de trésors souterrains, ne sont en général nt bons ni méchants. Leur action, souvent vide de sens, a été dénommée destin, providence, hasard pour expliquer sommairement les vicissitudes des choses humaines.

C'est l'homme qui, dans son imagination, a masqué le néant des faits par une exposition coplée de ses semblables. C'est ce qu'il nime ou ce qu'il craint dans les hommes. Les Fées, si hien étudlées par A. Maury, qui habitaient les sources, les hois, les rochers, les nuées, taquines, fantasques et familières, assistant les jeunes mères, se penchant sur le berceau des nouveaux nés, invitant les beaux jeunes gens à l'amour, prédisant l'avenir, etc., semblent résumer les croyances les plus anciennes de nos ancetres. Les fata sont des puissances occultes auxquelles l'homme attribue tout ce qu'il ne comprenait pas.

Les fées de la Gaule peuvent être considérées comme une des plus antiques créations religieuses de l'humanité. Aux traditions apportées par la Gaule, la Grèce, Rome, la Germonie, le Nordique, sont venus se mêter à l'époque galla-romaine et les temps chaotiques du Moven-Age d'autres formes des mêmes traditions déformées et abatardies. C'est sur ce fond altéré que le christianisme est venu imposer sa lai réformatrice. Nous ne parlerons pas ici des éléments empruntés à Unde par les Persons, les Arabes, les Juifs. Tout ce intras est intimement lié à la sorcellerie

<sup>(1)</sup> textes u un publions le sont d'après des notes manuscrites de l'outeur souvent peu fisibles. On excusers les crieurs éventuelles dans les noms d'auteurs ou de lieux (N.D.L.R.).

et à la magie ninsi qu'à la croyance au surnaturel. Tout prêtre est un sorcier depuis le brahmane et le honze jusqu'au pontife-roi, depuis les augures jusqu'aux jeteurs de sort et aux exorcistes officiels. Talismans, anneaux, armes enchantées, tout est fetiche. Peu d'auteurs en recopiant les récits ou les contes antiques ont soupçonné leur origine mystique.

An XVIII siècle Loret cite dans sa gazette les contes de ma mère l'Oie. Ce fut une reine fileuse au pied d'oie. La reine Pédauque que l'an trouve représentée sur le por tail des églises et notamment à Sainte-Marie de Nesles (Troves), à Saint Pierre à Nevers, et ailleurs est qualifiée par Rabelais : Elles estaient largement patées, comme sont les oyes, et comme jadis à Toulouse, le partott la reine Pé dauque ». Bien des auteurs ont recherché l'identité de Pédauque. Mabillon, démenti par Montfaucon, voit dans la reine Pédauque sainte Clotilde. Labbé Lebœuf la rapproche de la reine de Soba dont Salamon découvrit les pieds grossiers. On l'a comparce à la reine Berthe « du temps que la Berthe Islait - » pour invoquer une époque antique et labuleuse même Berthe aux grands pieds n'a pu être completement identifiée. On a en a fait Berthe au grand pied. la femme du roi Pépin. D'autres on voulu y voir la Berchta, divinilé scandinave connue des Franks nustrasiens. Des légendes chrétiennes l'ont remplacée par sainte Lucie à cause de lux (lumière) à laquelle est consacré le canard.

Les oies, d'nutres part étaient consacrées à Junon. épouse de duplier, père du jour Le pied écarle de ces palmipèdes semit l'emblème de la lumière matinule qui de l'honzon rayonne dans toutes les directions. S'il m'est permis d'ajouter lei une hypothèse à tant d'autres, nous dinons que Berchta, qui filait l'or et l'argent, peut être une des Nornes dont la spécialité consistait à filer et à tisser le sort des hommes. Elles pouvaient se changer en cygnes, d'où le fameux pied ? Peuu d'Ane serait une princesse de légende qui aurait du se soustraire nux obsessions incestueuses du roi son père (comme sointe Dymphe, de Gheel). Cette fable se retrouve dans l'histoire de la belle

Hélène de Canstantinaple, mêre de saint Martin de Tours en Touraine at de saint Brice son frère. Mais qu'il s'agisse de Cingas et de Myrrha, de Pradjapati et de Ourhas, d'Indra et d'Ahalgé, ces pères qui poursuivent leur fille seraient la personnification du soleil qui suit l'aurore. Cela se trouve dans le Rig-Vèda. D'après de Gubernatis l'aurore c'est la belle jeune fille, l'aurore ou la lumière qui, persécutée par son père, se déguisa pendant la nuit et s'enfuit au crépuscule. Ce serait egalement le carmin de l'aube qui serait personnifié dans le Chaperon rouge, dont le gâteau et le pot de heurre seraient les adorra liba, pains sacrés, personnification du sacrifice.

Mais que valent toutes ces hypothèses, plus ou moins copiées de Mannhart et d'autres mythologies. La mythologie comparée a été la mieux étudiée par Max Muller dont beaucoup de conclusions sont d'ailleurs acceptées.

Dans nos provinces ce sont surtout les survivances de la mythologie adinique, plus ou moins modifiées par la religion chrétienne, qui ont survéeu dans les sagas, les contes et le folklore. Nous en avons donné des exemples dans nos procès-verbaux de fouilles de nécropoles a incinération de la Campine.

#### LA CHASSE INFERNALE

La légende bien connue de la chasse infernale het waedende heir, la chasse Guillery, Gallery, chasse Actus, chasse Arthur, Artu et Artui, lou rey artus, la chasse Aukin (dans le Maine), la chasse Hannaquin (en Anjau), la chasse Hennequin (en Normandie), la Mesnie Hellequin (en Normandie) qui est le message d'Arlequin, la mesnie Hennequin (dans les Vosges), la chasse Hèlet chien (en Basse-Normandie), mesnie Helquin au Harlequin (en Normandie), la chasse Galère (dans la Creuse), la chasse Gavere (en Bourbannais), la chasse Galèrie (en Vendre,

au Canada, en Saintouge), la chasse à Bodet, à Rigaud, à Ribaut, (en Berry), la chasse Briguet, (Loire), la chasse Malé, Mare, Mara (dans le Maine), la chasse à l'Humaine (Ille - et - Vilaine), la chasse du Diable (Normandie), la chasse du Peut au du Diable (Côte d'Or), la chasse maligne (en Forez et au Buurbonnais), la chasse Proserpine, la chasse Cheserquine, la chasse mère Harpine (Normandie), chasse galopine (Poitou), chasse volante (Saintouge et Périgord), chasse sauvage (Franche Comté et Alsace) et autres chasseurs nocturnes (vrachtjager) ou (Freischutz) ou (Huperi), ou (Huscher) cités par PAU. SEBILLOT, Le Folklore de France, I, 157, qui ne donne aucune indication quand à l'origine probable de ce phénomène. Il se borne à dire, après Dottin, que ce serait le Sabbat des Sorciers.

Mais la légende du woedende heir est surtout connue en Allemagne et dans le pays de Groningen et de Zevenhuizen Cl. WESTENDORP, Mythol. II. 515. Dans les autres provinces des Pays-Bas, il n'en est pas fait mention. En Belgique, par contre, la légende de la chasse sauvage (de wilde jucht) est fort populaire. COLUMBANUS BRANCKS, Troost der zielen in 't vaghevier, p. 58, dit : le cortège diaholique que l'on entend certaines nuits dans l'air est compose d'Oncerhare dochters, ende vrouwen, die met priesters misdoen, worden alle 's daynels jachtmertyen, (composé de filles perdues et de femmes qui pèchent avec des préfres; ce sont les juments nocturnes du diahle).

A Wynendaele, le fils d'un paysan était très friand de chasse malgré les reproches de son père. Le père, nu moment de mourir, fit appeler son fils, lequel au lieu d'obéir, siffla ses chiens et s'enfonça dans les hois. Le vieillard s'indigna et s'éctia en colète : chasse donc éter nellement. Après quoi il rendit l'âme. C'est depuis lars que le li s'erre dans les hois la nuit. On entend alors un hruit dialitatique et une voix criant Jakko I Jakko I Jakko I WOLF, Niederlandsche sagen, n' o GRIMM Mythol. 517, citent une légende semblable : De Westfaalsche Hackelherend. Dans les Ardennes lorsque la chasse diabolique

est passee, on trouve le lendemain malin une quantité de gibier mart sans blessure apparente. WOLFF nº 516, 517.

La croyance lut que les dieux abandonnés ou reuiés par l'homme ne peuvent circuler que la nuit, depuis minuit à l'aube. Tous les dieux et ceux qui n'ont pas renié le paganisme suivent Wodan qui mène la chasse VANDEN BERGH, Cretisch woordenboek.

Les récils relatifs à la chasse infernale unt fait l'objet de nombreux travaux. Le Grand Veneur ou Monsieur de Lafant est cité par don CALMET. Dans la lorei de Fontainebleau apparaît un fantôme entouré d'une meute. Le Journal de Henri IV et la Chronologie septennaire le citent également. A Grivegnée, dit E. MONSEUR, Lo Folklore wallon, un chasseur fantastique passait emporté par un furieux galog et accompagné de deux chiens. Ink et Pounk. Un géant chassait dans la forêt d'Escombres accompagné de chiens minuscules. Entre Cornel et Chôtel (Ardennes) on entendait, quand l'orage grandait, des chiens ahoyer, des cors sonner et une fanlare relentissante Alors sortaient du hois au galon une quantité de petits chiens blancs, portant des grelots au cou, suivis de plus de cent molosses. Ils étaient suivis d'un hallequin, ceint d'une ceinture rouge, enfouré de veneurs. À la poursuite d'un gibier imaginaire ils menaient un tapage infernal.

On appelle l'Aryeu (le crieur) un chasseur noctume qui parcourt la forêt d'Illgach en crient tayout. Dans la forêt de Gavre apparaît le Mou-piqueur ou l'avertisseur de tristesse qui annonçait la grande chasse des réprouvés. (E. SOLVESTRE). Les sires d'Aigremont qui pendant mille ans, ont ronçonné le pays mênent une chasse diabolique. A Bolian-sur-Semois le sire de Sugny chasse la nuit en expiation de ses rapines. (E. MONSEUR).

A Pagny, l'amiral CHARO1 courait chaque nuit avant Noël, le cerf dans ses loreis. Un jour il quitta la messe de minuit pour aller chasser. Il en a été puni car un n'entend plus le hruit de sa mente. En Alsace le chasseur nocturne apparait comme un geant, partant sa têle sous le bras. Il poursuit une femore éclavelee qui luit de-

vant la meute (BRAUN, cité par SEBILLOT). En Alsace lorsque la chasse survage passe on n'a qu'à tirer un mouchoir, de préference blanc, à l'étendre par terre et à se placer dessus. (STOLBER), Près de la baie des trépassés, après les tempètes de Mars on entend la nuit des aboiements dans l'air. Ce sont les Chass au Gueden, les chiens des équinoxes, esprils sortis de l'enfer, qui essaient de remonter au ciel. Au fond du vallon des trépassés on rapporte que ce sont des anges qui pleurent (LE CAR-GUET).

Le roi Artus ou Arthur qui mène la chasse serait Wodan (Woden ou Odin) qui, accompagné de la dea Hellia (den duynel en zijn moere) et des damnes qui demandent des prières pour avoir l'éternel repos. En Basse-Normandie on croit que la chasse Annequin vient chercher ceux qui vont mourir. C'est Hel qui vient charger sur son chariot funèbre les hommes morts sur leur lit. Jadis, lorsqu'on entendait la chasse infernale, c'était un présage de mort.

Dom CALMET dit que dans la forêt de Fontainebleau apparaît un pliantôme environné d'une meute de chiens dont on entendait les cris de loin mais qui disparaissalent lorsqu'on s'approchait. Ce phénomène effraya heaucoup Henri IV et son entourage.

Dans les Ardennes, entre Comet et Châtel on entend quand l'orage gronde, entre les coups de tonnerre, des chiens abover, des cors sonner, une lanfare retentissante et de cris taïaut taïaut tandis qu'une force invisible vous cloue sur place et que passe Hallequin et ses veneurs.

Des legendes similaires se racontent dans toutes les provinces françaises. Ce sont la plupart du temps les ames de seigneurs avant exercé des cruautés ou avant néclit. Li messi pour se rendre à la chasse. A Bohan-sur-Semot un eigneur qui voulut s'approprier les hois communaux revi ni la nuit, i hasser dans la forêt de Sugny-(MONSEUR). Un contre d'Herbeumont chassait le dimanche milité les recommandations d'un chevalier blanc (son angel pardient) pour auxil on eille page du un chapalle en insultant l'ermite qui la desservait. Mois Su-

lan apparut au milieu des éclairs et turdit le cou du comte de manière à la lui tourner vers le des. Au même moment une meute infernale sortit de la terre entrouverte et poursnivit le blasphémateur jusqu'à la fin du monde. On l'entend encore dans le bais de Dansou. (A. HAROU).

Depuis que le haran de Hertré lut assassiné au presbytère de La Fresnaye, la chasse la nuit dans la farêt de Perseigne et la chasse, annoncée par les eris des veneurs et les abaiements des chiens, se dirige vers le house de La Fresnaye (A. HAROU).

La chasse infernale semble avoir son origine dans la crainle provoquée par l'ouragne.

#### LE FOLKLORE DE LA PAILLE

La paille (strin en wallon, Stroo = Strumen en flamand) a clé de tout lemps une matière peu estimée. C'est le déchet du blé dont on faisait les liens pour serrer les gerbes. On en couvrnit les chaumières et on en fabriqunit des paillasses. On en labriquait des monnegains qui étalent promenés devant la maison des muries boltus et trampés par leurs femmes. On brûleit un mannequia de puille ligurant une lemme le samedi de la femme adultère (mulier adultera) qui est le samedi de la 5º semaine de Carême. On présugenit les événements en se basant entre autres sur le fait de murcher sur des létus craisés. A la Saint Mathieu (Winterdag), le 21 septembre, les filles se rendaient à minuit près d'un ruisseau. L'une partait une couronne de roses et de liens ; une antre une couronne de paille : une autre tenuit une paignée de cendres. Ces trois objets étaient julés dans l'equ Les filles, les yeux handédevnient saistr au linsard la couronne de roses qui signi finit mariage, la couronne de poille qui etait la couronne de mulbeur, les cendres la mort. (COREMANS, Année de l'ancienne Belgique.)

Dans l'antiquité on pouvait sans impieté, substituer dans les sacrifices des copies ou des images aux objets mêmes. C'est ainsi que les romains Jetaient dans le Tibre, à la fête des Argei, au lieu de victimes humaines trente poupées en paille. (OVIDE, Fastes, V. 612, 5-9, PLUTARQUE, Questions romaines, XXXVIII DENYS d'HALICARNASSE, 1, 58.) Aux Ides de Mai les Vestales jetaient dans le Tibre des figures d'hommes faites de jonc à la place des hommes que l'on y précipitait autrefois, MORERI, Supplément, 1, 648. En janvier avaient lieu les Compitalia, lête célébrée dans les carrefours. On se contenta, dit MACROBE, de faire des sacrifices avec des effigies d'hommes et de femmes faites en paille au lieu d'enfants immolés auparavant et des pelotes rondes de laine pour autorit d'esclaves qu'il y avait dans climque famille.

Dans le pays de Liège on lie le jonc le 1° mai. On se rend pres d'un églantier et les filles choisissent trois brins d'herbe en les coupant à égale longueur. Les brins d'herbe sont marques de trois fils colorés : le noir = célibri, le rouge = l'amoureux inconnu, le vert = le préféré. Après dix jours elles vant consulter l'oracle en mesurant le brin qui a poussé le plus haut. Cf. TEIRLINCK, Floro magica, 276.

BURCHARD DE WORMS. Magnum decretorum volumen, chapitre V. (Burchard † 1025) demanda à confesse : Vous étes-vous occupé de ligature = afhindingen, il s'agit de la ligature d'un lien de paille aux orbres.

Stroy-banden aen boomen binden I zij een evekan of een linden, met geld en wat brood deer bij Maekt n van de Kortzen vrij.

dit LOYS (de Poperinghe) vers 1700, cité par le Biekorl XII, 131,

Les maris trompés étaient symbolisés par des manne quins de paille que l'an promenait le jour du mardi-gras. C'est le Stronyenman — I honme de paille. l'intermédiaire qui ne comple pas. Les fetus de paille ant un pouvoir magique. Ils servent de trompettes aux sarcières qui naviguent sur de petites hottes de paille. Le village Siron hus 
= hotte de paille, en Frise, devrait son nom à cette pratique. On fait bénir quatre letus de paille et on les dépose 
sur le seuil de l'étable pour s'approprier le lait des vaches. 
Les sorcières changent le Kaj (paille hachée) et paille de 
pois (erustenstrue) en or. Mais cet or magique redevient 
de la poille, TEIRLINCK, Flora magica. Pour combattre 
un ensorcellement on répandait de la paille sur le sol. 
C'est ainst qu'à Zegelsem (Flandre orientale) on répand 
de la poille sur le sol après avoir récuré la maison.

Pour reprocher à une fille son inconduite on allait la nuit répandre de la paille à la porte de sa maison. On en jonchait le chemta qu'elle devait suivre pour recevoir la hénédiction nuptiale.

En Allemagne, le clergé obligeait les fiancées indignes à se noter elle mêmes d'infamie en portant, au lieu de fleurs, une couranne de paille. A Malines un lieu de paille (straven bant) signific enfant trouvé. On rapporte que les enfants trouvés étaient jadis entourés d'un lien de paille. En Hollande, les amoureux évincés par une jeune lille étaient gratifiés d'un mannequin de paille, qu'à Zuid-Beveland notamment, on allait placer nuitamment devant son habitation. Ailleurs on répandait de la pattle hachée (la paille rompue) entre les matsons des deux porlies. A Zutphen on jelait sur la tête de l'amoureux évincé un cerceau entouré de tresses de paille et an l'obligeait à y passer entièrement. J. SCHELTEMA, Volkagebrutken. A Ath on attachait le premier mai à la porte des filles légères une poupée en paille qu'on appeluit Mahomet. REINSBERG-DURINGFELD, Traditions 1, 280.

A Rome, une contonue de paille suspendue à la parte des maisons de débauche servait d'enseigne. On appelait en signe de mépris, les prostituées des pathlières, d'aù sans doute le moi paillard.

On le voit la paille a une tradition plutôt facheuse de pas durable, de provisoire. De là la petite botte de paille que l'un fixe encore de nos jours sur un champ, une voiture ou un cheval à vendre. C'est, pensons nons, une

survivance de la transmission symbolique par la lestuca.

Chez les Franks la transmission d'un bien avait lien publiquement. Le vendeur donnait à l'acquéreur une motte de gazon (cespes) qui représentait le champ. Pour figurer les arbres qui y croissaient on fixait sur ce gazon un ra-



Nivelles. — Reliqueire - ostensoir en argent, en partie doré (XV\* 1) qui fait partie du trésor de la Collégiale de Nivelles (peut-être détruit supourd'hui) et qui contient une motte de gazon, dit e gazon d'Odelard. Cette motte est sans doute la consécration d'une opération ou d'schat, ou de don, ou parfois de rapt, d'un tetre à l'Abbaye de Nivelles et l'acceptation de cette propriété par l'Abbaye.

meau (ramus) on un fétu de paille (futuea). C'est ce qu'on appelait werpire (de werpen = jeter) cum rana et cespito (met ressche en met ryse) on per ramum et fas tucam. Cette pratique a perdure jusqu'au XVIII siècle, de là le verbe latin effectueare. C'est le werpire = jet, de werp et guerpir d'où déguerpir.

Dans l'île de Man on ratifie encure de nos jours la vente des chevoux en donnant à l'acheteur une paille. C'est la festuca par laquelle on donnait à autrui le droit de poursuivre en justice. (MARCULF, l. 2.) Dans une supplique à Charlemagne pour exempter les prêtres du service militaire on disait : Nous tous, tenant la paille dans la main droite et la rejetant de la main, nous protestons... BALUZE, l. 408.

Les grands de France ont par conseil unanime jeté le Jein et rejeté le roi (Charles le Simple), pour qu'il ne fut plus leur seigneur. ADEMANS CABON, p. 164. L'honmage et loi nous les condamnons, repoussons rejetons par le fètu (extestucamus)... Cette réponse faite ils prirent des Jétus et dépouillèrent leur loi, (exfestucaverunt), (MICHE-LET, Origines du droit français).

Rompre une paille avec quelqu'un signific encore de nos jours rompre loute relation. Les paysons anglais rompent en deux une pièce de six sols, ce qui est une autre forme de la paille rompue. Stipula = paille, d'où stipuler. Un fadas = traité vient du celte fadar = paille, d'où fetu = brie de paille. L'investiture d'un bien se dannait avec la paille, le conteau, une branche d'arbre sur une motte de terre, par une puignée de main qui est l'andilage ou gage d'investiture de la loi salique. Le mot andilage est resté inexpliqué. C'est le flamand hand langen = tendre la main = la paumée dont se servent encore les marchands de hestiaux, d'où le handeband = contrat, accord, par le hand = la main. C'est le per mains missieur, la paignée de mains symbolique suivie d'un serment de li-délité.

La transmission par la paulle avait aussi lieu pour les liévreux. On les attachait à un arbre. On devait laisser pourrir sur place la tresse de paille (Stroo-hand) avec lequel le hévreux avait été attaché. Le malade devait enfoncer ses dents dans l'ecorre de l'arbre FRAZER. Le houe amissaire, p. 47. A Athènes il y a une petite chapelle de Saint-Jean-Bapliste, bâtic contre une untique colonne, Les liévreux s'y rendent, attachent un fil enduit de cire, au côte intérieur du pilier. En Silésie, la veille de Noël et du jour de l'an, les habitants déchargent leur fusil par dessus les champs et les près et contre les arbres. Ils enfaurent de paille les arbres forestiers pour empêcher les esprits de leur faire du mat DRESCHLER, Branch and volksglaube in Schlesian, I. 15-18. Les Hyperboreens envelop pent dans de la paille d'orge, leurs offrandes et leurs idoles, GRIMM. (5), rapporte qu'en Allemagne les vierges chrétiennes jelnient la paille (stipula) comme pour rejeter la vaine gloire du monde Le pape Benoit ayant eté dégrade, se jeta aux pieds du pape Léon et de l'empereur. en rendant au premier le bâtan pontifical, celui-ci le rompil el le montra au peuple. Ce bâton pastural = ferule est la marque de dignité des évêques et des papes. Au pays de Luuz la tradition avait lieu cum utcido ramo = mel groene rijse.

La paumée = handslug = handband = handfeste (Germanie) manufirmatio = manu dat est la dexters ranorare DE TACHE CICERO dit letus quod icesias eum = le coup que lu avais frappé = le traité conclu. Le droit Frank ne semble avoir connu que le handdradum pour les affranchissements d'esclaves qui avaient lieu chez les romains per denarium, par la remise d'un denier. La paumier remonte donc certainement à l'époque franque. DU-CANGE, 1. 426, dit dono legaliter per festueum (fétu) et anutelaginem rem proprietes meac (année 868).

La désinence bant est très discutée. DE FELLER. Concrte de l'archive du auflice bant, la Bulletin de la Société Vermoloise d'archéologie, 1915, p. 369, est d'avis que band bant found, bocad bannot dans Suerbompde serait sucrbanda.

I nneau est l'emprise ou l'engagement pris par un

chevalier ou par des fiancés d'accomplir un vœu. IA-CITE parle des anneaux de les que partaient les guerriers nour rappeler un serment prété. Dans le Nord, celui qui turait devait prendre en mains un anneau de serment déposé sur l'autel et que le sacrificateur avait teint du sang d'un taureau. Il disait « Sa helfe mir Freyr und Niorde und allmüchtige Gatt. » Cf. Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, (87), p. 295. Le bang cid était l'anneau de serment, ring ed, serment de l'anneau qui est l'origine de l'anneau de maringe. (GEYER, Histoire de Suède, p. 28, note 5.)

Jadis, celui qui passait la main dans l'anneau des partes d'une église avait droit d'asile.

Ist der linger beringt so ist die jungfer bedingt, dit un dieton germanique.

Les couples non mariés légalement étalent condamnés judis par l'officialité de Paris. Ils devaient recevoir la hénédiction nuptiale dans l'église Sainte Marine. Le posteur leur passait au doigt un anneau de paille qu'on brisait ensuite, cuablème expressif de la fragilité des liens contractés sans l'aven de la religion et de la société. On les conjurait de sauver l'honneur de la famille par une conduite plus régulière. Cf. GIRAULT DE SAINT-FAR-GEAU. Les 48 quartiers de Poris p. 599.

La paille ne comptait pas. C'est ainsi qu'en Angleterre avait lieu pour les élections un referendum préalable appelé Straw ballot, scrutin de paille.

MANNHARDT dit que l'étranger qui passe est lié dans une gerhe et qu'il est tué. C'était l'esprit de la végétation, de la moisson qui disparait après la ligature de la dernière gerbe.

En Allemagne les maissonneurs s'appliquent à ne pas ller la dernière gerbe pour ne pas emprisonner l'homme de la moisson qu'on appelle le nieux. A celui qui a ce malheur on trie « tu as le nieux, gardes le ». C'est pourquoi cette gerbe prend la forme d'une poupée qu'on rapporte en triomphe au village. A Dantzig les javelles se composent de 6 à 8 gerbes. On crie « laissez le vieux », chacun lie ses gerbes. Celui qui arrive le dernier doit porter la javelle, appelée le vieux, ou moître. Le vieux, le génie du blé, est mis à table. On lui sert des mets, un danse aven lui.

En Hesbaye les lieuses de gerbes disposent le lien qui réunit les épis en forme de croix. TEIRLINCK, Le

Folklare flamand. p. 79.

A Warnsdorf (Bohème) le soir du mardi gras, un garçon, le corps entouré de liens de paille et coffé d'une couronne de paille parcourt le village, VERNALCKEN, Mytheu en, III. 295.

LUTHER cite frau Hulde (Holda) qui circule en cuirasse de paille », dit KNAPPERT, Folklore, 130. C'est prohablement le symbole de la dea Holda qui est

la terre, couverte de blé, ou la fécondité ?

Le bibliophile Jacob (P. LACROIX) dit que parmi les maléfices imaginés pour inspirer l'amour, ligure la pratique de passer un anneau de jonc ou de poille au doigt d'une fille. Que personne ne mette, en jouant, au doigt d'une pauvre jeune fille un anneau de jonc ou de toute autre mettère vile ou précleuse pour se croire plus libre de pêcher avec elle : car, en croyant la jouer, il serait chargé des liens d'un mariage légitime. > Constitutiones Ricardi parisiensis. A° 1217, c. 65.

C'est de même à Paris qu'on mariait les condamnés à l'église Sainte-Marine, qui était la paroisse des prostituées, avec un anneau de paille. D' CABANES. Les indiscrétions de l'histoire, I, 46.

Ceux qui vivaient en concubinage étaient conduits à l'église par deux sergens où ils étaient espousés ensemble par le curé dudit lieu, avec un anneau de paille. DU BREUIL. Antiquités de Paris, on.

Dans ces divers cas nous voyons dans le symbole de la paille la mise en vente soit d'un terrain, soit de prostituées. La botte de paille que l'on attache à un piquet sur un champ, a la tête d'un cheval, à une charette, sont la survivance de la transmission par la festuca. De même certains cabarets ruraux ont pour unique enseigne une petite branche d'arbre qui est le rameau symbolique de la transmission ou vente de baissons.

Les mercenaires brabançons qui combattirent à Scheut prirent dans une grange de Molenbeek un letu de paille (stroo) qu'ils fixèrent dans leurs ceintures (hout). REINS-BERG DURINGFELD, Traditions, II, 104. DUCANGE rapporte que déjà en 1177 un Turenne fut envoyé pour combattre des mercenaires finmands appelés Brabantini Brabancionas. On les apposait les uns aux autres et le vicomte de l'images amena pour renfort une bande d'aventuriers appelés Paillers, à enuse de l'habitude qu'ils avaient de parter de la paille sur leur casque. HENRARD, Les mercenaires brabancons.

La ceinture semble avoir ou le même symbole que le hant. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérnselem lors de leur profession étaient ceints d'une cointure, symbole des liens qu'ils acceptaient et de la chasteté qu'ils devaient garder. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. 1872, p. 550.

C'est la paillade de l'Ardèche que la jeunesse annonçait en inscrivant un grand P à la croic sur les partes du village. On l'appliquatt aux maris battus par leur femme. On attelait un ûne à une petite charette garnia de paille et on y forçait le comple visé à prendre place et on le promenait en criant Paillade! Paillade! C'est l'origine du charivari.

Que faut-il conclure de ce qui précède?

Le Band est la ceinture, l'accord, le contrat, l'engagement, la confédération, le bandellus en basse latinité, fascia en latin. Par extension streek, contrée, dit GRIMM, Gesch, der deutsche sprache, p. 503, et Deutsche rechts alterthumer, p. 196, et Ban du bando, banno, étendard ou bannière dans le Bus-Empire, d'où Banat, Banneret, comte au gouverneur qui commandatt les troupes MO-RERI, Supplément, l. 261

Le patronyme Ketelbant, est la transmission par le chaudron (Ketel) et la crémaillère.

Le handabant est la pannée, le toper des marchands de bestiaux. C'est le tradere in manus, mancipatio, mancupium, le handelangum (hand langen). WENDELLNUS, Leges salicae, p. 152 Ve festuca.

Le contrat conclu par la main (handehand) est le per manus missiam ou poignée de mains, suivie d'un serment

de fidelité.

De même Strou bant, devenu patronyme, est le band ou cantrol conclu par la remise de la festuca (Strou).

L'andilago, gage d'investiture d'un bien se donnait avec la paille, un conteau, une branche d'arbre, une motte de terre symbolique.

Chez les Francs la baguette, le bâton, la verge, la branche d'arbre indiquaient la transmission de la propriété la rupture de ce symbole indiquait la dépossession au la séparation de la famille. Si quelqu'un, dit la loi Salique, veut se séparer de sa parente et renoncer à sa famille, qu'il aille à l'assemblée devant le dignitaire ou le centenaire : que là il brise sur sa tête quatre hâtons de hois d'aulue en quatre morceaux et les jette dans l'assemblée en disant : le me dégage de tout ce qui touche ces gens, de serment, d'héritage et du reste des institutions. « C'est de là que provient le dicton flamand « Slouters op het graf » (déposer les cless sur le tombeau).

#### LA GLISSADE

PALT. SERBLOT. Le Folklore de France. 1, 354, dit que blen avant notre ère on troyait que certains rochers, en raison de leur masse, de leurs formes, étaient la demeure d'êtres surnaturels qui leur communiquaient une sarte de puissance. En France on croit que des roches enormes ant été habitées par des fées, plus rarement par des lutins. Ils nont cessé d'y résider qu'à une épaque récente Certaines de ces roches sant regardées comme puissantes et sacrées, et l'on continue à leur demander la

chance et le bonheur, en les associant à des actes dont la midesse, la grossièreté ou la bizarrerie indiquent la huute antiquité. Comme ces tites ont vraisemblablement précédé ceux du même genre, parfois adoucis, que les tribus plus civilisées accomplissatent dans le voisinage des pierres brutes érigées de main d'homme, ou sur ces monuments eux-mêmes, on peut donner le nom de cultes pré-mégalithques à ceux qui paralssent les plus anciens, surtout lorsque les pratiques ont encore lieu sur des blocs naturels. (1) La glissade, le mieux conservé des cultes pré-mégalitiques, est caractérisé par le contact, parfois assez brutal, d'une partie de la personne du croyent avec la pierre à loquelle il attribue des vertus. Les exemples les plus typiques qui nient été relevés étoient accomplis en secret et sont en rapport avec l'amour et la fécondité.

Dans le nord de l'Ille-et-Vilnine certains gras filnes, parfois ornés de cupules s'appellent « Roches écriantes » parce que les jeunes lilles, pour se marier plus promptement, grimpent sur le sommet, et se laissent glisser (en patois : écrier) jusqu'en bas,

Cette cérémonie, souvent répetée, a fini par donner un certain poli (2). A Plauer, Cotes du Nord, les filles ant été de temps immémorial, s'écrissor sur le plus haut des blocs de quartz blanc de Lesmon, qui a la forme d'une pyramide arrandie. Elle est très lisse du côté où s'accomplit la glissade, et ce polissage est dû, assure-t-on, aux nombreuses générations qui l'y ant pratiquée. Pour savoir si elle se mariera dans l'année, la jeune fille doit, avant de se laisser glisser, retrousser ses jupons : si elle arrive jusqu'en has sans s'écorcher, elle est assurée de trouver bientôt un muri. (3)

D'après M. A. LEMOINE, la fille devait uriner dans une cavité de la pierre. A Mantault (Ille-et-Vilaine), sur

<sup>(1)</sup> Le Culte des Pierres, in Revue de l'Ecole d'Anthropoloaie, mai et juin 1902, p. 175, 205, cité par P SEBILLOT.

<sup>(2)</sup> DANJOU DE LA GARENNE, in Mémoires de la Soc. Archéol d'Ille-et-Vilaine, 1882, p. 57, cité par SEHILLOT.

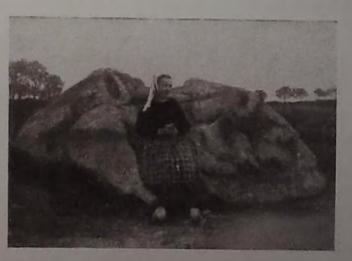
<sup>(3)</sup> PAIL SEBILLOT, Traditions et Suprestitions de la Haute Bretagne, I, 48

la Roche Ecriante, inclinée à 47 on voyait la trace des nombreuses filles qui s'y étaient écriées. Il fallait, après la glissade, que personne ne devait voir déposer sur la pierre un petil marceau d'étoffe ou de ruban. (4) C est probablement l'offrande à la divinité.

A Boudnen (Provence), les jeunes filles désireuses de se marier venaient glisser sur un rocher à plan incliné, der rière l'église, et qui était devenu poli comme du marbre ; cet acte s'appelait l'escourenche. L'ecorchade. A Opayette (Busses-Alpes) on offait glisser sur une roche sacrée du village de Saint-Ours. (6) A Locmariaket (Morbihan) le grand menhir (brisé) aurait servi aux mêmes pratiques. A Hyères (Vor) la pierre glissante aurait servi aux mêmes rites. Encore actuellement les jeunes filles désireuses de se marier dans l'année vont poset sur son sommet un bouquet de myrte.

SEBILLOT fait remarquer que ce ne sont que les filles qui observent le rite de la glissade, jamais les hommes. Cependant, dans l'Aisne ont connaît la pterre à marier sur laquelle l'épousée devait, le jour de ses noces, se laisser glisser le long de la pente assise sur un sabot. On tirait des pronostics suivant la manière dont elle arrivait en has. Ces pronostics étaient exprimés en langue irèsqualoise. A S. Alban-lez-Poncin on s'assurait une heureuse délivrance en se laissant glisser du sommet d'une roche plate. (7) Dans le Valais, les bergers s'amusaient à glisser sur la Pierra Lorenza, voisine d'un bloc à sculptures prehistoriques appelé Pierre des Fées. (8) La glissade rapide donnait aux femmes une secousse analogue à celle des montagnes russes, tandis que le frottement avec la partie consacrée de la pierre pouvait éveiller chèz effe des sen-

(4) P. BEZIER, Inventaire des mégalithes de l'Ille-et-Viaine, p. 100. valions d'une autre nature. A S. Renan (Finistère), les jeunes épousées allaient se frotter le ventre contre la jument de pierre, rocher colossal qui ressemble à un animal labuleux (o). A. Savrance (Basses-Pyrénées) les femmes attristées de ne pas être mères passaient et repassaient dévotement sur un petit roc nommé le Rouquet de Sent Nicorolas (10). A Decines (Rhône) les femmes stériles vont s'accroupir sur un monolithe placé au milieu d'un champ, au lieu-dit Pierrelite (11). A. Fours (Basses-Alpes) un ro-



Locronan (Bretogne). -- Lo « jument », pierre sacrée des Druides, donnant la maternité aux femmes atériles.

cher de forme conique est appelé Pierre des épousées vers lequel le plus proche parent du mari conduisuit l'éponsée après la cérémonie religieuse. Il l'asseyait lui-même en ayant soin de lui faire placer le pied dans un petit creux de la pierre qui servait d'étrier. Elle recevait alors les embrassements des invités de la note.

A Melle (Ille-et-Vilaine) les jeunes filles qui vont glisser sur la roche écrinnle devalent placer dessus un petit

HERANGER - FERAND, Superstitions et survivances, 11. 177, cités par SEBILLOT.

<sup>6)</sup> GERARD DE RIALLE. Mythologie comparée, p. 20 (7) AIMP VI GTRINIER, in Revue du siècle, svril 1900. cits par SEBILLOT.

<sup>(\*)</sup> B. REBER, in Bulletin de la Soc. d'Anthropologie, 1903.

<sup>(</sup>g) A. LE BRAY, Au pays des pardons, 249, dito.

<sup>(10)</sup> V LESPY, Proverbes du Béara, 2' éd., p. 144, cité d'. (11) E CHANTRE, in l'Homme, 1885, p. 75, cité dite.

<sup>(12)</sup> BERANGER-FERAND, La race provençale, p 353; cité dito.

morcrau d'étoffe ou de raban. (15) Certaines de ces pierres fécondantes ont été christianisées. C'est ainsi que saint Greluchon a une signification phallique. Dans une abbaye du Bourgdieu, tenant à Romarantin, saint Guerlichon se vante d'engrosser autant de femmes qu'il en vient pourvu que pendant le temps de leur neuvaine, elles ne faillent à s'étendre par dévotion sur la benoîte idole qui est gisante de plat, et non pas debout comme les autres. Outre cela il est requis que « chaque jour elles boiven) un certain breuvage mêté de la poudre raclée de quelque endroit d'icelle, et memement du plus déshonnête à nommer ».

Après cel exposé de la glissade en France, cherchons un peu ce qui s'est passé chez nous dans ce domaine.

A Thuillies, au carrefour de deux anciens chemins, s'élevait un menhir (?) appelé li 1 chèven d'eayau Celle pierre sur laquelle on allait s'assenir a disparu. Près de Gouesnon-lez-Brest existait un bloc brut de granit, percé d'un trou rond, que le clergé lit enfermer dans une chapelle pour en empécher l'accès. On dit que les membres endolaris on paralysés, introduits dans la cavilé et frottés contre ses bords récupéraient leur vigueur. A Membre en face du pré Mariette, sur l'outre rive de la Semois gisait un bloc de grès qui avait 8 pieds de diamètre : c'était la Pierre à Marier. Judis, quand un mariage avail lieu à Membre, on se rendait au pré Marlette, où l'an dansait. A la tombée de la nuit on traversait la rivière et on conduisait les époux sur la pierre à matier, où ils s'assevaient dos à dos. Pour rendre l'allégatie plus sensible an attelait les époux à une pierre ou à une soquette (souche d'arbre) qu'ils devatent trainer jusqu'au village (14)

A Nadrin on voit le roc de Sainte-Marguerite. Banneux dit qu'une jeune fille appelée Marguerite vivait o emute dans une grotte. Après sa mort on voulut le conduire au climition d'Ortha mais les chevaux refusaient d'avancer. On conduisit le corps à l'église d'Ollomant. mais le corps disparul et on trouva une statue en bois de chêne représentant les traits de la morte. La vierge d'Ol lomont lait l'objet d'un culte spécial. Les lemmes attendant un enlant s'y rendent en pèlerinage. Les enfants sont persuadés que c'est dans la grotte de Marguerile que les parents trouvent les nouveaux nés (15) A Saint-Mard-lez-Virton existent deux polissoirs en grès stliceux. Ils gisent nu lieu-dit Bruxel, Les surfaces lisses, les corvettes et les rainures à land et à parois d'un poli extremement doux prouvent que ces blocs ant servi à polir les silex et les roches dures au cours de l'époque néolithique. On les appelle Pierres de fées et la tradition dit que les fées viennent s'ébattre auprès de ces pierres. Les surfuces lisses et luisantes seraient les glissoires utilisées par les lées. Quant aux stries et aux rainures, ce sont les places auxquelles les domes déposent leur baguette magique. Le Broxel était L'endroit où se tenuit le Sabbat. C'est aux cailloux des sorcières qu'on a entendu l'homme sons tête qui dirige la haute chasse (16). A Vendegies-sur-Ecaillon (Nord) existe le Gros Caillon ou Grès-Montfort, blac de 2,50 × 1.20 × 2.30 m. orné d'une cupule en forme de pied humain. Les enfants se rendent près de la pierre pour y écouler pleurer les nouveaux-nés qui s'y frouvent et que les parents vont y chercher.

A Bollendorf (Grand-Duché de Luxembourg) existe une glissoire à deux canivaux. C'est la Rotschla qui est figurée in D' Schneider (17). A Weilerhach (Gr.-Duché) au S. Haag des Fersweiler Ploteaus in der nühe des sog. Jager-Denkmals existe une roche à glisser. Berdol (Gr.-Duché) entre le Mullerthal et le Berdorfer Plateau on voit une rainure trop longue et trop étroite pour être une clissoire. Le docteur SCHNEIDER croit que c'est une ornière unique, dans laquelle venzit s'emboîter le frein d'un traineau à bois de descente (18). Quantité de mégalithes, no-

<sup>(13)</sup> P. BEZIER, loc. cit.
(14) G. LAPORT, Congress du Folklore Préhistorique pour la Walls nie. 1935

<sup>(15)</sup> G. LAPORT. Corpus cité.

<sup>(16)</sup> G. LAPORT, Corpus cité.

<sup>(17)</sup> Dr. SCHNEIDER, Material zu einer archeologischen ielskunde des Luxemburger landes, Luxemburg, V. Bruck, 1939.

<sup>(18)</sup> VAN WERVEKE, Le Mullertal et les environs, p. 32-

tamment celui de Dommeldange au Luchecetter-Kopp-lez-Luxembourg, portent des signes gravés creusés, incisés, représentant des cupules à rayons, des étoiles un fer à cheval, un pied, etc., que DECHELETTE (19) considère comme des symboles soluires talismans heureux et porteveine. Le D' BALDOUIN y unit la figuration d'étoiles. Cela n'est pas démontre mais c'est probable. A S. Aubinde-Baubigné (Denx-Sèvres) CAPITAN, BREUIL et d'autres préhistoriens ont signalé en 1904 un mégalithe avec des signes gravés, éloiles ou soleils et trilithes que le D' BAUDOUIN intitule temple du soleil. A Etampes existe une glissoire que le D' Courty (20) dit être né du besoin de s'agiter (?) Il signale dans le bois de la Brèche, propriété des Mages, un grès monalithe de 10 in de long et Incline à 45°. Il porte une portion polic qui prouve qu'il s'agil d'une glissoire. A Burglinster (Gr. Duché) il existe des glissoires au Schénert, au Frou nert, au Buchholz dont la description et les dimensions se trouvent in D' SCHNEIDER (21).

Près de Niederbronn dans la Basse Alsace on trouve au pied du Winterberg le Liese Stein. Cette pierre d'Elise possède des rainures de polissoir néolithique et des rainures pour glissades de 2.62 × 55 cm. Cf. RUTIMEYER. in Ethnographie der Schweiz, chapitre XIX, p. 568.

1. SAINTYVES. Corpus du Folklore Préhistorique en parle : du caté S. se trouve une profonde glissière s'étendant du haut en has du rocher... D'après la légende les jeunes filles montaient sur le bloc et se laissaient glisser sur le sol. Des deux côtés de la vallée jeunes gens et terne filles avaient choisi cet endroit comme lieu de rendre de la pour consoler les amoureux évintés on leur dissait . Va faire la cour à la grosse Liese.

À Merch (Gr.-Duché) près de Fischbach in der Hoexiste un mégalithe contenant trois gloitfurchen ou fourches à glisser. A Beford (Cir.-Duché de Luxembourg), sur la voie Beford-Reisdorf, à 100 m. d'Aalhurg se trouvent sur les parois rocheuses des minures artificielles et une figure d'homme ayant le pénis en érection. Cette figure aurait un pouvoir magique de Jécondation.

Sur les figurations phalliques celtes et gallo-romaines et D' E. SCHNEIDER. Material zu einer urchäologischen felskunt des Luxemburger landes, p. 279 l'uxemburg. V. Buck. 1959. (Sillons d'aiguisage)

A Hyères (Var) le Pierre glissante nurait servi à la glissade.

En Wallonie (Londelies) on se rendait en pèlerinage à N.-D. du Ride-Cul, rocher près d'une chapelle le 25 mars. Les jeunes gens, filles et garçons, s'asseyaient au sommet de la roche, sur de petits fagots de hois cueillis dans le voisinage, puis ils se laissaient glisser sur la pente rapide. On tirait des présages de la descente. S'il y avait retournade ou glissement interrompu, c'est qu'il fallait attendre avant de se marier. S'il y avait embrassade c'était une preuve d'amour. S'il y avait embrassade c'était qu'on ne s'aime point. S'il y avait embrassade suivie de raulade c'était que les deux participants se conviennent. On ne pouvait pas recommencer l'épreuve Wallonia, tome V. 15.

Dans l'Aisne il y avait dans plusieurs villages une Pierre de la Mariée sur laquelle la nouvelle épousée était obligée de monter le jour de ses noces. Elle s'y asseyait sur un sabot et se laissnit glisser le long de la pente. Selon qu'elle arrivait en bas. à droite, à gauche, au milieu on en tirait des conséquences toujours exprimées en langue tres gauloise. SEBILLOT, I. 537. citant EDOUARD FLEURY, Antiquités de l'Aisne, I. 103.

La glissada, le mieux conservé des cultes pré-megalithiques est caractérisée par le contact, parlois assez houtal, d'une partie de la personne du croyant avec la pierte à laquelle il attribue des vertus. Beaucoup de ces rites sont en rapport avec l'amour et la fécondité. On les accomplissait en secret.

<sup>(19)</sup> DECHELETTE, Manuel, II. chapitre XIII.
(20) Dr. COURTY, Un tobasgan préhistorique, 1917;

<sup>(</sup>au) Dr. SCHNEIDER, Material zu einer archeologischen behande des Loremburge lander, Luxemburg, V. Bruck, 1939-

Sur le rite de la glissade, voir E. LINEKENHELD, saint Guéria et le culte du chêne dans les Vosges, dans Annuaire du club Vosgien, l. 1955, p. 25.

Le Rutschfelsen (de rutschen = glisser) existe près de Dabo (Moselle) alias le Jochfelsen, grande roche dont la face supérieure est polie par le frottement, 5°, p. 514.

A Anthy (Canton de Thonon) existe un gros bloc de gneiss usé par les enux. Au centre de la face supérieure, la pierre est lisse. C'est la pierre des Granges. Lorsqu'une femme mariée n'a pas de progéniture au bout d'un certain temps, les enfants du village viennent lui faire un charivari en criant « d'aller se glisser sur la pierre des Granges pour obtenir un gosse ». On y allume des feux de joie le jour de la saint Jenn.

Entre Martelange et Bastogne, et notamment à Hollange existent plusieurs polissoirs néolithiques. Ils ont a rainures d'aiguisage appelés schleifrillen et des cupules, cavités pour contenir l'eau appelées schefmulden. Au pied du château d'Ansembourg un peut voir des rainures de polissage dans le roc. Ces schleifrillen mesurent 17 à 50 cm. > 1.5 à 8 cm. et sont profondes de 0.25 à 1 m. A Biewer lez Trêves le schalenstein, décrit par le Dr STEINER est une roche possédant un groupe de cuvettes appelées Elfenmühlen (moulins des Elfes) en Snède. G. SCHWALTIES in Seger-Festschrift, suppose que ces schalensteine als Kultsymbole des Donnergottes, symboles du Dieu Thor.

A Bucy-le-Long (Soissons) un monolithe dit Pierre de la Mariee recevail la visite des gens de la noce. La jeune épousée devait y monter. Assise sur un sabot elle glissait tout le long de la pente. Si le sabot cossait on crioit : Elle n casse sur sabot. Le marié comprenait.

Attichy (Compiègne) les jeunes mariés glissaient sur une grosse roche calculre qui domine le village.

Neuelly-Saint Front (Château Thiery) les nauveaux mariss rende en au Désert. Un immense un parlant 2 silons dans l'appel no versait du vin que le mariés devaient hoire a l'appende

D'autres auteurs supposent que ce sont des symboles solaires ou figurations sexuelles ou de fécondité. DECHE-LETTE, Mannel 1, 618, parle de leur caractère religieux Sur les S. Montin Schulze, Gleitsteine, Norddeutschlands und ihre Beziehungen zu religieusen Auschanunge der Varzeit in Revue Mannus, VI, Erzünzungbund, 1928. p. 299

Les représentations phalliques sur les mégalithes sont nombreuses à l'époque du bronze et néolithique. Ce sont des signes ou symboles magiques ayant truit à la fécondité. L'abbé 11. BREUIL. Œueres d'art Magdaléniennes de Langerie Basse. 1036. p. 29. vit des figurations Incisées de vulves, parfois de phallos, sur de nombreux blocs d'abris aurignaciens movens de la Vézere. A Saint-Germain-en-Laye, les blocs n° 56787 de l'abri Blanchard les Roches de Sergeac. Dordogne, de l'aurignacien moyen représentent des figurations de vulves. Le D' SCHNEIDER. Fels-kinule. Luxemburg. 1930. danne p. 278 la photographie (fig. 169) de la Phallischa Felszeichnung in de Kleisges-delt bei Befort. Cette ligure d'homme a un pénis en crection. Il est à remarquer que cette contrée contient quantilé de pierres à glissades où se rendaient les jeunes mariés.

On peut donc admettre, sans être accusés de parti pris. le rapport magique entre la glissade et l'influence magique de certains mégalithes.

A Huez (Grenoble), les filles déstreuses de se matier se rendaient en pélerinage sur la montagne de Brantes ou de Saint-Nicolas. Ce patron des petits enfants était propice au maringe. On s'y meltait à genous sur une pierre aigué de forme contque et oplatie. Les filles devaient se prosterner et tenir entre leurs penoux la pierre qui procurnit un mari. Les plus dévotes chuisissuient la pierre la plus aigue qu'elles déposaient aux pieds du saint.

La pierre aigue (phallus) a disparu,

Les mégalithes légendaires fant songer aux réunions en pleto air. De cette nature furent les mols ou réunions judiciaires. Les juges ou prêtres étaient assis (dingstuhl) la face vers l'ext (soleil lexant). A leur gauche (objectivement) se trouvail la pierre d'expiation (bulstern). C'est sur celle pierre au perron que l'on montait pour annoncer à la foule les décisions prises. Encore de nos jours, en Campine notamment, le garde-champêtre monte sur la pierre pour donner lecture des ordonnances communales. Cette pierre devient le perron (v. Folkl. Brab., XVP, p. 447)

Les entailles creusées verticulement dans le roc, sont visiblement des échelons pour gravir la montée. Au sommet des mégalithes, notamment dans le Luxembourg, se voyent des rainures 3 ou 4, qui semblent être des meules dormantes pour l'aiguisage des haches en silex. Immédiatement à côte ou en face, à proximité de la main, se trouvent deux ou plusieurs cupules qui perrvent avoir servi de récipient pour le sable fin et l'eau nécessaires à l'aiguisage des haches. Cette explication prosaique semblera peut-être trop simpliste aux amateurs de légendes et de merveilleux.

D'autres signes, comme des croix, des étoiles, des figares antropomorphes sont peut-être des signes d'abornage.

Enfin nous soulignons que c'est a proximité de certains mégalithes légendaires que l'on découvre des sépultures. En Campine où nous avons exploré environ trente nécropoles de la Tene nous constatons que c'est à ces endroits, et non ailleurs, que se racontent encore de nos jours, des sagas qui sont des survivances de la mythologie adinique hunoree jadis à ces endroits. Ces croyances ont eté importées ici par les peuplades de l'époque de la Tène.

A l'origine les échevins, Droides ou prêtres du paganisme, se réunissuient sous le frène lgadrasill, comme les Ases de la mythologie scandinave. Au pied de l'arbre se trouvait l'Ardobranne où se tenaient les Nornes. De là les survivances des trais meres ou 3 sœurs, ou 5 Vierges qui se répètent à cel endroit

La christianisation de l'Implantil s'est apérée par le placement d'un crucifix au d'une statuette de la Vierge contre le tranc. Plus tard on a très souvent élevé une chapelle qui a remplacé l'arbre et qui a défourné à son protit l'affluence des pèlerius.

Enfin, nous avons relevé que les nécropoles à inciné-

ration, en Campine, se trouvent toujours, aux limites du territoire communul

Il est indispensable, dans les enquêtes archéologiques de relever soigneusement les lieux-dits des parcelles qui avoisinent les mégalithes ou chapelles antiques

Nous avons dit plus haut que les polissoirs se trouvent sur les mégalithes légendaires. Peut-être bien que les castes religieuses ont en le privilège du polissage des haches qui symbolisaient Thor comme le crucifix représente le Christ. Leur emploi religieux n'a pas été suffisamment exposé. Leur usage préservatif et hénisseur a cle supérieur à leur usage guerrier.

Le pèlerinage d'Orcival (Auvergne). — Les jeunes filles et les garçons y vont ensemble passer la nuit à l'ombre du sanctuaire.

Les nouveaux époux s'y rendent pour rendre leur union heureuse et féconde. Les jeunes gens avides de mariage gravissaient en prient le chemin du tombeau de la Vierge. Ils faisaient rouler une pierre sur la pente de la montagne. Autant de sauts faits par la pierre autant d'années avant le mariage.

A Tracas (Auvergne?) un racher en farme d'atguille s'appelle Saint-Foutti.

Les dominantes dans ces légendes de mégalithes sont le diable, les cupules, les pierres marquées, le trésor caché, les fées ou dames blanches, les menhirs qui tournent au solstice, les roches à gravures, les empreintes padiformes, les danses nocturnes, le Sabhat.

La fertilité végétale et animale est le don de Holda, déesse de la naissance et de la mort. Nous croyons que c'est Hel qui est la mort, contrairement aux thèses de KNAPPERT et de MANNHARDT. Holda conduit la chasse sauvage et produit la neige. Les mégalithes legendaires furent déjà détruits au VII siècle. Le roi Childebert (511-558) envoie dans les pays un capitulaire ardonnant de jeter bas les pierres alignées ou les téoles consacrées au démon. Déjà au Concile d'Arles (443 et 452) on constate que le Pagantsme pratiqué par les paysans — rites à

l'égard des divinités : Pierres, arbres ou sources — consistait à placer auprès d'eux des petites torches enllaminées (lacula).

Les pierres de mariage possedent une veitu lecondante et leurs légendes sont de nature phallique. On y trouve les nouveaux nés, on y va pour faite murcher les enfants, on y fait des offrandes en aliments, boissons, en argent, en vegétaux, en fleurs, en croix, en chiffons, en épingles. A Gower on offrait des gâteaux de miel aux pierres d'Arthur (22). A Somerset, lors des réunions populaires, on versait une boutelle de vin sur le monalithe Hundert of Stone (25). A l'île d'Orkney existait une pierre d'Odin, détruite en 1814, à laquelle on faisait des offrandes (24).

Il résulte de ces détails que le sacrifice de sa virginité, sacrifice anténuplial et occidental, semble être à la base de la glissade.

Louis STROOBANT.

### Curiosa Criminalia

Notes hibliographiques recueillies par un Hugalâtre JEAN GESSLER

Sous ce titre général, j'ul réuni, à deux reptises, dans l'édition néerlandaise de cette revue, mes notes concernant l'histoire du droit erlainel (1). On trouvera let des extraits du même genre tirés des romans de Victor Flugo, en commençant par l'Honane qui rit, où le premier des « deux chapitres préliminaires » est consacré à un héros du toman et où il est question de « la Balance des sorcières » dans le passage que nous reproduisons lei :

l'issus nétait jamais allé dans les Pays-Bos. On l'y cût certainement voulu peser pour savoir s'il avait le poids normal au delà ou en deça duquel un homme est sorcier. Le poids en Hollande était sagement fixé par la loi. Rien n'était plus simple et plus ingénieux. C'était une vérification. On vous mettait dans un plateau, et l'évidence éclatait si vous rompicz l'équilibre : trop lourd, vous étiez pendu : trop léger, vous étiez brûlé. On peut voir encore aujourd'hui, à Oudewater, la balance à peser les sorciers, mais elle sert mutalement à peser les fromages, tant la religion a dégénéré l'Ursus cût eu certainement maille a partir avec cette balance. Dans ses voyages, il s'abstint de la Hollande, et fit hien. Du reste, nous croyons qu'il ne sortait point de la Grande-Bretagne ».

Dans cette œuvre puissante, datée encore de l'exil (1869). Victor Hugo rappelle en ce passage l'épreuve unique, pratiquée depuis Charles-Quint dans une petite ville

<sup>(12)</sup> WHEELER R.L.M., Préhistorie and Roman Wales, 1945, p. 70 .

<sup>(23)</sup> GOMME, Primitive Folk Moots, 1880, p. 108.
(24) County Folklore, Orkney and Schetland, 1901, p. 2.
(25) ALBERT OHL DES MARAIS, Le culte des preres dans la région vosgienne in Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne, 3° dié, 1938, p. 99.

<sup>(1)</sup> Brabaniae Folklore - XXI, 1949, p. 144; XXII, 1950. p. 101.

de Hollande, où l'un mesurait les prétendues sorcières pour les innocenter en les faisant peser, mais sans poids déter-

Si le paids de la victime correspondait à son apparence elle étail déclarée innocente, elle n'était ni brûlée ni pendue comme l'affirme à tort notre romancier. Scule était jugée surcière celle qui, à la pesée, était inférieure à son poids normal, specific globalement dans le certificat officiel délivré à la victime, et répété dans la monographie consacrée en 1941 à ce sujet passimonant ou dans les articles historiques publiés parlout auparavant, à une seule exception citée ci-après. La coupable de sorcellerie appartenait généralement au sexe foible, d'après une proportion estimée dans le Hexenhammer ou Maillet des sorcières à 20 000 sorcières pour un sorcier. Ainsi s'explique ici l'emplot du téminin

Donc si le poids de la victime soupçonnée de sorcellerie, correspondait à son apparence, elle n'était pas condamnée, mais renvoyée innocente munie d'un certificat de non sorcellerie qui faisait loi partout. Aucun poids minimum n'était spécifié exactement : les juges renvoyaient celle qui n'avait pas l'air d'être sorcière et semblait trop pesante pour manier le balai des sorcières (2)

Chose curiouse et digne d'être notée, dans quelques villages de la Campine belge, à Oostham, par exemple, le poids minimum était nettement coté à 90 livres ou en dessous, pour permettre, disait-on, à la sorcière de s'envoler sur son balai. Cette croyance tend d'ailleurs à disparaître et n'est plus connue que de quelques vieilles personnes. Pour plus de détails à ce sujet, je renvoie à mon article « Heksengewicht » dans la revue Volkskunde.

Quelques pages plus lain, il est question dans le ro-

man d'un genre de « pilori » en usage en Angleterre à propos des « comprachicos » (voleurs d'enfants). On y lit  $(p_{-4}o)$ :

« Quant aux femmes trouvées parmi ces hommes, elles subiraient le cucking stool qui est un trébuchet dont l'appellation, composée du mot français coquine et du mot allemand stuhl signifie chaise de p... »

La loi anglaise étant douce d'une longévité bizatre, cette punition existe encore dans la législation d'Angleterre pour « femmes querelleuses ». On suspend le cucking stool au-dessus d'une rivière ou d'un étang, on assenit la femme dedans, et on laisse tomber la chaise dans l'eau, puis on la retire, et recommence trois lois ce plongeon de la femme « pour rafraichir su colere », dit le commentateur Chamberlayne.

Dans l'édition illustrée par C. Rochegrosse et D. Vierge, le chapitre est rehaussé par un dessin qui représentait le supplice de la femme querelleuse. Citans a titre comparatif le frontispice en couleurs représentant le « ducking scold at Fordwich » d'après Thomas Rowlandson (1812), que je regrette de ne pas reproduire lei. Quant à la dénomination, il convient tout d'abord de mentionner une particularité philogique : la plupart des dictionnaires anglais donnent deux termes pour le même objet : Cucking stool et Ducking-Stool. On consultera avec profit l'Oxford Dictionnary ou la monographie scientifique du savant américain J. VV SPARGO. Juridical folklore in England illustrated by the Cucking-Stool, Durham. 1944.

L'étymologie proposée par V. Hugo doit être abandonnée. A côté des deux formes prosque identiques (ducking stool) spargo cite une forme provenant de Domesday-book, dotant de Guillnume le Conquetant au XIII siècle : cothedra stercoris, que je me permets de citer et de renforcer par deux textes, l'un de Strashourg (1200) : « Quicumque vina injuste mensuraverit, de scupha codet in merdam ». Un autre texte provient de Liège (1232) : « st autem panificus non legalem panem facere contigerit in lossa quae copesta vocatur, projicietur.

<sup>(2)</sup> Cl. baron de REIFFENBERG, dans les « Nouvelles Archives philosophiques » V. p. 194. Bruxelles 1830; J.-B. CANNAERT, Hijdragen tot de kennis van het oude straitecht in Visanderen, p. 225, Gand, 1835. C.-X. VISSER, Van de Haksente Oudewater, Loohem 1941. Ce volume est résumé par K. Tes LAAN, Foikioristisch Woordenhoek, est. Oudewater, La Hayé, 1949; MARINUS A La Contrapassée, Foikiore Brahançon, XXII,

Pour l'étymologie de ce hapax, le regretté muître de la philologie wallonne. Jean Haust, s'est risque à un essai, qui fait appel à un composé dont le second élément est inconnu au limbourgenis et appartient à la langue livresque cop et stuit (cf. stuitbeen sacrum). Ce dernier vo-cable est inconnu chez nous.

Je préfère une explication plus simple, sans recourir à des mots rares ou inconnus, même avec la confusion de deux lettres qu'on peut confondre aisément, j'y vois étymologiquement cop et cul avec le sens de « hals over kop ».

Il nous reste à rappeler un autre passage du meme roman, où est décrit longuement le supplice barbare de la presse où la victime étant condamnée à mourir étouffée sous un amas de pierres, tandis que le hourreau lui administrait parcimonieusement quelquefois une goutte d'eau ou un morceau de palo.

Le livre IV de la seconde partie porte le titre significatif : La Cave pénale, et la description détaillée du supplice y comporte plus de 50 pages, où on relève cette sentence du romancier historien : « Du reste la torture n'a jamais existé en Angleterre C'est l'histoire qui le dit. L'uplomb de l'histoire est beau » (p. 429) (3). La victime est condamnée à un lent étouffement et au supplice de la faim et de la soil durant quatre jours détaillés par le Sheriff que V. Hugo fait parler ainsi :

Le premier jour on ne vous n donné ni à boire ni à manger. Le deuxième jour on vous a donné à manger et pas à boire, on vous a mis entre les denis trois bouchées de pain d'orge. Le troisième jour on vous a donné à boire et pas à manger. On vous a versé dans la bouche, en trois fois et en trois verres, une pinte d'eau prise au ruisseau d'égont de la prison. Le quatrième jour est venu. C'est aujourd hui. Maintenant, si vous continuez à ne pas répondre, vous serez laissé là jusqu'à ce que vous mouriez. Ainsi le veul justice ».

Et il continue en ces termes

« Et landis que vous vous sentirez trépasser lamentablement, not ne vous assistera, quand meme le sang vous sortirait de la gorge, de la barbe et des aisselles, et de toutes les ouvertures du corps depuis la bouche jusqu'aux reins. »

Ce supplice inflige aux lélons récalcitrants, est dénommé « peine forte et dure ». Mais dans le glossaire de Ducange figure l'expression « panis fortis et durus ». A juste titre, on s'étonnera que le mot « pain » ail pu servir en Angleterre à indiquer un supplice abannimable. Nous avons jugé utile de consacrer à cette expression une notice critique dans une revue philologique (Latomus IX. 1910) que nous avons reprise partiellement.

Le précieux Glossnire de Durange est une source surabandante au point de vue du vocabulaire bas-latin et une mine inépulsable de renlia médiévoux, groupés par matières, pour la facilité des chercheurs, dans les Indices, qui inaugurent le dixième volume. Ainsi on y trouvern, classés sous XXXVI, les termes se important aux poenae, supplicia, tormenta et quos ad ejusdem spectant. On ne sera pas peu surpris de voir figurer dans cette liste l'expression panis fortis, dans la notice qui débute ainsi : Panus fortis et durus : apud jurisconsultos Anglos dicitur, cum quis de felonia accusatus, accusatori aut judici respondere renuit aut mutum se fingit, nel certa os aperire, aut loqui nan vult...

Dans le glossuire français, joint au Ducange, on trouvern l'abrégé qui suit (IX, p. 285) : « pais fort et dur (au lieu de dure), supplice dont en Angleterre étaient prois ceux qui, accusés de félonie, refusaient de répondre nu juge ». On peut s'étonner à juste titre, que le mot pain, même avec double qualificatif, dont un au féminin, ait pu servir en Angleterre pour indiquer un supplice determiné. De fait, cette désignation y était inconnue, à en croire les clintions suivantes, tirées de deux historiens anglais. La première est empruntée à l'auvrage de W. ANDREAVS, Les châtiments de jadts (1900), où on lit sous le titre :

<sup>(3)</sup> Voir la gravute impressionnante d'A. Belenger, p. 431.

De la peine forte et dure avec la note. « en français dans le texte » : de même A HARTSHONE. Hanging in chains (Londres, 1891) mentionne le dit supplice dans le texte et dans l'index sous l'expression - « the peine forte et dure ». Il convient de corriger l'expression de Ducange et le commentaire latin, ce que je jugeais une digression intéressunle.

Cette expression manque dans la description détaillée donnée par V. Fluga, emaillée de citations latines, dont la première mérite d'être commentée et corrigée. La voici :

A throtobulla, et pubus et subhircis, et a grugno us-

que ad rrupponum

Les éclaircissements fournés par Ducange sont réunis dans la note suivante :

Throtobolla est une vox saxonica, qui signific guttur.

Grugnum est une vox popularis pour facies, groin.

Crapponum signifie croupion. Le mot mal imprimé · pubies » dail se lire pubis.

Notre dernière remarque vise un passage du cheld'œuvie de V. Hugo : Notre Dome de Paris, qui voul d'être longuement commente et auguel nous avons consacré un article que nous répétans en partie et dont un passage a été publié sous le titre « Le mariage sous la potence », dans le volume luxueux consacré à Charles De Coster en 1927 :

Conduits par V. Hugo, le magiclen prodigieux qui a ressuscité le Paris du XVe siècle, nous arrivons dans la Cour des Miracles, au milieu des trunnds et devant le rui de Thunes, au mament où Gringoire a échaué dans l'épreuve du manneguin et est condamne à la corde, à moins qu'une truande ne consente a l'épouser.

Celle singulière coulume est exposée ainsi par le roi de Thunes :

. Un instant, dit-II, j'oubliais I... Il est d'usage que nous ne pendions pus un hamme sans demander s'il y a une lemme qui en vent. Camarado, c'est la dernière ressource. Il faut que lu épouses une truande ou la corde !

El voici comment Victor Hugo commente les paroles de Clopin Trouillefou : « Cette lui hohémienne, si bizarre qu'elle puisse sembler au lecteur, est encore aujourd'hui écrite tout au lang de la vieille législation anglaise Voyez Burington's Observations

Comme le plus consciencieux des historiens, V. Hugo cite su source...

Quel est donc cet ouvrage rarissime que V. Hugo ap pelle Les Burington's Observations ?

Aucun entalogue, nucun répertoire ne mentionne cerecueil des Buringion's Observations, nucune de nos grandes hibliothèques ne le passède.

Mais loutes les grandes encyclopédies - 4 hritanniques » ou aulres - consacrent une notice détaillée à la famille BARRINGTON et à ses nombreuses illustrations Parmi celles-ci, il convient de mentionner : « the honoutable Daines Barringthon » (1727-1800), archéologue, naturaliste et jurisconsulte, polygraphe lécond. Son premier ouvrage de valeur parul en 1766. Ce gros in-quarto est intitulé comme suit : Observations on the Statutes, chiefly the more ancient, from the Magna Charta to 21th James 1, cap. 27, with an Appendix, being a proposal for new-modelling the sintutes.

Telle est, la source mentionnée par Victor Hugo, Une lettre mal lermée et transcrite erronément par le romancier. et par d'autres avant et après lui, a changé le nom de Barrington en Burington, et a mis tous les chercheurs sur une lausse piste. Pour être bibliographiquement exacte, la rélérence donnée par V. Hugo dans Notre Dame de Paris doit done être lue : . Voir Barrington a Observations

En feuilletant ces Barrington a Observations, V. Hugo se sera appliqué surioni à lire les notes nombreuses, où s'accumulaient au bas de chaque page, les détails curieux et singuliers. L'une de ceux-cl aura particulièrement captive son attention. Vers la fin de son gras volume, n propos d'une fausse interprétation juridique. l'auteur énumère un certain nombre de « vulgar errors ». Dans cette note,

nous avons rencontré un alinéa qui merite d'être reproduit textuellement.

To these vulgar errors may be perhaps added the notion, that a namen's manying a man under the gallows will save him from the execution.

Telle est croyons-nous, la note que V. Hugo a denichée dans les Barrington's Observations. Emporté par son imagination, sans foire attention à la forme dubitative, soulignée dès le début, le poète n'a retenu que le détail curieux (contesté d'ailleurs) qui allait lui fournir une des scènes les plus captivantes de son chef-d'œuvre.

Concluons

la scène du mariage sous la potence a élé insplrée à V. Hugo par la lecture d'une note dans un ancien commentaire juridique anglois, les Barrington's Observations. En cilont so source, le grand romancier a commis une exreur de transcription qu'on retrouve dans le manuscrit définiții et dans toutes les éditions de Natre Dame de Paris. Il s'est trampé également, quand il prétend que la bizarre coulume susmentionnée se retrauve tout au lang de l'ancienne législation angloise. L'erreur est d'autunt plus étonnante que, pour expliquer l'existence d'une coulume répandue sur tout le continent V. Hugo avoit des preuves sous la main (e.a. dans le curieux / Journal d'un bourgenis de Paris », qu'il connaissait parlaitement), et que seul le pays auquel il attribue sa référence doublement Inexacte, a probablement ignoré toujours le mariage sous la potence. Je ne reprendrai pas la démonstration de ce que l'avance ici : le lecteur épris de Kulturgeschichte poucra s'en convainere en parcourant les pages consucrées à cette pratique singulière dans le numéro spécial que le Fulklore Brahançan a public pour commémorer le Centenaire de Charles De Caster, immortel comme san héras.

P. S. — On ne conçoit pas qu'un article consocré à Victor Hugo et ses romans historiques ne cite pas le titre de son chef-d'œuvre : Les Misérables bien que l'on ne puisse mager ce seul extruit sous les « curiosa criminalia ».

Les folkloristes liront avec intérêt cet extrait provenant de la description détaillée du couvent : Le Picpus qu'hospitalise Jean Valjean et Cosette de suis heureux d'offrir ce passage à mes lecteurs, en hugolatre fervent.

Au dessus de la porte du réfectoire était écrite en grosses lettres noires cette prière qu'on appelait la Paternôtre blanche.

« Petite patemôtre blanche, que Dieu fit, que Dieu dit, que Dien mit en paradis. Au soir, m'allant coucher, je trouvis (sic) trois anges à mon lit couchés, un nux pieds deux au chevet, la bonne vierge Marie au milieu, qui me dit que je m'y couchis, que rien ne douits, Le hon Dieu est mon père, la honne Vierge est ma mère, les trois apôtres sant mes frères, les trais vierges sant mes sœurs. La chemise où Dieu lut ne, man corps en est enveloppé : la croix Sainte-Marguerite à ma poitrine est écrite Madame la Vierge s'en va sur les champs. Dieu pleurant, rencontrit M., saint Jean. Monsieur saint Jean. d'au venez-vous? Je vien d'Ave Salus. Vous n'avez pas vu le hon Dieu si est ? Il est dans l'arbre de la Croix, les pieds pendans, les mains clouans, un petit chapeau d'épine blanche sur la tête. Qui la dira trois fois au soir, trois fois au matin, ga gnera le paradis à la fin ».

Imparibus meritis pendent tria corpora romis : Dismas et Gesmas, media est divina potestas : Alta petit Dismas, infelix, infima, Gesmas : Hoc versus dicas, ne tu furto tua perdas. Nos et res nostras conservet summa potestas.

#### CONTRE LA GUILLOTINE.

V Hugo a lutté pour abolir la petne de mort fe reproduis une page saisissante (p. 0-11) extratte du premier en date : - Le dernier jour d'un condamné » :

Dans le Midi, vers la lin du mots de septembre dernier (1852), nous n'avons pas bien présents à l'esprit le lieu. le jour, ni le nom du condamné, mais nous les retrouverons si l'on conteste le fait, et nous croyons que c'est à Pamiers...

Arrivé à l'échaland, le bourreau le prend au prêtre. l'emporte le ficelle sur la bascule. l'enfourne, je me sers lei du mot d'argot, puis il lâche le couperet. Le lourd triande de les se détache avec prine, tombe en caliolant dans ses rainures, et voici l'horrible qui commence, entaille Thomme sans le tuer L'homme pousse un cri affreux. Le bourreau, déconcerté, relève le couperet et le laisse retomber. Le couperet mord le cou du patient une seconde fois, mais ne le tranche pas. Le patient hurle, la foule aussi le bourreau reliisse encore le couperet, espérant mieux du troisième roup. Point, Le troisième coup fait Jaillir un traisième ruisseau de sang de la nucque du condamné, mais ne fait pas tomber la tête. Abrégeons, Le coulenu remonta el relumba cinq fois, cinq fois il entama le condamné, ring fois le condamné hurla sous le coup et secoua sa lête vivante en criant grâce. Le peuple indigné pril des pierres et se mit dans sa justice à lapider le boutreau. Le bourreau s'enfoit sous la guillotine et sy tapit devière les chevaux des gendarmes. Mais vous n'êtes pas au bout Le supplicié, se voyant seul sur l'échalaud. s'étoit redressé sur la planche, et là debout, effroyable. nuisselant de sang, soutenant sa tête à demi compée qui pendait sur son épaule, il demanduit avec de faibles cris qu'on vint le détacher. La foule, pleine de pitié, était sur le point de forcer les gendarmes et de venir à l'aide du malheureux qui avait suhi cinq fuis son arrêt de mort. C'est à ce moment là qu'un valet du bourreau, jeune homme de vingt ans, monte sur l'échafaud, dit au patient de se relourner pour qu'il le délie, et, profitant de la posture du mourant qui se livrait à lui sans défiance, saule sur son dos et se met à lui couper péniblement ce qui lui restant de cou avec je ne suis quel conteau de boucher. Cola s'est fait. Cela s'est vi Oui...

On a su soulement que la quillotine avait été dislaquée exprés par que qu'un qui confait autre à l'executour des

Cétait un valet du bourreau, chassé par son maître, qui, pour se venger, lui avait fait cette malice.

Ce n'était qu'une espièglerie. Continuons

A Dijon, il y a trois mois, on a mené au supplice une femme. « Une femme I » Cette fois encore, le couteau du docteur Guillotin a mal fuit son service. La tête n'a pas été tout à fait coupée. Alors les valets de l'exécuteur se sont attelés aux pieds de la femme, et à travers les hurlements de la malheureuse et à force de traillements et de soubresauts. Ils lui ont séparé la tête du corps par arrachement.

(Transcrit de V. Hugo, Le dernier jour d'un condamné — Introd. p. g-11. Paris, Ollendorff)



Le prieuré de Basse-Wavre, croquis de E. Bourguignon, d'après le dessin de Harrewijn en 1692.

## Les Origines du Sanctuaire et du Culte marial de Basse-Wavre

par J. MARTIN.

#### Proface

Les origines du culte de la Vierge et du sanctunire de Basse-Wayre sont assez obscures.

L'apinion la plus autorisée a été émise par le chanoine Lacnen dans son apuscule sur N.-D. de Basse-Wavre paur en 1923. Pour la première fois, le sanctuaire de Basse-Wavre laisait l'objet d'une véritable étude scientifique. Le chanoine Lacuen s'efforça de jeter une lumière plus camplète sur les origines et les fastes de cet antique lieu de pèlerinage (1).

Il émit l'hypothèse que nous nous trouvions en présence à Basse-Wayre d'un antique sanctuaire de vieus (2).

(a) ID., up. cit., p ...

desservi par un groupe de clercs. Le meme auteur exposa, avec plus de force, cette hypothèse dans un article publié dans l'annuaire des Ancieus élèves de Basse-Wovre en 1951. Selon lut, quelques familles franques étaient venues s'installer dans l'ilot de Basse-Wavre et y avaient créé un vieus. Ces hommes libres se construisirent, lors de leur conversion au Christianisme, un sanctuaire doté d'un clergé résidant, qui devint la basilica ou l'église haptismale de ces gens. Au XI° siècle, cette agglométation d'hommes libres fut assujettie aux comtes de Louvain et c'est en vertu de cette main mise que le due Henri III donna en 1086 la basilica de Basse-Wavre à l'obbaye d'Afflighem (5).

Dans son ouvrage capital sur le Brabant ecclésiastique et religieux paru en 1955, le chanoine Laenen expose cette fois d'une manière definitive cette meme thèse sur l'origine de Basse-Wovre (4).

Il faut remarquer que, si le chancine Lacnen lait remonter à l'époque mérovingienne l'origine du sanctuaire de Basse-Wavte, il est très prindent sur les origines du culte marial et a garde de se prononcer formellement sur ce point

« L'établissement, cerit-il, auprès du sauctuaire de N.-D. de Basse-Wavre d'une communauté bénédictine dans toute la ferveur de sa récente fondation out pour conséquence de raviver, sinon de créer de toutes pièces, le culte local de la Sainte-Vierge (5).

La thèse du chanoîne Luenen lut reprise par M. Labbé Gits lors de la réédition du Précis historique de N.-D. de Basse-Wayre qu'il lit paraître en 1947, à l'occasion des fêtes jubilaires du couronnement.

L'alibé Cits accepte la thèse du vicus mérovingien et tend à faire remonter le culte mariol de Basse-Wuyre

(5) I. LAENEN, N.-D. de Basse-Wavre, p. 9.

<sup>(1)</sup> J. LAENEN, Notre - Dame de Basse - Wavre, Louvain.

<sup>(3)</sup> J. LAENEN : Lointaines téminiscences et Souvenies d'Hier, dans Annuaire 1930-1931 des Anciens élèves du Petit Séminaire de Bassa Wayre, v. 9.

<sup>(4)</sup> J. LAENEN: Kerkelijk en Godwienstig Brahant, Anvers, 1935, 2° partie, p. 17.

bien avant la fondation du prieuré bénédictin. Il est donc plus positif sur ce point que le chanoine Lacnen (6).

Nous nous sommes fixé comme but de revoir dans ces quelques pages la thèse du chanoine Laenen pour eventuellement la confirmer ou l'infirmer sur quelques points. Nous nous efforcerons même d'apporter quelques données couvelles sur la question.

Il nous est agréable d'exprimer ici toute notre gratitude à M. l'abbé J. Pensis, Professeur à l'Ecole Moyenne de Wavre, qui, par ses critiques judicieuses et sa collaboration constante, nous fut d'un grand secours dans l'élaboration de ce travail.

#### INTRODUCTION.

Le récit de Johannes Gielemans et les publications subséquentes.

Le premier récit cohérent que nous ayons des origines de Basse-Wavre nous a été fourni par Jean Gielemans, moine du monastère du Rouge-Cloitre dans la forêt de Saignes. Ce religieux vécut au XV° siècle et mourut en 1487. Il écrivit plusieurs recueils pieux parmi lesquels nous citons le « Novale Sanctorum » où il rapporte les origines et faits miraculeux concernant plusieurs sanctuaires de Belgique. Il y transcrit sous le titre « Miracula Beatæ Virginis Marim de Wavera » les traditions du culte de Basse-Wavre, traditions qui revêtent les caractères d'une légende (7).

l'auteur re propose comme il le déclare dans sa préface. de saus n'ie la curiosité des gens qui s'intéressent nu culte

(6) A. GITS, Précis historique de N.-D. de Basso-Warre de Martin rouvelle, Basse-Wavre, 1947, von annotations d' 5, pp. 17-17.

marial de Basse-Wayre. Il nous racontera les origines de la chapelle de Notre Dame, l'installation des religieux d'Alllighem et les nombreux miracles opérés par les saintes reliques conservées à Basse-Wayre (8).

Selon Gielemans, aux environs de l'année 1030. L'endroit, où est située l'église de la Vierge, était marécageux et inhabitable : ce lieu fat le théâtre de faits merveilleux. Pendant la nuit, principalement le samedi et aux grandes fêtes de la Vierge, des harmonies célestes et des voix angéliques furent perçues par les gens du voisinage. À leur grande stupeur. Ces faits attirérent les pécheurs et de nombreux miracles eurent lieu.

Le peuple se mit alors à construire une chapelle sur la colline voisine mais chaque nuit, les matériaux étaient transportés dans la vallée. On posta des sentinelles à qui la Vierge apparut et notifia qu'elle avait choisi la vallée pour sa résidence. La chapelle fut alors construite comme la Vierge le déstrait.

Gielemans raconte qu'on découvrit un reliquaire précieux que personne na réussi à ouvrir.

Attirés par la réputation du lieu les maines d'Afflighem visiterent Basse-Wavre à plusieurs reprises et fina lement, vers 1002, reçurent cet endrait pour v établir un couvent Cette fondation fut l'objet des faveurs des nobles de la région. Les religieux reçurent des terres et aussi de nombreuses reliques, en particulier de Godefroid dur de Brabant.

Vers 1150 les moines de Basse Wavre transporterent la châsse à Bruxelles pour la faire orner d'argent et de pierres précieuses. La peste éclata, sur ces entrefaites, à Bruxelles. Comme aucune relique n'avait été efficace. l'orfèvre révéla l'existence de la châsse de Basse-Wovre et aussitôt le mal fut arrêté. Les religieux d'Aifligem, altirés par ces événements, se rendirent à Bruxelles en pro-

<sup>(-)</sup> GIELEMANS, Miracula RV Maria de Wavera dans Sanctorum Ma à le bibliothèque privée de l'Empereut à desgraphicis Joannis G. Le ans, Bruxelles, 1895, pp. 347-357.

<sup>(8)</sup> J. GIELEMANS, op. cit. pp. 347-348 dans le manuscrit de Vienne, fol. 306, 307, 308, x°.

cession. L'abbe d'Allighem tenta de prendre la chasse mus il ne put la soulever tandis que le prieur de Wavre la souleva sons peine et la ramena au sanctuaire de Basse-Wavre.

L'année suivante, la peste éclate à nouveau et la châsse de Basse-Wayre est portée de village en village jus qu'à Bruxelles, puis dans diverses localités du Brabant et de la Hesbaye et chaque fois son apparition chasse le mal. Ce lut l'origine de nombreux pèlerinages et processions (9).

Le recit de Gielemans se termine par un chapitre sur les reliques qui semble avoir été ajoute par après.

Ce récit fut commenté à diverses reprises au cours des siècles et traduit de multiples tois en français et en flumand

Nous donnous ici une nomenclature de ces diverses publications avec un brel commentaire pour certaines d'entre elles.

Le premier en date à reprendre le récit de Gielemans lut A. Wichmans dans son livre « Brabantia Mariana » publié en 3 vol à Anvers en 1622. C'est un recueil des légendes et traditions sur les divers sanctuaires mariaux du Brabant.

En 1642 parul à Louvain « L'Arche d'Alliance ou Phistaire de Notre Dame de Basse-Wavre » par Antoine Ruteau.

En 1657, Odon Cambier, religieux d'Afflighem, puhlia à Louvain un opuscule intitulé « Historia capsæ B. Mariæ Waverensis ».

Ce petit livre est une publication du texte de Gielemans, accompagné de multiples notes rédigées par Cambier lui-même. Il présente de ce fait un certain intérêt.

Aunante Van Opslaed publia une traduction flamande du récit de Calemana en 1065 à Bruxelles, sous le titre :

D'Acle des Verbondts van het nieuw testament oft internal manure van de heillen Care van Nervande nhebracht door Maria uyt den homet op de aerden over

600 jaren ». La traduction est très libre et l'auteur y a ajoute de son crû

En 1721 († 1722 parurent deux éditions nouvelles de Van Opstael, la première sous le titre : « Historia van O. L. V. van Neer Waver », la seconde sous le titre : « Arcke des Varbandts van 't nieuw testament ofte Mirae-kuleuse Historie van Onse L. Vrouwe van Neder Waver met de mirakulen ende gebeden tot de H. Maeget die aldaar besonderlyck gegert wordt ».

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle parurent plusieurs précis. Vers 1805, d. De Rore publia un Abrégé de l'Histoire de Notre-Dame de Paix et de Concorde dans l'église de Basse-Wanre.

En 1845 parut un précis historique de Notre-Dame de Basse-Wavre sans nom d'auteur. C'est celui qu'a réédité M. l'abhé Gits en 1947.

En 1871 parut à Nivelles un Précis de l'Histoire de N.-D. de Basse-Wavre dite Marie de Patx et de Concorde basé en ordre principal sur l'ouvrage de l'arliers et Wauters paru en 1864.

Vers 1880 parnt une Nouvelle Histoire de N.-D. de Basse-Wavre qui eut une deuxième édition vers 1890.

Ces divers livres, précis et opuscules imprimés se contentent de reprendre pour les origines du culte marial à Busse-Wavre les données fournies par Giclemans. Aucun ne constitue une édition critique : au contraire, hien souvent les auteurs tels Wichmans et Aug, Van Opstael, enjolivent le récit de Giclemans.

A côté de ces publications imprimées existent encore plusieurs textes manuscrits dans diverses réserves d'archives. Citans entre autres le « Chronicon Monasterit S. S. Petri at Pauli Affligemiensis » composé entre les années 1606 et 1657 et dant le manuscrit se trouve aux Archives de l'Abbaye d'Afflighem.

Le manuscrit 8647-14 de la hibliothèque royale de Bruxelles contient un récit intitulé : La fondation de l'église de N. D. de Basse Waere (F° 1-125°).

de Vienne, fol. 306, 407, not 67. pp 349-357 dans le manuscrit

Le manuscrit n° 22066-80 du même fond renferme une transcription du texte de Gielemans intitulée : Historia de inventione reliquiarum capsæ B-Maria Waverensis, une traduction française intitulée : 4 Transport du latin en français d'un petit livre tauchant la fondation de l'église de N. D de la Basse Wavre et une traduction flamande intitulée « Een seker historie van die reliquien ende ammeganch van casse van O.-L. Vroun van Wavre.

Le manuscrit Il 3529 contient une histoire de N.-D. de Basse-Wavre por Guillaume du Faux. La rubrique précise que cette histoire a ele copiée par Jean Weze, notaire public et traduite du flamund en français par Guillaume du Faux. Ce dernier manuscrit date du XVII<sup>e</sup> siècle : au dernier feuillet, il y a rette note : obiit aucthor opere imperfecto 1640. Les deux autres doivent viaisemblablement doter de la meme époque mais nous n'avons pos étudié la question.

Enfin Dom Beda Regaus composa une chronique intitulée : « Annales et Acta archicænobit Hafflighemiensis » ou bien « Hafflighemum illustratum » en 7 volumes manuscrits. Les vol. 4 et 5 traitent des prieurés dépendant d'Afflighem et sont déposés aux archives de l'abbaye d'Aflighem. Ils furent composés na XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons pu jusqu'à présent prendre connaissance de ces manuscrits.

Pour être complet, nous devons encore citer les brèves notires de Jacques Le Ray dans sa Topagraphia historica Gallo-Brabantiæ » publiée à Amsterdam en 1692, de J.-B. Gramaye dans ses « Antiquitates Illustris Ducatus Brabantiæ » publiées à Louvain en 1708 et de François Foppens dans « Les délices des Pays-Bas » publiés à Bruxelles en 1720, ainsi que le livre de Haraeus intitulé « Anna la ducum Brabantiæ », publié en 1627 à Anvers.

Après ce bref aperçu sur l'œuvre de Gielemans et ses inflateurs, nous commençons l'étude critique des origines de Brata Wavre.

Nous diviserons notre sujet en deux grandes parties : l'étude des origines du sanctuaire de Basse-Wayre et l'étude des origines du culte marial à Basse-Wayre. En effet, si ces deux questions sont connexes, elles ne sont pas nécessairement conjointes

Nous avons déjà fait remarquer que le chanoine Lacnen, s'il fait remonter l'origine du sanctuaire à l'époque mérovingienne, est très prudent sur les origines du culte marial lui-meme ; il a donc une certaine tendance à les séparer. M. Labbé Gits, par contre, unit ces deux problèmes assez intimement. Pour Gielemans et ses successeurs, les deux questions sont étroitement unies.

#### A. LES ORIGINES DU SANCTUAIRE DE BASSE WAVRE.

#### 1. - Les origines du lieu de culte.

L'existence du sanctuaire de Basse-Wavre nous est révélée par une charte de Henri III. comte et avoué du Brahant, dans laquelle ce dernier danne à l'abbaye d'Afflighem su capella libera ou chapelle libre de Basse-Wavre avec quelques terres et quelques droits. Ce document est daté de 1080 (10). Nous apprenons, en même temps, l'existence d'une église située à Wavre supérieur, dit le texte. Le texte de cette charte est publié en annexe.

Le problème réside dans l'interprétation exacte des termes « capella libera ». Le chanoine Laenen, dans son étude sur N-D, de Basse-Wavre, la considére comme une église libre, créée pur une communauté de lidèles à l'époque mérovingienne et desservie par un clergé asser nombreux, c'est-à-dire un groupe de clercs et de ministres inférieurs ; ce clerge aurait été à son déclin au moment

<sup>(10)</sup> Edition E. DE MARNEFFE; Cartulaire d'Ailligham, dans Analectes pour servit à l'histoire ecglésiastique de la Balgique.
2° section, 1894, fasc. 1, charte 1, pp. 1-4.

de la donation et se serait fusionné avec les moines d'Af-

Highem (11) Reprenous les divers éléments du problème. Nous croyans d'abord pauvoir laire une distinction entre les termes capella et ecclosia. Sans conteste, l'ecclesia a plus d'importance, fant au point de vue matériel qu'au point de vue juridique, que la capella. Du Cange, dans son glossalre, au terme ecclesia, nous dit que ce terme d'origine grecque a d'abord été pris dans le sens de réunion (cunveulus) puis, dans la suite, il a servi à désigner le lieu même de la réunion et linalement, le temple ou édifice sacré destiné au culte divin et aux réunions des fidèles (12). Au terme capello, il donne la définition suivante : la chapelle, après avoir désigné l'endroit où était conservée la chape de saint Martin puis la chancellerie du roi, puis un endroit où étaient conservés divers dons faits par les fidèles, a désigné dans la suite un petit édifice sacré, un orotorium, qui n'n pas de prêtres (quod proprios Sacerdotes non habebat); ou bien, un édifice sacré qui n'était pas hantismal, c'est-àdire où lan ne pouvait pas distribuer les sacrements (13)

Odon Cambier, dans son commentaire du texte de Gielemans, ajoute en note au chapitre II pour le texte « Capellam adificare corpit : Capella etiam capitur pro parra occlesia, que nec habet baptismum noc coemeterium.

Les moines d'Orval lont part à Arnoul II, archevêque de Trêves, de leur intention de créer un village au lieu-dit Geronsart et lui demandent l'autorisation d'y ériger. Oratorium son capellam aut ecclesiam prout habitatoribus videretis expedire : l'importance du lieu du culte est bien ici fanction du nombre d'habitants qu'aura ce nouvenu village (15).

Nous pouvons donc admettre que la capella est un petit édifice, un petit lieu de culte, tel que nous le concevons encore maintenant et qu'au point de vue juridique. Il n'a pas de clergé résident, pouvant y administrer les sacrements

Le chanoine Laenen prétend voir dans la enpella de Basse-Wayre l'existence d'un titre haptismal. Il s'appuie sur le texte du diplôme de 1086 où il est dit que la chapelle est donnée sous réserve de la subordination due par le prêtre qui doit y être institué : « Cum debita instituendi presbyteri subjectione » {16}.

Ce texte nous parle du futur : il nous apprend que les maines d'Afflighem peuvent installer à Basse-Wavre un prêtre qui leur sera soumis. Mais ce texte prouve-t-il l'existence d'un prêtre ou mament de la donation?

Nous ne le croyons pas d'autent plus que cette chapelle peut très bien avoir été desservie jusque là par le clergé de l'ecclesia superior.

L'interprétation du terme « capella libera » est plus ardue. La chapelle libre n'a jamais été étudiée viniment Le chanoine Lacnen, dans son livre « Kerkelijk en Godsdienstig Brabant » classe la chapelle de Basse « Wavre parmi les églises libres. Or, nous avons vu que capella et ecclesia différent assez bien.

Selon cei auteur, les églises primitives se divisent en églises libres et églises sous la dépendance d'un d'un seigneur. Les églises libres doivent leur origine à des communautés chrétiennes établies en debors de la cité épiscapale. Ces communautés chrétiennes d'hommes libres (homines franci) se forment à l'époque mérovingienne ou carolingienne et construisent, sous la direction du juge royal ou de l'évêque, un sanctuaire qui ne dépend juridiquement d'aucun seigneur.

Dans la suite, ces communautés et avec elles leurs lieux de culte retambent sous la juridiction directe du roi puls sous l'autorité des seigneurs locaux, quand le pouvoir royal s'affathlit (17).

pp. 45 et 47.

<sup>(11)</sup> J. LAENEN, N.-D. de Basse-Wavre, pp. 7, 8, 9.
(12) DU CANGE, Giorsarium medice et intime latinitatis, article ecclesia, dans t. III, D.-R., p. 223, 1° colonne.

<sup>(4)</sup> ODON CAMBIER Historia capalla, pp. 115-117.

(4) ODON CAMBIER Historia capam B.-M. Waverensis.

Control of Cambine de l'abbaye d'Orvai, charte-

<sup>(16)</sup> J. LAENEN, N.-D. de Basse-Wavre, p. 9. (17) J. LAENEN, Kerkelijk en godsdienstig Braham, t. 1.

Le chanoine Laenen cite, comme exemple, la donation de l'église libre de Vilvorde par Pépin de Herstal au monastère de Castrum Novum près d'Aix-la-Chapelle. Malheureusement, la reférence est inexacle et nous n'avons pu vérifier ce fait. Il cite aussi la donation de l'eglise de l'ir lemant par Louis le Pteux à l'abbaye de Saint-Germain près de Paris. Cette donation ne nous est connue que par un diplôme de Charles le Chauve de 872. Dans ce texte il est question de . Villam vel abbatiam thuitas dictam, ensuite d'un : claustrum quod est situm prope monasterium ipsius sancti.

Pas de traces dans le texte d'église libre ou de chapelle libre. De plus, nous nous heurions à la juste interprétation des termes claustrum et monasterium. Laenen traduit monasterium par église et claustrum par demeure du clergé. La question demande examen et le texte n'éclaire nullement le problème de la capella libera de Basse Wavre. Laenen cite encore la donation de l'église du Vicus d'Alost par Rudolphe, fils de Baudouin Brasde-Fer. à la cathédrale de Cambrai en 870 mais il ne donne aucune référence. Il cite enfin la donation de la chapelle libre de Basse-Wavre en 1086 (18).

Comme nous le constatons, si l'existence d'églises, libres à l'époque mérovingienne et retombées sous l'autorité du seigneur, paraît bien acceptable, le problème de la capella libera de Passe-Wayre n'en est pas pour cela résolu-

Nous avons, en raison de la pénurie d'exemples donnée par Laenen, recherché des chapelles libres dans divers cartulaires d'abhayes anciennes de Belgique et de France, comme les abhayes de Stavelot-Malmédy, Gembloux, St-Trond, Saint-Martin à Tournai, du Vol Benoît à Liège, d'Orval et d'outres.. Nos recherches furent vaines pendant longtemps quand nous avons découvert dans le cartulaire de l'Abhaye d'Orval deux chapelles libres. Ce cas reste unique et les multiples cartulaires feuilletés dans la suite ne nous ont rien donné Nous en concluons d'abord, jusqu'à preuve du contraire, à la grande rarcté de la chapelle libre. Cect n'est pas étonnant puisque la plupart des terres rurales appartenaient à des seigneurs. Examinons de plus près ces deux chapelles libres.

Dans une charte datée de 1201. Conon, sire de Mussy, déclare que Soibert de Mussy a donné au monastère d'Or val tout ce qui lui appartenant dans l'alleu de Buré (19). L'acte de donation porte : dedit ecclesiæ quidquid sui juris erat in allodia de Burei libere et sine retentione altenjus juris, cum decimo, terragio, fundo et tractu ipsius liberæ capellæ de Buret... (20). Soibert de Mussy donne danc en plus de ses droits sur l'alleu, ses droits sur la chapelle libre de Buré.

Dans un diplôme daté de 1210. Guillaume, grand doyen et archidiacre de Trèves, confirme à l'abbave d'Orval le patronage de la chapelle de Buré. Cet acte nous fouruit des indications intéressantes sur la chapelle. Guillaume nous parle du « fundum desertœ villulæ », ce qui nous apprend que l'alleu de Buré est abandonné et qu'il est de minime importance (villula); Guillaume ajoute : « donum liberœ enpellæ quæ jam ibi per aunos plurimos diruta fuerat ». Nous apprenons ainst que la chapelle libre est détruite depuis de nombreuses années, ce qui concorde bien aver le « desertæ villulæ ». L'alleu de Buré est donc yers 1210 un bien abandonné depuis longtemps avec une chapelle en ruines (21).

Le titre de chapelle libre semble bien indiquer un état juridique propre puisque, dans une charte du 3 noût 1226. Jacques de Lorraine, archidiacre de Trèves, confirmant à l'abhaye d'Orval plusieurs églises et chapelles, dit nommément : De Gemoignes, de Maide et de Giversi ecclesios cum earum appenditus necuon et liberam capellam de Buri et capellam de Cherves.

Il oppose la chapelle de Bure à la chapelle de Cheves.

<sup>(18)</sup> J. LAENEN, Kertelijk en Godedienstig Brabant, t. 1.

<sup>(19)</sup> Buré est situé an and d'Arlan.

<sup>(20)</sup> Cartulaire d'Orval, charte nº XCIV .p. 133-134.
(21) Cartulaire d'Orval, charte CXIX, p. 161.

Nous constatons and l'opposition entre occloria et cu-

La seconde chapelle libre est d'un interet plus grandparce que nous assistans à la genèse même de l'édifice.

Vers 1250, les maines d'Orent se trouvaient dans une grande misère par suite des malheurs du temps. Ils manquaient de tout et avaient même du se disperser. Pour se relever, ils décident de réformer la gestion de leurs terres. Ils posséduient au lieu-dit Géronsart et Mortshommes un endroit baisé où ils percevaient la dîme. Ils décident d'y créer une villa pour permellre un meilleur rapport tant dans la perception des dimes que dans les loyers que les nouveaux locatoires poieraient. En 1258, ils adressent une supplique à Arnoul II, archevêque de Trèves, dans laquelle ils lui fant part de leur décision et lui demandent l'autorisallan d'élablir en cet endroit : aralarium seu capellam liberam nulli matrict ecclesia subjectam aut ecclesiam prout habitatoribus videretis expedire >. L'évêque leur accarde ce qu'ils demandent : « Indulgemus ut in Jundo ves tro predicto, capellam liberam nulli matrici ecclesiae suljectom seu ecclasiam aut oratorium construera possitis ». Il leur accorde en même temps le droit de patronat et la perception des dimes et redevances sous réserve de la portion congrue au pasteur du lieu.

Les moines ant soin de noter dans leur supplique : Quoniam locus ille a tempore cujus non extat memoria desertus extitit, excepto quod ibi quandoque fuerunt navalia et pauci habitatores multi matrici ecclesiæ subjecti, quippe cum remoti sint nec sciatur ad quam deberent pertinere nec ad antiquas matrices de facili possent hubero recursum ».

Les moines invoquent donc comme raison pour condeure un oratoire ou chanelle libre le fait que l'endroit est dé est lepuis des temps immémoriaux et que les habitant ne dépendent d'aucune église mère par que sont l'écarl et ne savent à qui recourir (1).

(13) Cartulaire d'Orval, charte n° CXLVIII, p. 188-189. (13) Cartulaire d'Orval, charte n° CCCXXIII, p. 346-347. La création de la chapelle libre est motivée ici par un état de lait et un état juridique. L'endroit est désert et les quelques habitants sont indépendants au point de vue spirituel.

On pourrait objecter que les moines parlent aussi d'un aratorium ou d'une ecclesia, mals ces termes ont simplement un rapport avec le nombre d'habitants. Le lieu du culte restern toujours libre. D'ailleurs, dans une charte du 9 décembre 1260, le pape Alexandre VI, approuvant l'érection de la chapelle libre de Gerouville, déclare : concessit ut in hujusmodi loro seu territorio oratorium, vel capellam seu ecclesiam que nulli ecclesiæ matrici subjecta esset, possitis construero » (24).

Coincidence curieuse : les deux chapelles de Bure et de Gerouville se trouvent dans un endrott désert depuis de longues années. A Buré, la chapelle est détruite « jam per annos plurimos », à Géronsart : locus ille a tempore cujus non extat memoria desertus extitit ».

Le cas de Géronsort, devenu le village actuel de Gerouville, nous permet de saisir le processus d'édification d'une chapelle libre. Dons un endroit désert, à l'écart de tout centre habite où se trouve le lieu du culte ou église mère, vivent quelques familles qui, au point de vue spirituel, ne dépendent de personne. A cause de leur éloignement de toute église, elles construisent un oratoire, une chapelle qui par la force des choses est libre de toute sujétion ecclésiastique, d'où le nom de chapelle libre.

Cet état juridique s'allie, semble-t-il à l'état de la terre puisqu'à Buré la chapelle libre est située dans un alleu ou terre libre.

Le cas de Gerouville et celui de Buré éclairent singulièrement les origines de la chapelle libre de Basse-Wayre.

Voict comment on pourrait expliquer son existence. Les terres fertiles du Brahant avaient été fortement occupées aux âges préhistoriques et du métal. La région de Wayre en particulier, avait été le stège d'un habitat assez dense, comme le prouve la station paléolithique et néoli-

<sup>(24)</sup> Cartulaire d'Orval, charte nº CCCLIV, p 376.

thique d'Ottenbourg ainsi que les nombreuses tombelles de l'âge du bronze et de l'âge du fer situées à la bruyère Saint-Job et sur les hauteurs qui bordent la rive droite de la Dyle. A l'époque iomaine. Basse-Wavre lui choisi comme séjour par un gallo romain fortune qui fil construire sur un coleau fertile, exposé au sud, la splendide villa urbana dite de l'Hosté. Cette demeure princière sut détruite par un incendie, probablement à la suite d'une invasion harbare dans le courant du IIIº siècle. Puis c'est le silence et l'abandon. Les vestiges de l'époque franque manquent totalement à Basse-Wayre et aux environs. Nous croyons que cela correspond à la réalité. Pendant tout le N° siècle, les régions situées ou nord de la grande chaussée Bavay-Tongres, qui passe près de Perwez, hirent abandonnées. Quand les Francs, peu nombreux, occupérent nos régions, ils se dirigèrent vers les contrées encore occupées du Nord de la France jusqu'à la Seine et la Loire.

Ce n'est que peu à peu que la population réoccupa les terres du Brahant au gré de ses besoins. La région de Basse-Wavre, située au milieu de la forêt charbonnière, lut assez longtemps délaissée, surtout que la vallée n'était que marécages. L'endroit de Basse-Wayre, particulièrement humide pour sa situation, resto désert un temps impossible à déterminer. Puis, un beau jour, quelques samilles l'accupèrent et y hâtirent un petit édifice du culte qui. par la lorce des choses, sut indépendent comme ceux de Géronsart et de Buré, de toute église mère. Au cours des stecles. la population a augmente et les habitants se sont installés plus à l'ouest, à l'emplacement actuel de la ville de Wavre, dans un endroit plus salubre et plus sec. L'agglomeration nécessita la création d'une ecclesia. La chapelle libre de Bosse-Wavre continua à subsister mais fut probablement alors desservie par le clergé de Wavre. Elle a perdu sa situation de fait mais a conservé son titre. Basse-Wavre était il un alleu ? Il est difficile de résondre la quattine Ce qui est certain, c'est que la chapelle ne depend pas d'un seigneur local muis directement du duc qui a bien sain de noter : capellam nostram liherum. Une

charte de 1226, dans laquelle le duc accorde des franchises aux habitants de Basse-Wovre dépendant du prieuré nous parle de : Allodium hente marie de Wavera jacentis in parochia de Wavera.

Ce texte réflète-1-il l'ancien état de chose, c'est possible mais la distance est trop grande entre 1086 et 1226 pour nous permettre une probabilité satisfaisante (25).

La légende de Basse-Wavre, telle qu'elle nous est rapportée par Gielemans, reflète assez bien cet état de choses. Nous y avons comme un vague souvenir de cette origine que nous venons d'esquisser, mêlé à de nombreux éléments purement fictifs.

La légende nous rapporte que l'endroit où fut érigée l'église de la vierge étnit marécageux et inhabitable, ce qui correspond bien à notre hypothèse d'un endroit désert Suite aux concerts nocturnes, les habitants commencent à construire spontanément une chapelle, ce qui correspond bien à ce que nous avons dit (26).

Faut il maintenant voir dans cette capella libera un sanctuaire de vicus ? (27). Tout le problème git dans l'interprétation du mot vicus. Du Cunge nous dit que, pour les écrivains antérieurs à 1200, vicus est le même que villa (28). Mais il semble bien que Lacnen vent voir dans un vicus une agglomération, rurale peui-être, mais indépendante de tout seigneur et d'une certaine importance. Ce sens, nous ne sommes pas enclin à l'admettre.

Le premier texte où Wavre est rite — une liste de miracles de Saint-Trond rédigé par un certain Stepelinus avant 1050, nous apprend que Wavre est une villa du pagus de Brahant

De Wavera, quæ est villa brahatensts nagi, quidam laprosus... (20).

<sup>(25)</sup> Cartulaire d'Alllighem, face 4, 1900, charte CCCLVII.

<sup>(26)</sup> J. GIELEMANS, op. cit. p. 349-350-

<sup>(27)</sup> J. LAENEN, N.-D. de Basse-Wavre, p. 7.

<sup>(28)</sup> DU CANGE, t. 8, p. 222.

(29) Tiré du liber secundus miracularum Sancti Trudonis.

édité dans MGH par O. Holder-Egger, Script. t. XV 2° partie
p. 827.

Si le texte de 1086 nous révèle l'existence d'une agglomération assez importante où nous comptons une église et une chapelle, des moulins et des fermes, rien ne prouve que cela existait à l'époque mérovingienne ou carolingienne dans les memes proportions. Le processus d'établissement d'une capella libera, tel que nous avons essayé de le montrer, s'appose d'ailleurs à l'existence, dès le début, d'une agglomération de quelque importance.

Quant à l'emplacement de l'église près du pont à côté de la voie romaine de l'rêves à Utrecht, nous devons user de cette preuve avec une extrême prudence.

Rien ne prouve que l'église était située à l'emplacement actuel. Il est plus normal, vu l'était des lieux, que les habitants l'aient construite sur le cotenu où était située la villa romaine.

La découverte d'une abside en matériaux romains, bûtie à cheval sur les pièces 14 et 20 de la villa, semble corrobarer cette hypothèse. Nous ignorons la raison exacte de l'établissement du sanctuaire dans la vallée marécageuse.

La route Treves-Ulrecht no jamais été étudiée à fond. D'abord ce n'est pas une route mais un de ces nombreux discriticula qui reliaient les villes romaines. On retrace son ilinéraire en se basant sur les divers établissements romains établis entre Trèves et Utrecht. Quant à vouloir la retrouver dan les vieux chemins qui sillonnent la région de Wayre, c'est très problématique. Une étude assez pous-ace des vieux chemins de Wayre ne nous a rien donne la précis. Jusqu'à plus ample information, nous ne pouvons utiliser cette preuve avec certitude.

Le changine l'aenen affirme que la capella libera de Basse Wavre lui desservie par un clergé assez nombreux comme la plupant des églises libres, c'est-à dire par un groupe de clera et de ministres inférieurs, peut-être même par une froteration de prêtres, groupés autour de l'un d'eusque sont avait la change d'ames (50).

pollièse de l'acuer n'est pas dénuée de londement. Mais

nous avons quelque raison de douter de l'existence d'un clergé nombreux à Basse-Wayre.

Notre théorie sur les origines de la capella libera de Basse Wavre s'oppose à cela puisque nous avons vu qu'une chapelle de ce genre devait être desservie par un prêtre au maximum, vu le petit nombre de gens qu'elle dessert.

Mais, en dehars de cette théorie qui est elle-même une hypothèse, nous avons des objections plus précises. Lac-nen voit la preuve de l'existence de ce clergé dans l'emploi du mot « monasterium » dans une hulle du pape Pascal II de l'année 1105 pur laquelle le Souverain Pontife confirme aux religieux d'Afflighem la possession de leurs blens. Ce mot, selon lut, désignerait non pas le sanctuaire mais un ensemble de constructions comprenant l'église et le claus-trum ou habitation du clergé (51).

La valeur exacte de « monasterium » est loin d'être établie et Locaen le reconnaît lui-même. Du Conge nous donne comme définition : « Monasteria dicuntur cellæ, in quibus unicus dogit Monachus.

Ce sens étymologique (monos : seul) fut très tôt remplacé par le sens actuel de convent : déjà en 826, sous le pape Eugène II, monastaria est similaire de conobium qui désigne l'habitation commune de plusieurs moines.

Loenen appuie son interprétation sur le fait que dans le même document la manastarium sancte Maria: se trouve employé avec les termes ecclesia de Genuppe et cella de Saint André près de Bruges.

Nous devons constater que ces divers termes, loin d'avoir un sens précis, sont synonymes et que leur emploi dépendait vraisemblablement de la banne volonté des interessés.

Prenons quelques exemples montrant l'emploi varié de ces termes. A Frasnes-lez-Gosselies, une dame Erenbruge lait don en 1000 d'une ecclesia et demande aux moines d'Afflighem d'y reprendre un manusterium pour remplacer une nocleone communauté de cinq chanoines.

<sup>(30)</sup> LARNEN, N.D. W. Balle-Wa

<sup>(31)</sup> J. LAENEN, N.-D. de Base-Wavre

 Curavit ne tantum monasterium sine debite religionis cultu remaneret > (52).

En 1105, le pape Pascul II parle de l'ecclesia de Frasnes : en 1110. Colliste II parle de l'ecclesia de Frasnes : en 1111 un purle de cœnobium : en 1147 on parle dans une charte de la cella et ecclesia de Frasnes : en 1148 le pape Eugène III parle de l'ecclesia de Frasnes (33). Donc sur un demi-siècle cet établissement, occupé d'abord par des chinoines, puis par les maines d'Afflighem, reçuit 5 appellations différentes : ecclesia, cœnobium et ecclesia et cella. Pour finir, un le désigne par le terme ecclesia. Du Cange nous dit d'ailleurs que ecclesia peut avoir le sens de monasterium.

Dans la charte de donation de Saint-André près de Bruges en 1100, l'établissement est désigné par le terme monasterium : en 1105 par cella ainsi qu'en 1119 : en 1148 le pape Eugène III le désigne par les termes cellam et ecclesiam : en 1179, nous trouvons ecclesia (54).

Le terme cella, d'après Du Cange est synanyme de monasterium et sert à désigner de petits monastères dépendant de monastères plus importants.

A Bornhem existait en 1100 une communauté de chanoines : an la désigne sous le nom d'ecclesia apud Burnehem. En 1101. Manasses, érigeant le monastère en abhaye, parle de l'ecclesia de Bornhem : en 1104, dans un acte de confirmation du pape Pascal II, nous rencontrons Manasterium heate Maria. En 1120, quand l'abhave est placée sous l'obédience d'Afflighem, on parle de l'ecclesia Burnehense et de l'Abbatia de Burnehem. En 1121, dans l'acte de confirmation de cette cession, nous trouvons : ecclesia Burnehensis ainsi qu'en 1126 (55).

Ces divers exemples montrent bien que la terminologie n'est pas linie, ni précise, que les termes sont employés l'un pour l'autre et dans un ordre qui ne permet aucune deduction

Nous ne pouvons donc retirer aucune certitude des diverses désignations de Basse-Wuvre où nous retrouvons la même variété.

En 1105 : monasterium sancte Marie de Guavera.

En 1119 : monasterium et ecclesiam sancte Marie in Wavern.

En 1132 ecclesia sancte Marie in Wavera.

En 1130 : ecclesia sancte Marie.

En 1138 : cella sancte Marie in Wavera.

En 1145 : ecclesia beate Marie Waverensis.

En 1147: cella et ecclesia sancte Marie in Wavera.

En 1148 : cella et ecclesia sancte Marie in Wavera.

En 1153 : ecclesia sancte Marie quæ est in Wavera (56).

En dehors de cette question de terminologie, on peut encore objecter que les moines d'Afflighem avaient déjà lait quelques constructions à Basse-Wavre en 1105, constructions qu'ils auraient désignées par le terme monasterium dans leur supplique au Pape.

Locnen reconnaît lui-même que l'existence d'un monastarium ou maison d'habitation pour le clergé en 1119, voire en 1105, n'implique pas nécessatrement que celle-ci soit antérieure à l'année 1080 ou à la donation faile aux moines d'Afflighem (37).

Enfin an peut encare objecter que chaque lais qu'une communauté de chanoines au de religieux existe avant la donation à Afflighem, les documents nous en parlent.

Nous apprenons, dans la charte de donation de 1090. qu'à Frasnes avait existé une communauté de cinq chanoines dispersés depuis longiemps par la pauvreté (onti-

<sup>(32)</sup> Cartulaire d'Alllighem, fasc. I, 1894, ch. IX, pp. 17-18.
(53) Cf. Cartulaire d'Alllighem, ch. XIV, fasc. I, p. 25-28;
fasc. I, ch. XXVIII p. 49; fasc. I, ch. LXV, p. 102; fasc. I, ch. LXXVI, p. 118; fasc. I, ch. LXXIX p. 121.

<sup>(34)</sup> Cf. Id., fasc. I, ch. X, p. 19; ch. XIV, p. 25; ch. XXVIII, p. 49; ch. LXXIX, p. 121; fasc. 2, ch. CLXVII, p. 243; XIII, p. 24; ch. XXX, p. 33; ch. XXXXII, p. p. 22; ch. XLIII, p. 73.

<sup>(36)</sup> Cf. Id., fasc. I, ch. XIV, p. a5; ch. XXVIII, p. 49; ch. XLVII, p. 78, ch. LVI, p. ga, ch. LVII, p. ga; ch. LXXIII, p. 113; ch. LXXVII, p. 119; ch. LXXIX, p. 121, fasc. 2, ch. XC, p. 120.

<sup>(37)</sup> J. LAENEN, N.-D. de Busse-Wavre, p. 8.

quitus fuerant tuibi, hoc est in fraxina quinque canonici constituti (38).

Nous apprenons dans une charle datée des environs de 1100 qu'il existe à Bornhem une communauté de chanoines érigée en abhaye en 1101 et passant sous l'autorité d'Afflighem en 1120 pour la retablir (39).

Une charte qui date de 1119-1131 nous apprend qu'à Grand Bigard existe une communauté de religieuses qui passe sous l'autorité d'Afflighem en 1155 (40).

Par contre, à Saint-André-lez-Bruges, à Vlierbeck et à Forest les donateurs demandent que les moines d'Afflighem y fondent une communauté, preuve qu'il n'y en avait pas de préexistantes. Pourquoi cette précision aurait-elle manqué justement à Basse Wayre?

Nous croyons danc qu'un examen attentif des termes ainsi que des données lournies par les documents nous amène à douter fortement de l'existence d'une communauté ou froterrates à Basse-Wavre. Nous croyons plutôt que la chapelle de Busse Wavre fut desservée au début par un prêtre, puis par le clergé de l'église de Wavre, comme nous l'avons déjà dit. La mention du prêtre n'éclaire nullement la question.

Nous reconnaissons avec Laenen que nous avons à Basse-Wavre un sanctuaire très ancien dont l'existence, attestée en 1086, pourrait bien remonter deux on trois siècles plus tôt. Mois aucune précision ne nous est possible.

Par contre, nous croyons pouvoir rejeter la dénomination de sanctuaire de vicus et l'existence d'une communauté ou fraternitas de clercs. Si ces hypothèses de Laenco étaient bien pensées, nous devons cependant reconnaître qui les documents de l'époque ne permettent pas de les soutenir et semblent même les infirmer, comme nous esperons l'avoir montré.

Nous aurions donc à Basse-Wavre une capella libera. Tambée peu à peu sous la sujétion des comtes de Louvain et sous la direction du clergé de Wayre jusqu'au moment où elle passe sous l'autonté d'Afflighem.

#### 2. - Les origines du prieuré bénédicitn.

1. existence du prieuré est établie dans le courant du XIIe siècle mais nous ne savons pas à quelle date précise les maines d'Afflighem l'ont édifie.

Gielemans, qui nous rapporte les traditions, nous raconte que, parmi les nombreux pèlerins, qui se rendaient à Basse-Wavre uttirés par les prodiges opérés en cet endroit, se trouvaient des hommes religieux et d'une grande austérité, venant du monastère nouvellement établi à Afflighem. Ces religieux, attirés par la sainteté du lieu, y firent de nombreuses visites. Vers 1092, le dit lieu leur est donné pour s'y établir (41).

Ce processus paraît à première vue assez logique. Mais la valeur de Gielemans en tant qu'historien est très contestable. Il nous rapporte les traditions quatre siècles après la donation de 1086, il manque de sens critique et s'efforce surtout dans son récit de satisfaire la piété des lidèles de Basse-Wayre. Il occepte tous les faits sans examen.

Aussi, sans rejeter son récit à priori et en blac, examinerons nous les documents de l'époque pour voir s'ils confirment ou détruisent le récit de Gielemans, en leur don nant bien entendu la préférence, l'a charte de 1086, contrairement à l'opinion communément admise, ne doit pas être considérée comme la charte de fondation du prieure.

Dans cette charte, le comte Henri donne à l'abbave d'Alflighem, d'accord avec son frère Godefroid, vingt manses de l'alleu qu'il possède dans la villa d'Assehe et l'usage des hois, prés, paturages pêche et chasse dans le même alleu Puis, pour augmenter le désir des moines de servir Dieu, il ajoute à cette largesse la chapelle libre de Basse-Wavre avec la dime de l'église haute, quelques terres, les

<sup>(38)</sup> Cartulaire d'Allistein fesc. I. ch. IX, p. 17. (39) Id., fasc. I. ch. X, p. 19; ch. XII, p. 22; ch. XXX

<sup>(40)</sup> Id., fasc. I. ch. XXIX, p. 52; chapitre XLVIII, p. 10

<sup>(41)</sup> J. GIELEMANS, ap. cit., p. 350.

moulins et des fermes ainsi que les droits de tonlieu et de macheria (42).

Cette donation n'est donc pas Inite pour inviter les moines à londer une communauté à Basse-Wayre, le comte n'en souffle mot, mais est simplement une ajoute, une générosité plus grande, destinée à favoriser les débuts de la jeune communauté d'Afflighem.

Ce point de vue est confirmé par deux faits. Un document d'une grande valeur, intitulé : Exordium seu fundatio manasterii Hoffligemiensis ou bien Chronicon Afflighemense nous rapporte les débuts du monastère d'Afflighem. L'édition critique de ce texte nous a été donnée par Dom Vincent Coosemans et Dom Cyprien Coppens, moines d'Afflighem (45). Cet écrit lut composé par divers auteurs qui ant encore connu les fondateurs de l'abbaye. Les éditeurs affirment que les rédacteurs méritent pleine confiance et que leur témoignage est juste (44).

Au chapitre XVI, le rédacteur nous rapporte les exemples de saintelé d'un certain Engelbertus, seigneur de Callstert, devenu moine à Afflighem

Cet logelbertus, désirant chaque jour agrandir les possessions du couvent, va trouver, à nouveau, dit la chrontque, le comte Henri et lui suggère que ce qu'il avait déjà donné à l'abbaye devrait être augmenté : le comte nocède à sa prière, il approuve et donne à l'abbaye d'Afflighem des hiens à Busse-Wavre (45). Ce texte cadre très bien avec le texte de la charte de 1086 et l'explique.

Ingelherius va trouver le duc et le prie d'accroître les possessions d'Affligem. Le duc acquièsce, donne les 20 manses de son alleu d'Assehe et y ajoute, pour satisfaire Ingelherius, so chapelle libre de Basse-Wavie. Il n'est nullement question dans la demande d'ingelbertus de fonder un nouveau prieuré.

Nous avons dit que la charle de 1086 ne lait aucune allusion à la fondation d'un prieuré. Ce silence ne suffirait sans doute pas à étayer notre affirmation mais ce silence devient étrange quand nous constatons que pour les autres prieurés et monastères dépendant d'Afflighem, il est chaque fois mentionné ou le désir du donateur de voir fonder une communauté ou la reprise par Afflighem d'une communauté en détresse.

Nous avons déjà dit qu'à Frasnes existait une communauté de cinq chanoines dispersée par la pauvreté. Le donateur précise dans la charte de donation en 1000 qu'il désire que l'abbé d'Afflighem veille au rétablissement de ce monastère (curavit ne tantum monasterium sine dehite religionis cultu ramanerat) (46)

A Grand-Bigard existait une communauté de moniales qui passe sous l'autorité d'Afflighem en 1153. Le due Godefroid précise qu'il soumet cette communauté à Afflighem avec l'assentiment des moniales. (Cujus ergo congaudens profectui et propiciens utilitati sororum, ibi congregatorum voluntate assensu et petitione, locum ipsum cum amnibus suis pertinentibus, caenabio Haffligeniensi subject et Abbati regendum commisi) (47).

A Bornhem existe une communauté de chanolnes érigée en abbaye en 1101. En 1120 cette communauté est presque réduite à néant el rallachée à Afflighem pour reprendre vie (48).

A Saint-André près de Bruges, le comte donne en 1100 l'autel de Berthfuricherca et forme le vœu qu'on installe des moines dans un monastère préexistant (49).

En 1096 il est fatt don par un certain Gilebert à Af-

<sup>(42)</sup> ld., p 63 (11).

<sup>(4.)</sup> D. VINCENT COOSEMANS et D. CYPRIEN COP-PENS, De cerste Kroniek van Afflighem in Affligementis, Mara 1947, pp. 53-93 (1-41).

<sup>(44)</sup> ID , p. 63 (11)

chap. XVI, tditior Consemans-Coppers, p. 75 (23).

<sup>(46)</sup> Cartulairo d'Alllighem, fasc. 1, p. 17, charte IX.

<sup>(47)</sup> Id., ch. XLVIII, p. 19, fasc. L.

<sup>(48)</sup> Id., fasc. 1, ch. XII, p. 22; ch. XXX, p. 53.

<sup>(49)</sup> Id., p. 19, fasc. 1, charte X.

Illghem d'un bien situé à Alost pour y construire une église et un convent de lemmes (50).

Entre 1100 et 1121, le donateur se récuse et l'abbé d'Afflighem transfère la communauté à Forest (51).

En 1125, le duc Godefroid les donne à Afflighem une Jerre appelée Vlierbeck pour y construire un monastère (52).

Il faut reconnaître que le silence du comte l'fenri en 1086 ne s'explique que par le fait que la donation ne concerne aucunement la fondation d'un prieure.

Un nutre document confirme encore notre point de vue. L'Auctarium Sigeberti Allligemense, chronique composée vers 1160-1170 par un moine d'Afflighem pour compléter la fameuse chronique de Sigebert de Gembloux ne mentionne pas la fondation de Basse-Wavre alors qu'il est fait mention de la donntion de l'église de Genappe, de celle de Forest et de la soumission à Afflighem des communautés de Frasnes, Saint-André près de Bruges et de Bornhem (53). Ce silence du chroniqueur, qui est d'Afflighem et qui paroît bien Informé, est très curieux et montre bien le caractère particulier de la donntion de Basse-Wavre. Le comte Henri, pour faire plaisir à Ingelbertus et fuvoriser la jeune communauté, a ajouté la donntion de Basse-Wavre.

l es documents que nous avons examinés ne nous apportent aucune indication sur la fondation et semblent bien indiquer que cela n'était même pas dans les intentions ni du donateur ni des moines d'Afflighem.

Pourlant, en 1105, on parle du monasterium sancte Marie de Wavera (54) et en 1138 de la cella sancte Marie in Wavera (55) ce qui indique l'existence d'une communauté de moines. En 1132, le duc Godefroid fait don de la tetre d'Hanonsart fratribus ecclesie sancte Marie in Wa nera presentibus (56), et en 1145 le chevalier Conrad de Moul reçuit Thabit religioux à Basse-Wayre (57).

Dans les premières décades du XII siècle, nous constatans donc l'existence d'une communauté à Basse Wayre sans que nous ayons la moindre mention de sa fondation.

Pourtant un document nous parle de cette fondation. C'est, comme l'indique l'en-tête, une lettre du comte Henri III et de son frère Godefroid où ces derniers notifient qu'ils ont donné le lieu dit Wavre pour que des moines y soient installés. Ce document éclairerait le problème qu'i nous occupe mais, avant de l'utiliser, nous devons le soumettre à une critique sévère puisqu'il se présente à nous ous des aspects particuliers et qu'il n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Il est reproduit à l'annexe II.

Le changine Lacren parle de ce document dans son étude sur N.-D. de Basse-Wavre mais il n'en fait pas la critique et se contente d'en donner la teneur (58).

Nous ne connaissons cet écrit que par une copie transcrite dans un cartulaire du prieuré de Basse-Wayre et intitulé « Liber quorumdam privilegiarum monasterit Af-ligemensis et bonorum prioratus Bas-Wauriensis. » Ce manuscrit se trouve aux archives Générales du Royaume où il est classé sous le n° 5404 des archives ecclésiastiques.

Ce cartulaire lut écrit pour le sous-prieur d'Afflighem Chislain De Corte en 1669, d'après les originaux que lui communiqua J.-Fr. Van den Driesch, chanoine et archidiacre de Soint-Rombaut. Luenen prétend que ce manuscrit ne lut pas utilisé par E. De Marmelle pour la publication de son cartulaire (59).

Nous devons rectifier cette erreur : De Marneffe avait classé les divers cartulaires d'Afflighem en les désignant par une lettre Le Liber quorumdom avait reçu la lettre F. Nous avons pu d'oilleurs vérifier nous-mêmes sur le manuscrit son utilisation par De Marneffe.

Comme ce document ne nous est connu que par une

<sup>(50)</sup> Id., fasc. r. charte nº V. p. rr

<sup>(52)</sup> Id., fasc. 1, charte XVI, p. 10-31, (52) Id., fasc. 1, ch. XXXVII, p. 65.

p. 402. Auctarium Affligemente, édit. MGH, scriptores, t. VI.

<sup>(54)</sup> Id., ch. XIV, fasc. 1, p. 25 (55) Id., ch. LVII, fasc. 1, p. qr

<sup>(56)</sup> Id., p. 78-79, fasc. 1, chap XLVII.

<sup>(57)</sup> Id., ch. LXXIII, fasc. 1, p. 113-

<sup>(58)</sup> J. LAENEN, N.-D de Rasse-Wavie, pp. 10-11

<sup>(59)</sup> J. LAENEN, op. cit., p. 10, note t.

capie, nous ne pauvons en étudier les caractères externes. Avant de passer à la critique du texte lui-même, nous le nons pauriant à signaler deux faits assez étranges.

La lettre du comte Henri n'est pas datée. Chislain De Corle, qui classe les diverses charles dans un ordre chronologique bien régulier, insère cette lettre entre une chartre de juin 1227 où Henri I<sup>et</sup>, duc de Lotharingie ratifie le don que Godefroid, seigneur de Wavre, a fait au prieure de Basse-Wavre de deux honniers situés devant la porte de ce monastère et une autre charle non datée mais qu'on rapporte aux environs de 1210 et dans laquelle Robert, abbé d'Afflighem, et son monastère admettent Siger de Wavre à participer aux mérites de leurs prières. La charte qui suit cette dernière est datée de 1244.

Crite place est pour le moins étrange. On peut se de monder à juste titre pourquoi le rédacteur a inséré ce document parmi les chartes du XIII<sup>e</sup> siècle au lieu de le placer à la suite de la charte de 1086 à laquelle il devrait logiquement faire suite. Ce fait crée un certain doute préalable à toute analyse du texte.

De plus. De Marnelle qui publie soigneusement toutes les chartes ayant trait à Alllighem et aux prieurés qui en dépendaient, amet purement et simplement ce texte alors qu'il publie la charte qui précède et celle qui suit. Le texte qui nous occupe se trouve dans le Liber quorum dam aux folios 21-23 : dans le cartulaire de De Marnelle, la charte de juin 1227 qui est écrite au folio 21 du Liber est publice dans le fasc. 4 de 1000, p. 451, sous le numéro CCCLXIX et la charte datée des environs de 1210, qui est écrite dans le liber au folio 24, est publiée dans le foscicule 5 de 1808, p. 852 sous le numéro CCLXVII. De ces deux chartes les originaux existent encore.

Cette omission de De Marneffe est également tres curieuse et devait être motivée. Malheureusement, l'auteur n'u pas achevé sa publication et n'a pas donné les résultats de ses recherches.

Les deux faits que nous venons de signaler ne plaident pas en faveur de ce document mais sont insuffisants pour determiner notre attitude vis-à-vis de lui. Notes passerons maintenant à l'étude même du texte. Notes d'abord que ce document porte comme en tête explicative dans le Liber quorumdam : « Litterae Henrici comités lovanienses et fratris sui Godefridi continentes quod locum Wover concesserint et liberam fecerint ecclesiae Affligemiensis ad adifté andum ecclesiam in honorem heate Vugnis que donatione multi accensi priedictes legali donatione sunt secuti, prout in iisdem litteris continetur. »

Ghislain De Corte nous le présente donc comme un diplôme du comte Henri III de Louvain et de son frère Codefroid, conçu dans le même gence que le diplôme de donation de 1086. Cet en tête est quelque peu en désaccord avec le style et la teneur du document.

Ce dernier est rédigé sous la forme non pas subjective, c'est à dire à la 1<sup>rs</sup> personne du singulier ou du pluriel, mais sous la forme objective, c'est-à-dire à la 3<sup>r</sup> personne. Cette dernière forme est utilisée dans les documents diplomatiques où l'auteur, au nom de qui le document est expédié, mentionne l'auteur comme un tiers (60).

La forme objective est aussi utilisée dans les notices qui nous rapportent divers faits sous forme de récit. C'est dans cette catégorie de documents que se range notre texte. Sous cette forme, nous ne rencontrons pas la formule habituelle : « Notum sit ».

Voici le début du texte qui nous occupe : Heinricus, dei gratio, comes lovantensis et frater suus Godefridus hunc locum Waver concesserunt et liberum fecerunt ecclesia sancti Petri Affligameiensis caenobii.

Cet extrait montre très bien que nons avons à faire à un récit. Cette forme ne cadre pas exactement avec les Litteræ Henrici que nous promettail l'en-lête

D'autre part, le texte du début compris entre les termes : Hainricus det gratia comes lovaniensis, et les termes : legali donatione sunt secuti, et le texte compris entre les termes : Supradictus dux Godefridus, et les termes : Ilberis hominibus, quorum nomina ex parte suscripsimus sont distants chronologiquement et dépoques différentes.

<sup>(6</sup>a) A. de BONARD, Manuel de diplomatique française et pontificale, t. I, Paris, 1929, p. 253.

Dans le texte du début, nous avons : Heinriens, dei gratia, comes lovaniensis el frater suns Gadefridus, comme dans la charte de donation de 1086 où nous rencontrons Ego fraierque meus Godefridus Le comte Henri III de Lauvain tègno de 1070 à 1097. Ce diplôme qui nous parle de l'édification d'une église à Basse-Wavre doit être posterieur à la donation de 1086. Ce texte se situe donc entre les années 1086 et 1005. Nous pouvons même préciser puisqu'on nous donne « Tempore Henrici episcopi leodiensis », c'est-à-dire Henri de Verdun qui lut évêque de Liège de 1075 à 1091. Notre texte se place donc entre les années 1086 el 1004

Dans le texte, de la fin, nous trouvous : Supradictus dux Godefridus. Cela suppose d'abord la mort d'Henri III. ce qui situe le texte après 1007 De plus, Godefroid Ier qui régna de 1005 à 1140 ne recut le litre de duc de Lotharingie qu'en 1106.

Le due précise : Ouja laboriosum erat nobis ipsam pro parva re talies adire ecclesiam sanctæ Mariae cujus ipse est advocatus.

Ce texte suppose d'abuid que l'ecclesia est construite alors que dans le texte du début il faut encore la con struire : Ad codificandum in co ecclesiam.

Il nest pas question d'ecclesta à Basse-Wavre avant Innnée 1119. En 1105, quand Pascal II confirme les hiens d'Allighem. il dit e monasterium sancte Marie de Wavera » tandis qu'en 1119 Calixte II parle de « Monasterium et acclesiam suncte Marie in Wavera > (61)

En 1132, le prieuré de Basse-Wayre est désigné par les termes e occlasia sancte Mario in Wavera x (62).

D'après ces données, nous pouvans situer ce texte apres 1110 et à une époque qui se rapprocherait du texte de 1132, d'autant plus que Godefrold est présenté comme l'avoué de l'église et que la première mention que nous avons de celle avouerie se trouve dans une charte de 1130 (65).

Nous pouyons donc situer ce lexte certainement après into el avec vanisemblance vers les années 1130-1130.

Après avoir établi ces différences chronologiques indéniables nous pouvons émettre l'avis que ce diplôme est un texte composite, formé de documents écrits à des époques successives el remis ensemble à une époque jusqu'ici indélerminée.

Passons maintenant à la critique de la titulature.

Le document précité nous donne : Heinrieus, dei gratio comes lovanensis et frater suus Godefridus

Cette titulature, sans être inexacte, est contraire à Toute psychologie. En effet, dans la charte de donation de Basse-Wayre datant de 1086, le comte Henri III s'intitule fièrement « Ego Henricus, divina propiciante clemencia. Brabatensis patrie comes et ailvocatus.

C'est la première fois qu'un comte de Louvain s'Intitule « comte et avoué de la patrie du Brahant ». Remarquons qu'il laisse tomber son titre de comes lovaniensis qui foisait de lui un seigneur de second plan. La maison de Louvain commence son ascension qui lui donnera la grande puissance des ducs de Brahant et le titre envié de duc de Lotharingie.

Dans une charle de la meme année, le comte Henri reprend ce titre « Ego Henricus comes et advocatus Brac batensis Patrie ».

Il serait des plus étranges que dans notre document qui, comme nous l'avons vu, est postérieur a 1086, le comte Henri se contente du titre de comes lovantensis. Ce serail contraire à toute logique et à toute psychologie humaine. Cet emploi de « comes lovaniansis » ne peut s'expliquer que par l'ignorance d'un copiste assez postérieur aux événements et qui n'en saisissait plus la portée.

Le corps même du diplôme est forme d'une série de donations d'importances diverses et d'epoques differentes

<sup>(61)</sup> Cartulaira (Alliform, IREC. 1. p. 11. (b. XIV. Id., Iesc. 1. p. 4K, ch. XXVIII (62) Id., Iac. 1. p. 78 ch. XLVII.

<sup>(63)</sup> Id , fasc. 1, p. 90, ch. LVI.

En voici quelques preuves. Le texte nous parle d'un échange fait par le Seigneur Siger. Il s'agit selon toute vraisemblance du seigneur local Siger de Wavre. Ce Siger est mentionne pour la première fois en 1125 dans un document où sa mère Ava de Wavre fait donation au prieuré de Forest d'un alleu situé à Woluwé, avec ses fils Siger, Godefroid et Synagogus. La mère agit ici en maître tandis qu'en 1156, ses fils lont des donations de leur propre chel. Cet échange effectué par Siger doit donc se placer entre 1125 et 1156.

Nous avons une donation faite par un certain Henri, fils de Menzo, des dimes du Sart que le Duc avait donnés à sa fille. Cette donation doit se placer après 1106 puisque Godefroid l'en reçut le titre de duc que cette année là. Nous avons d'autre part mention d'un Meinzo loi bof et Heinrieus filius eius dans une charte des environs de 1180.

Les donations mentionnées sont de minime importance. Malgré de patientes recherches, nous n'avons pu retrouver la plus grande partie des personnages cités. Certains ne sont connus dons l'histoire que par ce document, tel cet Amalricus de Belriu.

Comme nous pensons l'avoir montré, ce diplôme ne date certainement pas des origines et est formé d'un agrégat de documents divers. Pourrions-nous fixer, avec plus ou moins de précision, la date de sa composition ? Divers indices peuvent nous aider.

Nous rencontrons dans ce document le forme Waver pour désigner Wavre alors que la lorme latine est Wavera ou Wavria. Cette forme germanique ne se rencontre pas dans les documents concernant le prieuré de Bosse-Wavre depuis 1086 jusqu'ou déhat du XIII° siècle. Nous la trouvons pour la 1º fois dans une charte de 1202 dans loquelle Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, accorde à l'abbane d'Allighem le droit de nommer sans présentation le prêtre desservant l'église de Wavre (61)

Nous y rencontrons les formes: Jus patronalus in Ecclesia de Waure et prioratai sancte Marie in inferiori Waure.

Nons avons (ci la forme romane : Wavre correspondent à la forme germanique Waver.

A partir de 1200, cette forme se rencontre assez souvent. Nous la trouvons dans les chartes de 1220, de 1257, de 1241, etc...

Ces formes Wavre et Waver semblent donc bien être entrées dans l'usuge au début du XIII siècle, au moment uit le langage vulgaire commence à apparaître dans les documents de chancellerie.

Un autre indice est assez significatif. L'invacation employée dans notre document est la suivante : In nomine Patris at Filit et Spiritus Sancti. Amen.

Cette Invocation est inconnue dans les diplômes émanant du comte Heori III et des ducs Godefroid I<sup>er</sup>, II et III. Ceux-ci emploient toujours l'invocation : In nomine Sancte et Individue Trinitatis.

Le premier à employer l'autre invocation est le duc Henri les (1190-1235) dans une charte de 1188, alors qu'il était encore prince héritier. Dans les diplômes qui émanent de lui, il emploie très fréquemment cette invocation concurremment avec l'invocation : In nomine soncte et individue Truttatis.

Ces deux indices, sans être décisifs, permettent de placer avec assez de certitude, la composition du document dans les débuts du XIIII siècle.

Ce document nous suggère encore des remarques d'ordre stylistique. Le latin de ce document est assez pietre. En voici deux preuves : au début, le copiste écrit : ad ædificandum in en ecclesium. Cette forme est assez courante au Moyen-Age mais dénate un copiste peu cultivé. Dans la charte de fondation de l'Abbaye de Parc en 1129, nous rencontrons la construction : ad construendant la ca ecclesiam qui est une forme correcte (65)

<sup>(64)</sup> Id., fesc. 3, charte CCXXXVI, p. 320-321

<sup>(65)</sup> Charte publiée par J. A. VERSTEYLEN, Carra Pascenses dons Bijdragen tot de Geschiedenis byronderlijk van het aloude Hertugdom Brabant, nouvelle série, 1° vol., 1923, p. 148 236, Charte p. 229.

Cette forme scrait encore peu grave si nous ne ten contrions une erreur de composition assez conséquente dans la suite. A la fin du document, on nous rapporte que le duc Godefroid ne se déplaceta plus pour confirmer les donations à cause de leur fréquence. Le style général, comme nous l'avans vu, est à la 5° personne. Or, nous rencontrons la forme suivante. Supradictus Dux Godefridus hace et alia quamplurima aladit sui quæ singult pro redemptione animarum suarum dederunt in bonario nel dimidio sua diurnali nel deinceps ipso Dei gratia supersiste daturi sunt qua laboriosum erat NOBIS ipsam pro para re tottes adire ecclesiam sanctæ Mariæ cuius ipse est advocatus...

Nous avons lei un passage brusque du style à la 5° personne au style direct, ce qui constitue une incorrection évidente.

L'expression suivante « in honorem et laudem sanctœ Dei Genitricts et perpature Virginis Mariæ » est emphatique et ne concorde pas avec le style très simple des documents du XII siècle : ecclesia sancte Marie in Wavera en 1152, ecclesia Sancte Virginis Marie en 1175. Dans la charte de landation de l'abhaye de Parc en 1129, nous trouvons : ad construendam in en ecclesiam in hanora sancte Dai Genitricis Marie.

Par contre, dans une charte de 1209, nous trouvons l'expression : Ad usum ecclesie sancte et intemerate Virginis Maria Waveronsis.

Un dernier détail reste à signaler. L'expression « tempore Henrici episcopi leodiensis merque bien un récit de loin posterieur aux événements. Les documents contemporains ne parleraient pas ainsi, lls signaleraient l'évêque seulement dans la linale.

Quelle seta notre conclusion sur ce document? Ce diplôme ne nous est connu que par une transcription dans un cartulaire du XVII° siècle. Nous ne pouvons donc en étudier les caractères externes.

L'étude des caractères internes nous a amené à voir dans ce document un écrit composé au début du XIII" siècle par un copiste négligent et peu au courant des événements Il est un agrégat de diverses chartes de donations s'étageant pendant tout le XIII stècle.

Nous ne le considérons pas comme un foux mais c'est un document écrit après coup et eui nous incite à heau-coup de prudence. C'est vraisemblablement ce qu'on appelle un acte récrit, c'est à dire refait à l'aide de débris conservés des originaux, soit d'après d'anciens extraîts ou des analyses. Ces actes doivent être soumis à un contrôle sévère et perdent les caractères essentiels qui n'appartiennent qu'aux sources diplomatiques (66).

#### 5. - Canalusian.

Nous croyons avoir bien établi qu'il n'entrait nullement dans les intentions des donateurs de faire créer un couvent à Basse-Wavre. Le diplôme de 1086 et la chronique d'Afflighem en font foi. Pourinnt en 1119, nous ren controns « monasterium et ecclesia sancta Marie in Wavera » et en 1152 « fratribus ecclesia sancta Marie in Wavera ». Il existe à cette époque une communauté de frères à Basse-Wavre. Le document que nous avons analysé et qui parle de la fondation d'un couvent doit etre consulté avec prudence. Nous pouvons imaginer à la suite de cette étude critique le processus suivent.

En 1086, rien n'est prévu et rien n'existe : entre 1086 et 1132 quelques frères s'installent à Basse-Wavre, peutêtre déjà en 1105 : presque certainement avant 1119.

Cette communauté n'avait pas encore le caractère d'un prieuré. C'est ce qui explique pourquoi l'Auctorium Affligemonse ne lasse pas mention de la fondation de Basse Wavre, nlors qu'il parle des fondations des autres prieurés. La communauté de Basse-Wavre a acquis peu à peu de l'importance et est devenue un prieure. En 1154, on parle des monachi in Wavere. En 1202, on parle pour la 1 fois d'un prioratui Sancte Marie in inferiori Wavre constitute.

<sup>(66)</sup> A. GIRY, Manuel de diplomatique, Paris, 1894, p. 11-

A partir de ce moment l'expression inconnue avant devient commune. Notons d'ailleurs que Basse-Wavre à toujours en une importance secondaire parmi les prieures d'Afflighem et l'abbaye mère y a toujours conserve une grande autorité. Le récit de Gielemans correspondait donc en partie à la réalité

### B<sub>i</sub> = LES ORIGINES DU CULTE DE LA VIERGE A BASSE-VAVRE.

Nous nous sommes occupés jusqu'à présent des origines du centre culturel et du prieuré bénédictin de Basse Wavre. Il nous reste à étudier d'une manière critique les origines du culte marial à Basse Wavre.

Deux opinions autorisées ont été exprimées jusqu'à ce jour sur celle question. Le chanoine Laenen ne répugne pas à l'idée de placer les origines du culte marial avant l'arrivée des moines d'Afflighem mais il reste prudent dans son avis. « L'etablissement, écrit-il, auprès du sanctuaire de N.-D. de Basse-Wavre d'une communauté hénédictine dans toute la lerveur de sa récente fondation eut pour conséquence de raviver SINON DE CREER DE TOUTES PIECES, le culte local de la Vierge » (67).

L'abbé Gits, actuel curé d'Archennes, dans sa réédition du « Précis historique de N.D. de Basse-Wayre » parue en 1947, reprend la thèse d'une origine du culte ma rial antérieure au prieuré. « Les religieux, écrit-il, ont-ils dès lors instauré eux-mêmes le culte local de la Sainte-Vierge? Le culte élait-il, au contraire, pratiqué déjà avant l'arrivée des hénédictins? Cette dernière hypothèse peut être soutions hardment, si l'on admet que, dans le Haut Moyen-Age, on ne changeait pas facilement le titre d'un sanctuaire. Dans ce cas, l'église (ecclesia) hâtie par les moines

aurait simplement repris le titre qui était celui du sanctuaire primitif (capella), propriété du prince Henri et objet essentiel de sa donation. Dans ce cas également, le culte marial à Basse Wavre peut remonter bien au delà du XII siècle. Lacnen va jusqu'à penser que l'on se trouve en présence d'un antique sanctuaire méroxingien ».

Mais il ajoute avec prudence : « Quoi qu'il en soit, même si l'on s'en tient au XI° siècle pour dater l'origine du culte à Bosse Wavre, nous avons à faire à une des dévotions mariales les plus anciennes de la Belgique. » (68)

Gielemans, comme on le sait, place les origines du culte marial en 1050. Mais nous devons accepter ce témoi gnage avec la plus grande circonspection. Gielemans écrit au XV° siècle, donc à une époque foit postérieure aux événements. Il ignore toute critique et se contente de satisfaire la curiosité des gens en rassemblant les traditions existantes.

Pour traiter cette question, nous étudierons en détail les documents contemporains. L'abbé Gits s'appuie, pour étayer sa thèse de la haute antiquité du culte morial, sur le texte du diplôme du comte Henri III, que nous avons déjà analysé en étudiant les crigines du prieuré de Bosse-Wayre. L'église construite sur les désirs du comte aurait, selon lui, simplement repris le titre de la capella libera.

Nous faisons remarquer que la question des titres déglises est encore très obscure et très contraversée. La persistance des titres n'est qu'une hypothèse comme le reconnaît l'abhé Gits, hypothèse difficilement contrôlable puisque bien souvent les titres des églises nous apparaissent tardivement sons que nous puissions en vérifier l'origine.

De plus. l'expression : « in honorem et laudem sanc lace Dei Genitricis et perpetue Virginis Marie » n'implique pas nécessairement l'existence d'un culte marial ni la creation d'un culte marial.

Bien des sanctuaires, des églises, des couvents sont

<sup>(67)</sup> J. LAENEN, N.-D. de Basse-Wavra, p. 9-

<sup>(68)</sup> A GITS, Précis historique de N.-D. de Basse-Wavre, édition nouvelle, Basse Wavre, 1947, annotation n. 5, p. 37-

fondés sous ce vocable au cours des XI° et XII siècles sans que nous constations dans chacun l'existence d'un culte. Si nous devions appliquer la thèse de Monsieur l'abbé Gits à chacun des prieurés d'Afflighem nous autions un culte marial à Bornhem. à Vlierbeck, à Forest et à Grand-Bigard en dehors de Bosse Wavre. Il devrait aussi exister un culte à l'abbaye de Porc puisqu'elle est édifice « in honore sancte Dei Genitricis Morie ».

Nous pourrions facilement multiplier les exemples.

Cette abondance de dédicaces à la Vierge s'explique par une dévotion particulière et n'implique pas l'existence ou la création d'un culte

Faisons aussi remarquer que le document sur lequel s'appuie Monsieur l'abbé Gits doit être utilisé avec prudence comme nous l'avons montré.

Par conséquent, ce document et ce texte ne nous apportent rien de décisif dans la question. Nous restons dans le domaine de l'hypothèse et du doute.

Nous étudierons donc les documents certainement contemporales et qui échappent à toute critique sérieuse.

La charte de donation de 1086 ne fait pas la moindre allusion à un culte marial ni meme à un titre quelconque de la copella libera ».

Dans les charles subséquentes, nous ne trouvons pas non plus une allusion bien claire à un culte marial. Nous rencontrons bien dans ces documents la mention ecclesia sancte Marie mais nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de cette expression.

C'est ainsi que la confirmation des biens d'Afflighem par le pape l'ascal II en 1103 et la confirmation des mêmes biens par le pape Calixie II en 1110 m nous apprendent des pour le culte. Ce que nous pouvous dire, c'est que l'eglise a été construite entre 1103 et 1110 publiquen 1103 aous trouvons l'expression. Monasterium sancte Marie de Guavera » et en 1110 « Monasterium et Ecclestam Sancte Marie in Wavera ».

La charte de donation par Godefroid les en 1132 de la terre de Hanonsart ne nous apprend rien non plus. Le document parle sculement des « fratres ecclesie sancte Ma

La charte de 1136 dans laquelle le duc Godefroid et Alberon, évêque de Liège, confirment au prieuré de Basse-Wavre la possession des biens que leur ont donnés Siger. Codefroid et Henri de Wavre nous parle des « fratres et tideles ecclesie sancie Marie » et des « fratres hic den servientes ». Dans cette dernière expression, nous pouvons voir un indice de la non-existence d'un culte marial, puisque s'il existait un culte. l'occasion étnit trop belle de mettre « fratres hic den et beate Marie servientes », expression que nous rencontrerons plus tard dans une charte de 1154.

La charte de 1138 dans laquelle Godelroid I confirme les biens de l'abbave d'Afflighem est tout aussi muette.

La charte de 1145 dans laquelle Conrad de Moul donne au prieuré de Basse-Wavre des hiens allodinux situes a Grand-Leez, ne fournit non plus aucun indice.

La charte de 1147 où Henri, évêque de Liège, confirme les biens d'Afflighem et celle de 1148 où le pape Eugène III confirme les mêmes biens emploient les expressions ordinaires : - cellam et ecclesiam sancte Marie in Wavern ».

En l'année 1152 se place une série d'événements qui ont la plus grande importance pour le culte marial de Brisse-Wayre.

Gielemans nous rapporte que, vets l'an 1150, les moines de Bosse-Wovre transportèrent le phylactère myslérieux, descendu du ciel, selon la croyance, et plusieurs reliques qu'ils avaient reçues, chez des orlèvres de Bruxelles pour les faire mettre dans une châsse garnie d'argent et de pierres précieuses.

Quand le travail sut terminé, la peste éclata à Bruxelles : les citadins organisèrent des processions avec toutes les reliques connues, sans ellet jusqu'à re que l'orsèvre révela l'existence des reliques de Basse-Wayre. Ces reliques sont exposées dans l'église Saint-Nicolas et apportent la guérison aux malades. Un concours de foules prodigieux se rend au pied de la châsse.

A l'annonce de ces événements. l'abbé d'Afflighem se rend à Bruvelles, le jour de l'âques, avec ses moines dans l'intention de s'emparer des reliques. Malgré ces efforts et ceux de nombreuses personnes il ne peut soulever ni déplacer la châsse de l'autel.

Ce miracle attire encore plus de monde et de nombreux miracles et conversions se produisent deputs le jour de Pâques jusqu'à la fête de Saint-Jean Baptiste.

L'abbé d'Afflighem, repentant de son acte, revient à Bruxelles en procession. Un immense cortège s'organise. Quand l'abbé veut prendre la châsse, il ne peut la soulever à nouveau tandis que le prieur de Wavre la soulève avec la plus grunde facilité. Les reliques sont ramenées avec solennité à Basse-Wavre et sur leur chemin les cloches sonnent spontanément. L'année suivante, la peste échite dans diverses localités du Brahant. La châsse de Basse-Wavre est transportée de villages en villages jusqu'à Bruxelles où des processions s'organisent.

Puis la peste se propage vers l'Est, en Brahant et en Heshaye jusqu'à la Meuse. La châsse y passe en procession et guérit tous les malades. Finalement, elle rentre à Basse-Wayre (69).

Nons avons rapporté longuement le récit de Gielemans parce que ce récit constitue la plus grande partie des événements racontés par l'auteur. Nous avons la chance unique de pusséder le récit des mêmes événements dans un document contemporain, rédigé par un témoin des faits. En effet, dans l'Auctorium Affligamense chronique, rédigée avant 1189 par un moine d'Afflighem pour complèter la célèbre chronique de Sigebert de Gembloux, nous avons une relation détaillée des événements qui se sont passés à Bruxelles. Ces faits sont écrits sous l'année 1152.

Volci en brel ce que nous rapporte le moine d'Afflighem. De nombreux miracles s'opèrent à l'église Satul-Nicolas à Bruxelles par l'intercession de la Vierge en l'an 1152 En effet, du consentement de l'abbé d'Afflighem, la chasse a été transportée chez un orlèvre, puis offerte en vénération aux fidèles depuis la semaine de l'aques jusqu'au jour de la Nativité de saint Jean Baptiste. L'ubbé d'Afflighem et ses moines se rendent à pied à Bruxelles et y organisent une procession de 50.000 personnes. De nombreuses conversions et de nombreuses réconciliations s'opèrent par la Vierge. Ce temps passe, la chasse est ramenée à Basse-Wavre où la Vierge continue ses miracles (70).

Ce texte de l'Auctorium Affligemense a pour nous une grande valeur pour diverses raisons.

Nous savons déjà ce que nous devons penser de Gielemans. Ce dernier a vécu et écrit trois siècles après les faits de 1152 et il est d'une credulité désammante.

Le maine d'Afflighem, rédacteur de l'Auctarium, n'énorme avantage d'être un contemporain. De plus, il est sobre dans son récit. Si nous trouvens un peu d'emphase et beaucoup d'enthousiasme dans ses phrases, cela ne doit pas nous étonner de la part d'un moine du Moyen Age. Mais il ne tombe jamais dans l'exagération rédicule où Gielemans tombe si souvent. Un simple exemple illustrera cette caractéristique du moine d'Afflighem. Pour lui, la châsse est ramenée avec les reliques dans l'église de Basse-Wayre : aucun événement ne se passe lors de ce relour. Les miracles sont suffisants.

Pour Giclemans, il fallait ajouter quelques événements extraordinaires qui relèvent de la fantaisie. Econtons-le rapporter ce retour à Basse-Wavre. C'est avec une grande joie et révérence qu'il les transporta directement à Wavre au milieu d'un grand concours de peuple, accompagné des chants dévots du clergé. Mais, en cours de route, de nouveaux miracles viennent sujouter; en effet lots de l'entrée des saintes reliques, les cloches et clachettes de chaque village résonnent avec allégresse sans qu'aucune main ne les touche ».

Par conséquent, que devons nous croire de ces évé-

hadiographicis Joannis Gielemans, dens Anecdota ex codicibus hadiographicis Joannis Gielemans, Bruzelles 1895, p. 351-356.

<sup>(70)</sup> Auctorium Allligemense MGH, Scriptures, t. VI, Henovre 1844, p. 402-403-

nements? En l'an 1152, une châsse contenant diverses reliques existe à Basse -Wavre. Du consentement de l'abbé d'Afflighem et de l'avis des moines, la châsse de Basse-Wavre est transportée à Bruxelles chez un orfèvre pour y être revêtue d'ar et d'argent. Gielemans omet de parler du consentement de l'abbé d'Afflighem, ce qui est pourtant logique puisque le couvent de Basse-Wavre dépend étroitement d'Afflighem.

Après avoir été travaillée, la châsse est déposée à l'église Saint-Nicolas à la vénération des fidèles. De nombreux miracles se produisent depuis la semaine de Paques jusqu'à la fête de saint Jean Baptiste.

En cet endroit existe une profonde différence entre Gielemans et le moine d'Afflighem. Selon Gielemans, la peste éclate à Bruxelles et c'est par suite de ce fléau que l'orfèvre révêle l'existence de la châsse et que celle-ci est transportée à Saint-Nicolas où de nombreux miracles s'opèrent.

Le moine d'Afflighem ne soullle mot de la peste, alors qu'il rapporte dans les moindres détails les événements de Bruxelles. Ce silence est des plus étranges, et nous devons croire que la peste de 1152 à Bruxelles est une Invention de Gielemans pour corser les laits (71).

Un réalité, de nombreux malades de toutes especes sont guéris par l'intercession de la Vierge et de nombreux ennemis se réconcilient.

Une nouvelle divergence existe entre le chroniqueur d'Allighem et Gielemans à propos du passage de l'alhé d'Allighem à Bruxelles et de la procession qui s'y organisa.

Gielemans rapporte que l'alibé d'Afflighem et ses religieux viennent à Bruxelles pour s'emparer de la châsse et l'emporter chez eux. Mais l'abhé ne peut soulever la châsse malgré tous ses efforts et ceux de nombreuses personnes. Le même abbé, repentant de son acte, revient à Bruvelles le jour de Suint-Jean Baptiste avec un grand concours de peuple. Quand l'abbé veut soulever la chûsse il ne peut y réussir, tandis que le prieur de Wavre y réussit sans peine.

Le chroniqueur d'Afflighem rapporte de son côté que, par suite des nombreux miracles accomplis, un grand nombre de gens viennent à Bruxelles où l'on organise une procession avec le concours de l'albé d'Afflighem et de ses moines. Cette procession téunit plus de 50,000 personnes.

Comme nous connaissons déjà le caractère et la méthode de Gielemans, nous ne nons étamberons pas de découvrir dans son récit des exagérations manifestes. Gielemans a inventé de toutes pièces l'épisode de la châsse convoitée par l'abbé d'Afflighem. Cet événement flattait le goût du merveilleux de ses lecteurs.

La réalité lui beaucoup plus simple. Le chroniqueur d'Afflighem nous rapporte sous l'année 1153, dans un texte un peu obstur par sa concision, que les bourgeois de Bruxelles ont réparé l'injure qu'ils avaient faite envers l'abbé d'Afflighem et ses moines l'année précédente.

Ils sont venus chercher la Vierge de Basse-Wavre en grande pompe, l'ont transportée à Bruxelles puis l'ont reportée à Basse-Wavre au temps voulu avec joie et pacifiquement.

Alors que Gielemans échafaude sur ces quelques dannées très brèves toute son histoire merveilleuse, nous devons y voir simplement des événements très normaux. Le concours de peuple à Bruxelles fut si considérable et l'enthousiasme soulevé par la châsse miraculeuse fut si grand que les gens excités ant fait des difficultés pour le retour de la châsse à Basse-Wayre.

Leur attitude fut assez violente puisque le chroniqueur parle d'injuria. L'année suivante, réparation est faite.

La convoitise de l'ubbé d'Afflighem est le fruit de l'imagination de Gielemans. Dans le texte même du chroniqueur, nous lisons que l'argent recueilli est parlagé en

Visit in de lim Nicolanderk to Brussel dans Handelingen van het Vlaams Maria-Congres to Brussel, Brusselles 1921, t. p. 158.

partie entre les moines d'Afflighem et de Basse-Wavre et que c'est l'abbe d'Afflighem lui même avec ses moines qui organisent la procession de Bruxelles. On n'y trouve pas la moindre trace d'un désaccord. D'ailleurs, l'examen des charles nous apprend que la honne entente régnait à cette époque entre l'abbaye-mète et le prieuré de Basse-Wavre.

Nous venons d'analyser en détail les événements de 1152. Nous avons vu ce qui s'est passé en réalité à Bruvelles et les éluculirations de Cielemans, éluculirations reprises par Wichmans et consorts.

Un fait très important reste acquis. Un culte marial existe à Basse-Wovre à cette époque. La chasse de la Vierge est connue au lois comme miraculeuse.

Cette châsse existait avant 1152. Il nous reste à voir si ce tut longlemps avant ou non. Nous avons démontré que les documents qui s'échelonnent entre 1086 et 1152 ne nous fournissent pas la moindre trace d'un colte marial.

Le diplôme qui parle d'une ecclesia Mariar à Basse-Wavre est sujet à caution et ne prouve rien. Par contre, si nous prenons la peine d'examiner les documents postérieurs à 1152, nous rencontrons de nombreuses allusions très claires à l'existence d'un culte marial à Basse-Wavre. Une charte de l'évêque Henri II de Liège, dans laquelle celui-ci donne l'église de Grand-Leez au prieuré de Basse-Wavre, ne donne encore aucun renseignement. L'évêque y parle comme d'habitude de l'« ecclesia sancte Marte quarest in Wavera » (72)

Mais nous devons admettre qu'il fallatt le temps que les événements de 1152 s'inscrivent dans la réalite coutumière. Nous sommes en 1153 après le 11 mai et les événements de Bruxelles ont en lieu entre Pâques et la Saint-Jean de 1152.

En 1154, ces événements s'inscrivent dans la vie courante. Dans une charte dutée d'après le 14 septembre 1154 leules evenue de Cambrat, reconnaît avoir donné au prieure de Basse Wayre, à la demande de Gérard, béné-

ficier de l'église de Braine-l'Alleud, la dime intégrale de la ferme de Hanonsari (75).

Dans cette charte nous avons déjà relevé à propos de l'origine du prieuré l'emploi du terme mongehi au lieu de fraires.

Mais ce qui est important pour le culte, c'est que le texte ne dit plus comme en 1150 fraires hic deo servientes mais hien : concesserim monachis in Wavera dev et beate Marie servientihus

Cette addition, à la lumière des evénements de 1152, est significative. Elle indique que le culte marial est suflisamment établi pour s'inscrire dans les formules des documents officiels.

Dans une charte datée des environs de 1155, le duc Codefroid III fait connaître la manière dont les confestations qui existaient entre Machahrun, moine de Basse-Vavre, et ce monastère, ont été terminées (74).

Ce document nous apprend que Machabrun, venu à composition, et les frères de Basse Wovre se rendent : ante altare Saucte Marie.

C'est la première fois qu'il est fait allusion dans un texte à un autel de la Vierge à Basse-Wovre. Devant cet nutel, poursuit le texte, Machabrun renonce à ses prétentions devant témoins idoines sur le phylactère de la très Suinte Vierge et sur le coffre de la Vierge.

Ce texte nous parle clairement de la châsse de Basse Wovre dont nons connaissons l'existence par les événements de 1152. C'est la première fois qu'un texte officiel parle de la châsse.

Dans une charte de 1173. Godefroid III donne au prieuré de Basse-Wavre, des terres situées à Polbeek (75). Après l'énumération des témoins le duc ajoute : Ego Godefridus Dux postea veniens unte altare sancte Marie in Wavera

Ce texte constitue la seconde citation d'un autel de la Vierge à Bosse-Wayre. Les 2 citations faites le sont à

<sup>(72)</sup> Carminice d'Alliferen, ch. XC, fasc. 2, pp. 139-141.

<sup>(73)</sup> Id., fasc. a, ch XCVI, pp 148-149-

<sup>(74)</sup> Id., fasc. 2, ch. XCIX, pp. 152-155 (75) Id., fasc. 2, ch. CXLV, p. 217-218.

l'occasion d'événements importants : la reconciliation avec Machabrun et la donation des terres à Potheck.

Nous constatons que le culte de la Vierge a acquis une réelle importance au prieuré.

Dans une charte datée des environs de 1480. Siger de Limal et sa femme Beatrix donnent au prieuré de Basse Wavre 6 bonniers de terre et le pré situés près de Wavera superior (76).

Le document nous dit que les donateurs ont fait leur dan : des et sancte Marie pre redemptione anime sue, al-lusion assez claire au culte marial de Basse-Wavre. Un peu plus loin le document rapporte que Godefroid de Wavre et Ermentrude, son épouse, ont renoncé à l'alleu de cette donation après la mort du prénommé Siger librement et sans contradiction sur l'autel de la Bienheureuse Marie. Troisième citation d'un autel de la Vierge utilisé à l'occasion d'un événement important

Dans une charte datée des environs de 1100. Guillaume de Bierbeek et Christine, sa femme, donnent cluq sous de Lauvain pour l'entretien d'une lampe devant l'autel de Saint-Pierre dans l'église de Notre-Dame de Basse-Wayre (77).

Bien que la donation soit faite pour l'autel de Saint-Pierre, les donateurs ont soin de noter qu'ils font ce don « pria devotione Beate Marie in Wavera ». Ce texte montre l'importance du culte marial à Basse-Wovre à la fin du XIII siècle

De cette étude détaillée des divers documents contemporains, que devans-nous conclure ?

Il ressort de l'examen des chartes et diplômes situés unim 1086 et 1150 qu'il n'existait pas un culte marial à Basse-Wavre bien établi. Si le sanctuaire existait depuls longtemps, comme nous l'avons montré, tien ne nous permet de conclure à l'existence d'un culte à la Vierge.

Les événements de 1172 et les fréquentes allusions dans les documents postérieurs jusqu'à la fin du XIII siede prouvent à suffisance l'existence d'un culte marial bien établi et connu au loig.

Comment pouvons-nous expliquer la genèse de ce culte?

Les religieux de Basse-Wovre ont reçu au cours de la première moitié du XIII siècle, diverses reliques de per sonnages importants. Ce fait, rapporte par Gielemans, est acceptable car le culte des reliques jouissait d'une grande vague au Moyen-Age (78). Le duc Godefroid l'\* remit lui aussi plusieurs reliques qu'il avoit ramenées de l'Orient lors de la Croisade aux religieux de Basse-Wavre. Dans ces reliques devalent se trauver plusieurs reliques attribuées à la Vierge comme il en existait beaucoup au Moyen-Age, reliques qui n'avaient aucune valeur réelle. C'étaient souvent des cheveux de la Vierge, un morceau de sa ceinture, une aiguille.

Les moines, liers de ces reliques, ant fait construire un coffre pour les y déposer. En 1152 ils fant transparter le coffre a Bruxelles pour le décorer et les miracles qui se produisent dannent au coffre de Basse-Wavre une célebrité que les moines n'attendaient pas.

Bref. ce sont ces événements de 1152 qui sont à la hase du culte marial de Basse-Wavre. Laenen laissait entendre que les religieux auraient pu créer de toutes pièces le culte local de la Vierge. Nous crayons que cette hypothèse sernit la réalité des faits et elle expliquerait facilement le silence des documents avant 1152 et les allustons très claires rencontrées dans les documents afficiels après 1152.

S'il nous faut donc reporter après examen des textes, les origines du culte marial de Basse-Wavre vers les années 1150-1152, il n'en reste pas moins vrui que ce culte reste très ancien puisque son existence est dument attestée par des documents dignes de foi au milieu du XII\* siècle Ce culte de Basse-Wavre reste un des plus anciens de Belgique. Nous avons simplement voulu faire le point dans toutes les légendes répandues depuis le récit de Gielemans

<sup>(76)</sup> Id., faic. 2, ch. CLXIX, p. 246. (27) Id., faic. 3, ch. CCXV, p. 294-295.

<sup>(78)</sup> J. GIELEMANS, op. ch., p. 350-

et préciser la critique commencée avec tant de maitrise par le chanoine Laenen.

Conclusion

Au terme de cette étude sur les origines du prieure et du culte marial de Basse Wayre, nous tenons à résumer nos résultats et notre opinion.

Une étude attentive des documents de l'époque et une étude comparative avec d'autres documents nous ont omenés à reconnaître au sanctuaire de Basse-Wavre une origine très ancienne, due à l'existence d'une « capella libera ».

L'étude des documents nous amène au contraire à assigner nu prieuré une origine plus tardive que celle habituellement admise. A la lumière bien faible des textes, nous pouvons entrevoir la londation à Basse-Wavre sur les terres données en 1086 d'un petit couvent benédictin qui prit peu à peu de l'importance dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il ne devint prieuré, du moins d'après les textes, que vers 1150. Le premier prieur connu date de celle époque.

Le culte de Noire Dame de Basse-Wovre doit avoir eu son origine aux alentours des années 1150-1155. La date traditionnelle de 1050, avancée par Gielemans, n'est nullement prouvée par les textes. Les moines du prieuré nuront basé ce culte sur un coffre de reliques qu'ils avaient reçues principalement du duc Godefroid lor.

Ces quelques précisions historiques serviront, espérons-nous, l'histoire de l'antique sanctuaire de Basse-Wayre sans rien ôter à l'ancienneté de ce culte marial si répandu en Roman Pays de Brahant.

A Pesta, Jame et bello, libera nos, Maria Pacts

#### ANNEXE

Henri, comie et aveué de Brabant, donne à l'abbaye d'Alllighem, récemment fondée par le chevalier Gérard, divers blens et privilèges et déclare la prendre sous sa protection.

De Mornelle, Cartalaire, Issc. 1, pp. 1 à 4.
1086

In nomine sancte et Individue Trinitatis Ego Henricus divine propiciante clemencia Brabatensis patrie comes et advocatus omnihus tam presentibus quam futuris fidelibus. Omne datum optimum, et omne denum perfectum desursum est descendens a patre luminum. Notum vobis facimus qualiter miles quidam meus gerardus nomme cum aliis quibusdam quos eque divina gracia et prevenit er subsecuta est, baltheo militari deposito, ut meliorem invenirent heriditatem, miliciam jesus christi professi sunt. Et un comitatu meo loco ah antiquis Afflinghem vocato Modo autem novo monasterio appellato habitacionem saltuosam adhuc et desertam elegerunt Vt quanto amplius remoti a secularibus tanto sub regula heati Benedicti des servirent familiarius. Erexerunt autem Ecclesium in honore Besti Petri Apostolorum principis Vt uhi antes erat spelunen latennum, habitatio inciperet esse tandem recte vivencium et qui erat locus rapine et homicidij mutaretur in possessionem pacis et fructus elemesinarum. Quoniam vero locus ipse ad Comitatum nostrum horeditario jure videbatur pertinere Ego frater que meus Godefridus ab eisdem exorati fratribus de allodin nostro quo jbi iuxta in villa que dicitur Ascha tenuimus. XX. mansos vaul nostro subtravimus et pro remedio ammarum nostrarum omniumque antecessorum nostronim legitime et ex toto libere ad alfare ipsius Ecclesie tradidimus. Preteres quonium sepissime probata valde nobis placuerit militaris corum industria, tam pro seculari corum amicicia quam pro remuneracione divina de codam allodio direumjacente et ad servicium nostrum remanente ju silvis et pratis jn campis et pascuis jn piscacionibus et venacionibus annuimus eis vaum habere nobiscum.

Vt autem per amplius beneficium maius ad dei servicium cresceret eis desiderium Capellam nostram liberam in wavera aubterius sitam cum tota decimacione superioris Ecclesie, cum debita inquam instituendi presbytery subsectione, cum terris

Insuper aliquihus nostre culture subsistentibus cum theloneo et macheria, cum molendinis et curtibus ad nos in cadem villa pertinentibus huic largicioni legitime addidimus.

Litteræ Henrici comitis lovaniensis et frattis sui Godeltidi continentes quod locum Waver concesserint et liberam fecerint ecclesiæ Althgemiensis ad ædificandum ecclesiam in honorem Bestæ Virginis qua donatione multi accensi prædictos legali donatione sunt secuti, prout in lisdem litteris latius continetur. (Sine nota anni).

Heinricus, Dei gratia, comes lovaniensis et frater suus Gode-Indus hunc locum Waver concesserunt et liberum fecerunt ecclesice sancti Petri Alfligemensis comobii ad ædificandum in so ecclesium in honorem et laudem Sanctæ Dei Genitricis et perpetum Virginis Mariæ tempore Henrici Episcopi léodiensis, scilicet ut studiis et orationibus monachorum hie positorum cultus Dei honoraretur et augeretur in remissionem peccatorum sunrum et omnium sequentium henefactorum. Hac libera donatione et magna spe retributionis æternae multi accensi et ad eo et sancta Maria inspirati legali donatione sunt secuti. In primis supradictus comes Henrious et frater eius Godefridus buic ecclesiæ Wizir montem libera concesserupt. Dominus quoque Hillinus quicquid fiodi ab ipso comite tenuit in decimis, malendino, fora, per menum ipsius comitis ecclesion dedit, et comes simili libertate igsi ecclesiae concessit : adhibitis idoneis testibus : Francone castellani, Arnoldide Slusa, Herlogo, Amoldo de Upenthorp, Adiberto de Werth. Sed et dominus Sigemis prædicti molendini et fori dimidiam partem tenens, partem suam molendini pro parte fori ecclesiæ legaliter contulit : testibus Gozlone, Ricmardo, Joanne, Sigero, Henricus ejusdem Menzonis filius postea idem fecit, et decimes de sarto quas dux filie suae donavit, apposuit : Testibus Gerardo, Christino, Goslone. Dominus Hugo, quicquid decimarum tenuit, etiam ecclesiæ donavit : testibus Francone, Castellano, Arnulfo, Herlogo, Dominus Gerardus et lilius eius Henricus et Wilhelmus octodecim bonnaris in Curt legaliter ecclesiæ pro suorum animabus donaverunt : testibus Ersone, Amalrico, Conone, Rodolfo, Garmaro, Witherico. Wilhelmus Pains (Panis?) et frater suus Herbrant duodecim baunaria in Curt dederunt : testibus Amalrico, Conone, Wihelmo, Bedoherto Amstricus de Belriu tria bonnaria pro anime uzoria sust juxta Ausels dedit : testibus Bonone de Nil, Willelmo. Walterns et Uzula tria honneria in Bomel dederunt ; testibus Everardo, Waltere, Amulle. Bestrix unum et dimidium bonnarium in Toutnind dedit : testibus Sigero, Godefrida. Alardus quinque diurnales in Waver dedit : testibus Godefrida, Pakelina, Benone. Eppa dedit tutum bonnasium pro suorum animabus in Waver : testibus Getardo, Engelberto, Godefrido. Johannes et Sigerus dederent diurna e pro matre sua et Sigerus pro uxore sua diurnale. Dominus Henricus dimidium pro uxore sus dedit : testibus Gerardo, Hermanno, Alardo Menzo dedit diurnale testibus Riemardo, Emelino, Gozelino, Gerardus et Engelbertus unum honnarium in valle montis testibus Godefrido, Idmaro, Bonone. Hilinus et frater ejus Mazelinus et Everdus diurnale pro patre aun in Valle montis dederunt testibus Bonone, Fakelina, Godefrido Lambergis diurnale dedit : testibus Gerardo et Bonone. Stephanus diurnale Rembertus unum bonnarium dedit : testibus Sigero, Riquaido, Gozelino, Riquardus domistitium et diurnale prati dedit : testibus Engelherto, Walzelino, Gerardo. Johannes et suus blius Henricus dederunt dimidium honnarium prati coram teaubus Gelduiso et Ascelino. Gedulfus et natium prati coram testibus Geldingo et Ascelino Gedelfus et Herinanus partes prati dederunt ; testibus Gerardo, Bonone, Alardus donavit unum bonnorium juxta Ausels : testibus Riquardo, Hemelino. Amolberga et Bertho tria diumalla ibidem : testibus Hersone, Alardo, Lambertus poster om dimidium honnarium preti : testibus Wigero, Arnullo, Johanne. Domina Mathildis diurnale. Menzo diurnale. Theodoricus de Menzo et filius eius Henricus dederunt diurnale iuxta Perenclus et libertus Cognomento Heinarz dedit Senetæ Marine et exfestucavit quicquid juris in eo habebat coram idoneis testibus : Bonone, Titmaro, Emmeline, Johanne. Wigerus dedit diurnale prati : testibus Arnullo, Emmelino, Waltero et Menzone de Isca. Arnulfus dedit diurnale et dimidium praticoram domino Sigero de quo iuse tenari illem tenebat et Godefrido fratre eius, domina etiam Ava matre ipsorum præsente. Bavo de Turninel dedit tris bonnacia all'adii in Nil per manum ducis.

Supradictus dux Godefridus bace et alia quamplurima allodii sui que singuli pro redemptione animarum suarum dederunt in honnario vel dimidio seu diurnali vel deinceps ipso. Dei gratin, superstite daturi sunt quia laboriosum erat nobis ipsam pro parva re toties adire coelesiam Sanetic Mariae cujus ipse est advocatus, tradidit et sigilli sui attestatione libera et legitima donatione per manum ipsius esse tradita confirmavit coram nobilibus et liberis hominibus quorum nomina ex parte suscripsimus: Lambertus de Cranchem, Walterus de Grimberga, et duo filii ejus Gerardus et Arnulfus, Franco Castellanus, Fastradus et Erpho de Calmunt.

Tiré du Liber quoromdem privilegiorum monasterii Attilgemiensis et honorum prioratus Bas-Wavriensis, aux Archives Générales du Royaume, pages 21-23.

# A propos d'une Coutume matrimoniale

Dans le département de la Loire existe la curiouse coutume que voici (1).

Le jour du mardi gras on le dimanche des Brandons (Quasimodo), suivant les localités, le « garçon d'honneur » et les « garçons de noce » implantent devant la maison de celui qui s'est morié depuis moins d'un an, un supin aussi long que possible, hien éhranche et écorce, auquel on a laissé seulement des branches de tête.

A ce « mai » ou « arbre de mariage ». — noms ordinairement donnés à ce sapin — on suspend de petits sabots, des poupées, de petits matelax et un biberon rempli de lait.

Autour de cet arbre servant de pivot central, sont amassées des broussailles, sonces et autres matières inflammables.

On prépare autant de bûchers qu'il y a eu de mariages dans l'année. Chaque jeune ménage a le sien. Partout, c'est la jeune mariée qui, le soir, doit y mettre le feu et landis que les flammes s'élèvent, un danse autour du tas. Bientôt, il ne reste plus que des braises incandescentes: a ars, les premiers, les jeunes mariés sautent nu-dessus de ce petit lover; ensuite suivent, par couples, les jeunes gens et les jeunes filles.

Quand tout est brûlé, la jeune mariée paye à hoire à ceux qui unt préparé le hûcher, ou leur offre une collation ou même un souper.

Larbre de mariage ou mai restera là jusqu'à la naissance d'un enfant. C'est sculement alors que ceux qui l'avaient dressé le jour des Brandons, viendrant le renverser. Un dimanche après-midi, les parents du bébé convierant le garçon d'honneur » et les « garçons de noce » avec leurs cavalières, à un repas, léger au copieux,

L'arbre qui, le jour des seux de carême, était vigoureux et hien ecorcé, encore tout adorant de sève et de résine, ressemble alors à un mat desséché et noirci. On l'abot on ne le fait pas brûler sur place. Il y a environ 35 ans. dans la Côte Roannaise, on le débitait et il devait servir à la fabrication du berceau de l'enfant.

Si les jouets et petits sahots sont restés suspendus au sommet, ils sont remis aux parents qui les conservent précleusement.

Ajoutons que tien de tout cela n'a beu lorsque les jeunes mariés ont eu un enfant avant le dimanche des Brandons.

Il y a, conclut Paul FORTIER (2), une corrélation entre les coutumes de « l'implantation de l'arbre », des « feux de Brandons » et de « Mardi gras » et la naissance de l'enfant, mais il ne la voit pas et ne nous en dit rien.

Nous allons essayer de suppléer à cette carence

Tout mariage normal doit porter fruit. Si après un certain temps d'union, le ménage n'est pas augmente d'une unité, les jeunes gens qui ont assiste à la noce font comprendre aux nouveaux époux, d'une façon plaisante, qu'ils ne répondent pos nux légitimes espérances de leurs parents et amis. A cette fin, ils allument près de la demeure des intéressés, un grand feu pour les « réchauffer » et pour que le « réchauffage » des jeunes marlés produise son maximum d'efficacité, on les fait sauter au-dessus du foyer encore incandescent.

A Saint Martin-d'Estreaux, effectuent le même saut, surfout les jeunes filles qui voulant se marier dans l'année (5). Elles désirent danc être plus : chaudes : et trouver plus facilement chaussure à leur pied.

ringes et noce de la Loire. Paul FORTIER-BEAULIEU, Matement de la Loire. Paris, 1937, pp. 338 à 353.

<sup>(2)</sup> Paul FORTIER, Inc. cli., p. 349

<sup>(3)</sup> ibid., p. 342.

Outre ce feu, les jeunes gens implantent un arbre portant differents attributs de l'enfant (poupée, petit matelas, hiberon, etc.) qui rappellera à tout instant, aux intéressés. ce qu'on attend d'eux. Et c'est seulement à la naissance d'un bébé que ce reproche permanent sera enlevé.

Pour martifier davantage la jeune mariée, c'est ellemême qui doit allumer le feu destiné à la « réchauffer »

ainsi que son mati.

Quand la fête est terminée, voulant remercier les amis qui se sont donnés de la peine pour aider indirectement. à la naissance d'un rejeton, les jeunes époux leur payent à hoire ou leur offrent un souper.

Tout cela s'enchoine admirablement et est d'une logi que incontestable.

Ce qui prouve que cette interprétation est la honne, c'est que rien n'est fait - ni feu, ni implantation de « mai » - si un enfant nuil avant le mardi gras ou le dimanche de la Quasimodo. Dans ce cas, ainsi que le constate le correspondant de Renaison (4). « les fêles n'ont pas lieu, elles n'ont pas de raison d'être ». Evidemment, il est inutile de leur rappeler qu'ils doivent procréer, puisque c'est

Ne connaissant plus la raison d'être de ces démonstrations amicales, on constate parfois des changements qui en dénaturent complètement le sens primitif. Tel est le cas. notamment, quand le bûcher est dressé sur la place communale ou dans un pré en dehors du village, au lieu de l'être devant la maison des mariés : ou quand les attributs de l'enfant sont remplacés par un drapeau, un bouquet, des petards, une houteille remplie de pétrole ou autre chose semblable : ou, encore, quand la perche est abattue et mise aux enchères immédiatement après extinction du feu, etc.

If y a environ vingl-ring ans, à Sury-le-Comtal (5) larsque les jeunes mariés étaient propriélaires de l'immeuhle, on plaçait, le jour du mardi gras, un tonneau debout devant la maison. On y mettait une grille garnie de char

fron. On allait chercher la mariée et elle devait allumer ce lover Lorsque les jeunes époux nétaient pas propriélaires de l'immeuble, un se contentait de laire allumer le poele de la pièce principale par la mariée. Après cela, on mangenit et on s'amusait

Paul Fortier (6) voit dans ce rite e un ceste symbolique qui montre qu'elles seront les gardiennes de leur proure lover ». Rappelons que ce cas isolé avant lieu le mardi gras, comme dans les autres localités de la même région. il ne peut a agir que d'une déformation de la coulume constatée partout ailleurs. Au lieu d'un grand seu de bois ou de broussailles à l'extérieur, on s'est contente d'allumer du charbon dans un Ionneau, devant la maison et parfois, ensuite d'une plus grande dérogation encore, dans la maison même. Mais, sans aucun doute, c'est le même mobile qui partout, fait agir les amis des jeunes mariés : « réchauffer » ces demiers.

非 非 家

L'interprétation que nous venons de denner à la cou tume rappelée par Fortier-Beaulieu, et qui semble rationnelle, est confirmée par le fait que voici

En bien des régions, tant en Belgique qu'en France. lorsqu'une cadette se marte avant son ainée, on dit qu' e elle fait danser so sœur sur le cal du four ». Quel est le sens de cette locution?

Un M. Eudes, qui lut vice-président de la société · Les Antiquaires de la Morinée », va nous le dire. Il a publié, en 1841, dans les Mémaires de cette société , une étude sur les Diverses coulumes et anciens usuges de Saint Omer. Il écrivait

· Si c'est une fille cadette qui se murie la première » de la maison, gare à la pauvre sœur ainée car, de guerre » lasse, il laut que, dans quelque moment de la féte, elle · soit saisie, enlevée et portée sur la voûte du four, afin-

<sup>(4) 1</sup>bid., p. 344-(5) 1bid., p. 337-

<sup>(6)</sup> Ibid., p. 349.

» dit-on, qu'elle s'échausse, puisqu'il semble résulter de sa » position qu'elle est restée insensible à « l'amour » (7).

C'est dans hien la meme idée que nous retrouvons dans les deux cas.

Jules VANDEREUSE

## Réflexions d'un Folkloriste

(s° série)

#### ALBERT MARINUS.

ASTROLOGIE. — L'astrologie cherche à déduire des influences et des positions des astres, des planètes en particulier, des indications concernant l'avenir et des prédictions relatives à la vic des individus. Ces prétentions sont naïves. Elles ne sont toutréois pas dépourvues d'un fond de vérité. Le dire est déjà s'exposer à un certain discrédit, aussi importe-t-il de l'expliquer.

Il est incontestable, et la science ne démentira pas cette constatation, que la Terre est soumise à des influences telluriques actuellement inexplicables. L'univers forme un tout et les astres exercent les uns sur les autres des actions à distance. Les espoces interplanétaires et interastraux de sont pas des vides indifférents. Ils jouent aussi un rôle dans le conditionnement général de l'univers. Le système planétaire tout entier, n'est rien comparativement à l'ensemble du monde astral et il est subordonné o bien des phénomènes autres que la simple gravitation. De ces phénomènes, nous ne savons rien, mais nous devons bien admettre que le système planétaire dans son entièreté et dans chacune de ses parties est conditionné par des influences considérables extérieures à lui

La Terre est un des éléments de ce système, et non le plus puissant, et est soumise à ces courants telluriques. Comment douter dès lors que l'homme, — une vermine répandue sur le sol de cette planète, — la matière dout il est composé, ne peut pas être indépendant de ces influences. N'est-il pas d'ailleurs reconnu que les conditions atmosphériques agussent sur le comportement des hommes et ne sont pas étrangères à leur état de santé. L'action des astres sur l'homme ne peut pas être niée.

Toutes ces constatations testent dans le cadre de notre science. Mais dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons en tirer nueune donnée précise sur leurs effets telativement à l'humanité et surtout à un individu particulier.

<sup>(7)</sup> Mémoires V. 311, cité par P. SAINTYVES. Revue de Foikloie trançais, t. IV (1933), p. 276.

Dans le t. XX du « Foiklore Brabançon », j'ai publié une étude sur La Mariage du cadet et de la cadette.

C'est le défaut de l'ostrologie d'échafauder tout un système ne reposant sur rien de précis. De la position relative de certaines planètes, ou de certaines constellations au moment de la naissance d'un enfant en déduire son caractère futur, la place qu'il occupera dans l'humanité, ses conditions de bonheur, de gloire, de fortune, c'est de la fantasmagorie. Même en supposant que les données concernant l'action des planètes, — satellites morts — soient justes, combien ne resterait-il pas d'éléments à discriminer, d'après l'angle, ou la position favorable de ces planètes, pat rapport à l'ensemble des autres corps célestes.

Si porfois des fervents de l'astrologie ont ciu pouvoir nous considérer comme un adepte parce que nous convenons de l'existence de phénomènes telluriques, interastraux et interplanétaires, ils se sont trompés sur le crédit que nous accordons à toutes les déductions qu'ils veulent à présent en tirer. Ne connaissant men concernant ces phénomènes, il nous est impossible d'en déduire aucune conséquence. Le pourrons-nous jomms ? Il serait déjà témétaire de l'affirmer Mais en aborder systématiquement et scientifiquement l'étude serait sans doute sage.

INFLUENCE DES ETOILES SUR LES EVENEMENTS.

— A la fin du XVII' siècle on croyait encore à l'action des étoiles sur les événements. (Dans le langage courant on rencontre des expressions évocatrices de ces époques : être né sous une bonne étoile, mon étoile m'a été favorable, se fier à son étoile, etc.) La piece instorque de Kleist : Prinz Friedrich von Homburg, (le Prince de Hombourg), situe l'action au moment de la batsille de Fehrbellin (1675) gagnée par l'électeur de Brandenbourg sur les Suédois. On y lit les vers suivants :

Der ürmste Geist, des, in den Sternen fremd, Zaerst soch'eine Lehre gab !...

(Quel piètre esprit, ignorant tout du cours des astres a formé une pareille théorie !...) On ne qualifie pas de piètre esprit celui qui croit a l'influence des astres, mais celui qui doulerait de leur action sur le cours de événements. Le maréchal Kottwitz, en l'occurence, attribue la victoire à l'action des étoiles.

LES ETOILES ETERNUENT — L'esprit populaire fant souvent des comparaisons telles qu'on ne voit guère le rapport entre les choses comparéts, tout comme s'il procédait d'une logique différente, une le jour apparente au fond à celle des primitifs. L'étude du folklete donne d'ailleurs l'impression qu'il u'y u guère de distance considérable nur le mentalité de la grande masse et celle des primitifs. (Grando me per vout pas dire le peuple, moit mut le monde.) Comment per resuple copique l'occ d'un rapprechement entre copies blance e l'este d'un rapprechement entre copies d'u

Or, une tradition lointaine veut que Orion salue Simus en éternuant. Et dans les pays rhénaus, cette croyance est encore expumée pat un dicton der Stern schneuts sich. (L'étoile éternue).

FETE DES ETOILES AU JAPON. — La fête des étoiles est une grande fête du Japon, dont la religion a conservé plus que la nûtre des attaches avec le culte de la nature. Ce jour-là, les jeunes biles suspendent à des bambous des banderolles de papier sur lesquelles elles ont inscrit des poésies en l'honneur des étoiles, des souhaits, des vœux Cette fête a été célébiée en un haikai que voici, par le grand poète Japonais Basho (1644-1694).

Fête des étoiles Voici la première nuit De l'automne.

L'ETOILE DES MAGES. — Mentionnons une idée qui nous vint à l'esprit lorsque nous étions encore bien jeune. Nous avions environ seize ans. Nous lisions l'Astronomie populaire de Camille Flammarion, au lieu d'étudier nos leçons du collège. Nous y vimes qu'en 1866 une étoile était venue brusquement s'allumer dens la constellation de la Couronne boréale.

Notre esprit était familiarisé avec l'idée que des étoiles pouvaient disparaître. Il ne l'était pas avec l'idée que des étoiles pouvaient brusquement apparaître.

Nous pensêmes alors à l'Etoile des Mages dont parle le Nouveau Testament, étoile qui apparut dans le Ciel au moment de la Nativité. Pour le croyant cette étoile est une réalité, mais une réalité à laquelle il donne la valeur d'un miracle. Pour le non-croyant, c'est une fiction, une invention des thaumaturges du Christ.

Ne pourrait-on se poser une question qui, si elle se vérifiait, concilierait à ce sujet les idées contradictoires? N'y eut-il pas à cette époque, précise ou approximative, une étoile qui parut brusquement dans le ciel, c'est-à-dire que la fiction aurait été une réalité?

A cette époque, dans cette contrée, le peuple des bergen, — et le peuple était en grande partie formé de bergers. — emnaissait bien le ciel et une apparition de ce genre n'aurait pas manqué d'être aussitôt remarquée. Et en supposant que ce fut une invention, on aurait eu beaucoup de peine à la faire admettre

DU POINT DE VUE DE SIRIUS. — Voilà une locution devenue courante. Quand quelqu'un prend un problème de loin ou de haut on le dit examiné du point de vue de Sinus, éloile éloignée dans le ciel. La locution a déjà pris toutefois divers sens dérivés. Si quelqu'un est nébuleux dans ses explications on lui sert aussi l'expression. Ou bien si quelqu'un consacre son temps à une besogne inutile, dont on ne voit tout au moins pas l'utilité immédiate.

D'où vient la formule? Elle n'est pas fort ancienne, un siècle au plus, et est due à Ernest Renan qui l'a employée dans un de ses auvrages, sans y mettre d'intention, comme une image littéraire sortant de l'imagination féconde d'un écrivain. Celui-ci ne se doutait pas du succès qu'elle aurait. Elle a frappé un certain nombre de ses lecteurs lls l'ont retenue, propagée, et elle est devenue un cliché du langage.

Il en fut de même de toutes les locutions et si nous observions notre langage nous serions étonnés combien il est fait d'expressions stéréotypées.

LOUIS-LE-JUSTE. — Pourquoi Louis XIII a-t-il été surnommé le Juste? A-t-il accompli des actions si extraordinaires? Rendu des jugements fameux à l'exemple de son ancêtre Louis IX ou d'un roi plus ancien, Salomon? Pas le moins du monde. Il a déja reçu le qualificatif au berceau et il le dut plutôt à une sorte de présage. Quand il lui a été accorde, il n'avnit pas encore eu l'occasion de manifester ce sentiment. D'après l'abbé Vittorio Siri, ce nom lui fut donné tout simplement parce qu'il était né sous le signe de la Halance. Cela indique aussi qu'à cette époque (XVII' siècle) on croyait encore à l'action des astres et à l'influence des signes du Zodiaque. N'y a-t-il pas des gens qui y croient toujours? Out sait d'ailleurs si un jour ces actions à distance ne pourront être démontrées fondées

Pourquoi Louis XV a-t il été surnommé le Bien-Aimé? Il le fut peut-être des femmes mais certainement pas du peuple, bien que cependant la renommée s'est montrée injuste à son égard.

LA COMETE DE 1771. — En 1771, M. De Lolande, membre de l'Acodémie des Sciences de Paris, avoit aunoncé une comète. Cette nouvelle répandit la terreur dans tout le pays. Tout le monde se représentait la comète accrochant la terre et provoquant un cataclysme universel. Un véritable état de terreur gagna toute la France. On vit en cette circunstance des actes étonnants. Le curé d'Evreux, localité où la punique avait atteint son paroxisme, monto en chaire et déclara (slc) : « que l'espèce humaine avait obtenu du Père Eternel, un sussis jusqu'en 1790 ».

Le gouvernement de son côté, prescrivit à l'Académie des Sciences de rédiger un mémoire donnant à M. De Lalande un déments. La Politique dictant ses volontés à la science !!! L'Académie répondit à cet ordre gouvernemental d'une façon assez sybiline. Voici d'ailleurs le texte de sa réponse. Le travail de M. De Lalande n'étant qu'hypothétique quoique fondé sur des possibilités, on ne pouvait désavouer des principes reconnus en astronomie. Qu'on pouvait tout au plus établir des possibilités contraires. Mais sans détruire les autres, ce qui



Comment au XVII<sup>a</sup> siècle on 10 représentant une comète. La comète de 1664.

produitait un plus mauvais effet en confirmant ce que M. De Lalande a avancé ».

Il est utile de rappeler l'état des esprits et l'attitude d'un gouvernement, il y a cent septante aus seulement, à l'annunce d'un phénomène astronomique.

AUBADES AU SOLEIL. — Pierre Loti, dans son livre, Vers Ispahan, (p. 206), foit la description suivante d'une cérémonie en l'honneur du Soleil, dont il a été témoin en Perse, à lapahan et aux Indes, à Bénarès.

« Avant la tombée de la nuit, un peu de tempa me reste pour foire une station sur la Grand'Place (d'Ispahan), où l'heure religieuse du Moghreb s'accompagne d'un cérémonal très antérieur à l'Islam, et remontant à la primitive religion des mages. Aussitht que la musquée impériale commence à devenir violette sous les derniers rayons du couchant, un orchestre apporaît à l'autre bout de la place, dans une loggia au-dessus de la grande porte qui cit voisine de la mosquée d'émail jaune. De monstrueux tambours et de longues trompes comme celles des temples de l'Inde. C'est pour un salut, de tradition plusieurs fois millénaire, que l'on officie au soleil de Perse, à l'instant précis où il meurt. Quand les rayons s'éteignent la musique éclate, soudaine et sauvage; grands coups caverneux qui se précipitent, bruit d'orage prochain, qui

se répand sur tout ce lieu bientôt déserte où reste seulement quelque caravane accroupie, et sons de trompe qui semblent les beuglements d'une bête primitive aux abois devant la déroute de la lumière.

Demain matin les musiciens remonteront à la même place pour sonner une terrible aubade au soleil levant. Et on fait de même au bord du Gange, le parril solut à la naissance et à la mort de l'astre souverain retentit deux fois chaque jour au-dessus de Bénaies

Cette description montre d'abord qu'il y n un folklore partout, car la religion actuelle de ces contrées ne comporte plus un culte au soleil. C'est donc une rérémonie évocatrice d'une époque où le soleil était adoré dans ces régions.

Il y a dans notre folklore bien des manifestations qui évoquent aussi l'époque au chez nous le soleil était l'objet d'un culte. Cette description apporte donc ensuite un élément à verser au dossier d'une conception mythique qui fut commune à nos ancêtres et aux ancêtres des Persons et des Hindous actuels.

INFLUENCE DE LA LUNE SUR LA CROISSANCE DES PLANTES. — Nous simons à relever les cas où l'observation rudimentaire des hommes jointe à leur sens commun, les a amenés à laire des constatations confirmées à postériori pas des connaissances scientifiquement établies. (V. notre étude : Esprit scientifique et Sens commun.)

Les cultivateurs prétendent qu'il faut semer pendant le dernier quartier de la lune. Sur quoi appuient-ils cette croyance? D'abord sur leur expérience consacrée il est vrei par la tradition, celle-ci leur montrant que la germination se fait à ce moment mieux et plus rapidement, les pousses des jeunes plantes croissent plus vite. La constatation est juste; elle ne fait plus de doute aujourd'hui. Mais le paysan confère à la lune ce pouvoir. Il croit à l'action de la lune plus ou moins personnifiée en cette circonstance. Ne nous étonnons donc pas si, dans un lointain passé ils ont déilié cet astre, s'ils l'ont invoqué.

Or, la science aujourd'hui confirme l'exactitude de l'observation des agriculteurs, mais elle l'explique auvrement : à la fin des lunaisons, des mouvements orageux se produisent (sans se traduire nécessairement par des orages, bien entendu), et les décharges électriques se manifestent par des pluies, par de l'humidité donc, et une humidité chaude savorable à la germination et à la pousse des jeunes tiges. Cette pluie et cette humidité ne sufficient pas à expliquer la croissance cut il pleut en dehors de la lim des lunaisons. Mais à ce moment il y a, concommitants, des phénomènes électriques. C'est une pluie chargée d'électricité et c'est

ce caractère particulier qui lui donne son efficacité. Le phénomène est particulièrement actif au solstice d'été et à l'équinoxe d'automne. Les observations faites sur les champignons ont été à cet égard concluantes et c'est une des connaissances essentielles de l'électro-culture, c'est-à-dire cette branche de la science agricole qui étudie l'influence de l'électricité sur les cultures.

Voilà donc encore une de ces commissances populaires dont un fait facilement fi parce qu'elles sont génératrices souvent de pratiques adventices ou d'explications simplistes, que la recherche scientifique précise finit par confirmer. Paysans, continuez donc à semer à la fin des lunaisons sans vous inquiéter de savoir exactement pourquoi le moment est propice.

POURQUOI LA LUNE NE TOMBE PAS. - Les enfants s'étonnent que le Soleil, le Lune, les étoiles ne tombent pas, Ils ne peuvent s'imaginer une chose suspendue au-dessus d'eux, et ne tombant pas si elle n'est attachée à quelque chose. Els raisonnent comme le faisaient nos aïeux qui croysient les astres accrochés à une volte. Puis l'observation leur montrant ces astres se mouvant séparément avec des trajectoires différentes, ils imaginétent une série de volttes concentriques et transparentes naturellement. Les anciens Gaulois croyaient à l'existence d'un plafood. De ces conceptions abandonnées nous avons conservé l'expression, employée encore même par les astronomes : la voûte céleste. Mais bien que nous soyons instruits de la loi de Newton sur l'attraction des corps, nous ne pouvons guère nous imaginer l'espace sans lui donner un haut et un bas. Or il n'y a dans l'univers, ni baut m has, ce sont des apparences, des idées que nous nous faisons, conformes à notre situation relative. Pour nous, il y a un haut et un has. Nous donnons à ces expressions une aignification absolue

Ce n'est en fait qu'une habitude de penser, un de voir. Quand nous faisons de la géographie, le nord est toujoura en lisut, audeaus, et le sud en dessous, en bas Nous y sommes tellement accoutumés que si on nous présente une carte autrement arientée, nous ne nous y retreuvons plus. Veus ne parvenez même pas à reconnaître la Belgique ai elle est mise sens dessus dessous. De même sur un planisphère, l'Europe est au centre, l'Asia à droite et l'Amérique à gauche. Dispositions purement conventionnelles, traditionnelles même. Les Américains, eux, mettent l'Amérique un centre, l'Europe est reléguée à droite et le Japon et l'Australie apparaissent à gauche. Une de leurs cartes nous désoriente déja. Il n'y à rien qui puisse justifier une disposition platêt qu'uni autre.

D'une façon générale, donc, nous continuous, maigré notre connaissance théorique de la loi d'attraction, à raisonner comme les primutifs et les enfants en bas âge. Nous ne savons nous faire u l'idée qu'il n'y a m haut m bas, que ce qui est en haut pour nous est en has pour les autres, et vice versa. Nombreux, très nombreux sont toujours les hommes auxquels vous ne sauriez faire accroire qu'il y ait sur la terre des hommes se trouvant la tête en bas.

LES TACHES DE LA LUNE. — Paul Hermant a publié dans le Folklore Brabançon, (v. 1925-26, p. 109), un important article consacré aux taches de la lune et à la façon dont ces taches sont interprétées par les populations, ce qu'elles y voient. Il est curieux de constater que tous les pemples y voient des représentations d'êtres vivants et échalaudent des légendes interprétatives, légendes fort differentes d'une région à l'autre. Ces fictions sont un bel exemple de créations simultanées de l'esprit humain, sans imitation ou filiation d'un peuple à l'autre.

Parmi les notes laissées par Paul Hermant nous en trouvons plusieurs qui viennent compléter son article. Nous les reproduisons ici.

Selon les Indiens du nord-ouest de l'Amérique un garçon s'est enfui de chez lut avec un chaudron, parce qu'on ne lui avait pas donné à manger. Il arriva dans la lune. (Hoas-Sngas des Indianes in N.W. Amerika), (2.P. Ethnologia, 1893, p. 453), (Folkl. Brahangon, d', p. 171).

Il y a d'ailleurs dans le nord-ouest de l'Amérique de nombreuses variantes de tous ces contes. Chez les « Peaux de lièvres » c'est l'enfant qui, par l'esprit de la mort tue tous les hommes. Il partit pour la lune par la vertu du Sang répandu. On peut l'y voir encore tenant en laisse la petite chienne blanche qu'il immola et portant sur son dos l'outre pleine de sang qu'il avait suspendue à so tente quand le grand vent parcourur le camp ennemi. On l'appelle l'habitant de la lune, le génie de la mort, la musoraigne, le cœur de la nature, etc. (PETITOT, Traditions indiennes du Canada du N.-O., p. 200), (Folk), Brahançon, p. 125).

En Hongrie, c'est sainte Cécile qui joue de la harpe. On dit nussi que c'est une tzigane ou une danseuse, (Folkl., Brabançon, p. 125), Dante, dans l'Enler, parle de Cain dons la lune,

Les « Pieds noirs » ont mis dans la lune un homme et unfemme qui mangeaient la graisse des castors au lieu de leur chair. Le femme u'u qu'une jambe (Folkl, Brabançon, p. 127). Pour les Cries, c'est un homme qui surait été trompé par ses femmes. Pour d'autres, c'est un enfant, tenant d'une main une vessie et sous l'autre bras une petite chienne. Pour d'autres encere, un homme qui captura la lune à son lever et qui, par amour pour elle y entra. Pour d'autres enfin, les taches sont dues a la morsure d'un dragon. La légende racentée chez les Esquimaux du Groenland (Folkl. Brahançon, p. 131) d'après laquelle le dieu iunaire nurait poursuivr sa sœur d'une façon honteuse, dans l'obscurité, et celle-ci lui aurait frotte le visage avec de le suie, se racente aussi chez les indiens du Fanama. La même idée se retrouve chez lus habi tants de la Colombie bestannique mois la fille avoit pour amant un chien transformé en homme. Faut-il que l'imagination de l'homme soit fertile pour voir tant de choses dans la lune et en interpréter ainsi ses mehes. Et faut-il que l'homme suit nail pour

En Chine, parmi les belles légendes racontées aux enfants par leur mère, figure celle du vieilland de la Lune, chargé d'attacher à leur maissance, avec un invisible fil de soie, le garçon et la fille qui sont prédestinés l'un à l'autre.

D'autre part, il y a dans La Tempéte de Shakeapeare, un passage où l'auteur cite une croyance de cet ordre. Caliban, personnage engendré pur un démon et conçu par une sorcière, ignorant et stupide, ne connaissait meme pas le nom de la lune et du soleil, qu'il appelle la perite et la grande lumière. Il prend un matelor pour l'humme que sa mère lui avait montré dans la lune.

Jean Gessler dans Stromata Médiae et Inlimes Latinitatis (p. 41) donne un texte extrait d'Alexandri Neckam : Da naturis rerum, parlant également d'un paysan portant un fagot d'épines.

ACTION DE LA LUNE SUR LES CHANDELLES. — Au temps passé, on s'éclairait aux chandelles. On ne connaissait guère les fabriques, Aussi confectionnait-on les chandelles à domicule, Quand on voulait qu'elles soient bien blanches, alin de les utiliser le dimanche ou les jours de réception, on les coulait au cloir de lune, celle-ci ayant la réputation de les tendre plus blanches.

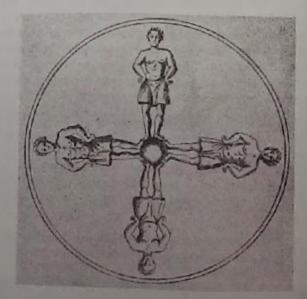
LA ROTATION DE LA TERRE. — Jusqu'eu XV siècle, tout le monde croyait à la fixité de la terre et à la rotation



Document ayant servi au VI° siècle à Cosmas Indicapleustes pour combattre la conception de la ratondité de la terre

du ciel. Ptolémée faisait autorité. Dans L'Almageste, (L. I, ch. VI) il écrivait : « Il y a des gens qui prétendent que rien n'empeche de croire que, le ciel étant immobile, c'est la terre qui tourne au-

tout de son axe. Mais ces gens-là ne sentent pas, à raison de ce qui se passe autour de nous, combien leur opinion est souverningment ridicule ». Il y avait donc déjà à cette époque laintaine, des gens qui croyatent au mauvement de la terre mais ils étaient ridiculisés. L'erreur passait pour vérité, et la vérité était considérée comme une erreur. Rares sont aujourd'hui les horames qui croient à la mobilité du ciel par rapport à la terre, mais malgré l'instruction distribuée à tous, nombreux encore sont ceux qui ne peuvent se représenter la rotondité de la terre et ils sortent l'argument ancien : il est impossible qu'il y ait des hommes ayant la tête en bas. Ceux qui ont la tête en bas, ce ne sont jamais eux, bien



Le grand argument du VI siècle contre la rotondité de la terre.

entendu. Ce sont toujours ceux de l'autre hémisphère. Nous avons constaté maintes leis ce raisonnement. Faites aussi cette experience.

Dans Lectance (Div. instit. I, III De falsa sapientia, 24-1 [Du faux savoir] on lit : « Est-il possible qu'il se trouve quelqu'un d'assez stupide pour croire qu'il y a des hommes dont les pieds sont au-dessus de la tête?

Pluturque dans De Plautis Philosoph 10, exprime la même opinion.

Enfin rappelora austi que saint Augustin (De Civ. Dei, XVIg) niait la rontondité de la terre parce que l'Ecriture Sainte n'en fait pas mention et que tout ce que dit l'Ecriture a toujours été vénité. DECIMALISATION. — « Pourquoi, nous fit un jour remarquer un partenaire ou cours d'une discussion, n'a-t-on pas introduit le système décimal dans la division des jours et des heures? On a bien su l'érendre aux poids et aux monnaies ». Il est essez étrange, en effet, que nous ayons conservé là un système duodécimal : la journée de 24 heures divisée en deux parties de 12 heures, le jour et la nuit, l'heure divisée en fio minutes, composées chacune de soixante secondes. L'année conserve aussi ses 12 mois.

Peut-être cela tient-il ou fait que la reforme eut apporté à nos mœurs de trop grands changements. Ne s'efforce-t-on pas en vain depuis un siècle d'unifier le colendrier sans y parvenir?

Peut-être cela tient-il aussi à la circonstance qu'il s'agit de mesurer le temps et non plus des données empruntées à l'espace. Les deux systèmes se rejoignent cependant par leur base. L'unité métrique est une portion d'un métidien. Or, les limites des fuseaux horaires sont elles autre chose que des métidiens? Sons doute, mais les fuseaux horaires sont délimites par le déplacement de la terre autour du soleil, donc par un mouvement. Y n-t-il une raison astronomique qui justifie la division en 24 fuseaux? Nous ne le pensons pas. La mesure semble bien être aussi purement conventionnelle.

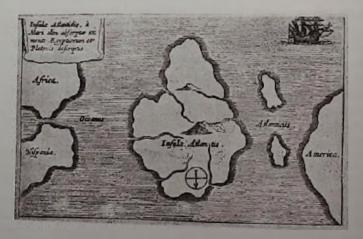
Nous croyons bien nous trouver là en présence d'un besu ess où la tradition l'a emporté sur la logique. Et des raisons humaines l'expliquent.

On soulifrait de la diversité des systèmes de poids et de mesures, de lu façon de concevoir les systèmes monétaires. Leur multitude était une complication dans les relotions d'affaires : chacun
sentait le hesoin d'apporter de l'unification. On se résolut, (non
sans peine d'ailleurs) à faire l'effort d'adoptation à un système
nouveau. Tandis que les hommes ne souffrent nullement de la division du jour en 24 heures de 60 minutes. Cette manière de diviset
le temps était universellement établie. Le besoin d'étandre la décimalisation jusque là ne se faisait pas sentir. Bien au contraire,
un changement eut apporté un trouble général et profond dans
les mœurs sans résultat pratique. L'homme ne se soucia pas d'étendre sa logique jusque dans ce domaine.

L'ATLANTIDE, MYSTERIEUX PROBLEME — Une légende vieille comme l'humanité, et dont on ne sait si, su lond, elle ne contient pas un peu de vérité, c'est celle de l'Atlantide, mystérieux continent situé dans l'Atlantique entre l'Europe et l'Afrique, d'une part, et l'Amérique d'autre part. Ce problème n'est nullement élucidé. Rien ne permet d'affirmer que ce continent a réellement existé. Aussi est-il exclu des préoccupations des géographes, et les atles n'en font, cels va de soi, sucune mention. Cependant su fur et à mesure que s'écoulent les siècles, et que

les conceptions scientifiques s'améliorent, il y a toujours en des hommes qui, utilisant les données nouvelles de la science, rajeunissent le problème et l'entretiennent.

Au XVII siècle, les géographes n'hésitaient cependant pas à introduire cette hypothèse dans leurs œuvres, et l'arlas d'Athanase Kircher donne un tracé supposé de ce continent (Remarquer la loçon dont cette carte est dressée, tout a fait en opposition avec nos usages actuels. Le sud est en haut, le nord en bas, l'Europe



L'Atlantide, d'après le Mundus Subterranéus d'Athanase Kircher, célèbre astronome du XVII' siècle (1664).

est à gauche et l'Aroérique à droite. Question d'habitude et de conventions. Si dès l'enfonce on nous habituait à lire ainsi, une carte, nous ne seriors pas déroutés). En 1935, un livre édité dans une collection bien sérieuse, celle de Payot, contient un exposé des hypothèses relatives à l'énigme de l'Atlantide, (272 p., 23 fig. et des cartes). Ce livre où la question est présentée très objectivement, a pour auteur Alexandre Beismerling : L'Atlantide.

L'auteur après avoir réuni tous les éléments pour et tous les éléments contre, n'ose prendre position.

En réalité, l'Atlantide est-elle une légende on cut-elle une existence? Il y a une égale témérité, une égale imprudence à se ranger d'un côté ou de l'autre,

## Bibliographie

Annuaire de la Commission Nationale Belge de Folklare, 200 p. Edit. Ministre de l'Instruction publique, 153, rue de la Loi. Bruxelles, 1950. Prix : 30 francs.

Cet annueire, le denxième que public la commission, contient surtout la Bibliographie du Folklore Belge pendant les années 1940-2948. Il est recommandé aux folkloristes. Ce volume ne contient que la Bibliographie d'expression française. La Bibliographie d'expression flamande fera l'objet d'un autre volume, prêt à sortir de presse.

G. DANSAERT. — Nauvel armorial Helge. 458 p. illustr. Edit. Moorthamers. 95. Marché aux-Herbes. Bru-xelles. 1040.

Precedé d'un clair exposé de l'ert héraldique, donne un répertoire alphabétique de toutes les familles belges ayant le droit de porter des armoiries et la déscription de celles-ci.

La Musique en Bolgique. 488 p. illustr. Edit « La Renaissance du Livre », 1950.

Sous la direction d'Ernest Closson, décede au moment où paraismit l'ouvrage, et de Ch. Van den Borren, c'est-à-dire les personnages les mieux qualifiés pour aborder ce sujet vaste et complexe, ce livre, à la fois historique, biographique et hibliographique, devient un livre de base pour tout qui veut s'intéresser à la musicologie nationale.

Ont collabore : ... Suz. Clerckx et Irène Hogaert, le R. P. Krops et MM. Val. Denis et Rob. Wangermée. De nombreuses planches en couleurs sont parsemées dans le livre. V. TREFOIS CLEMENS. — Ontwikkelingsgeschiedenis van onze landelijke architectuur. 500 p. illustr. Edit. De Sikkel. Anvers. 1050.

Nous avons manqué jusqu'à ce jour en Belgique de publications d'ensemble sur la construction rurale. Cet auvrage particulièrement illustre et bien que la partie flamande ait été plus fauillée, peut être considéré comme le meilleur qui soit.

Robert DUMOULIN. — La Révolution de 1850, 168 p. + 1 carte. Collection « Notre Passe ». La Rennissance du Livre, 1050.

Il ne s'agit pas d'un malaxage de tant de livres écrits sur l'événement qui shoutit à la création de la Belgique en Etat indépendant, mais, tout en devant bien rappeler des faits connus, l'auteur apporte des points de vue nouveaux inspirés de documents inédits.

Suzanne TASSIER — La Belgique et l'entrée en querre des Etats Unis (1914-1917). Collection « Notre Passé » Renaissance du Livre, Bruxelles, 1950.

Avec sa clarté habituelle, l'auteur expose l'évolution des idées en Amérique à l'égard du conflit européen et notamment à l'égard de la Belgique, victime d'une agression commise en infraction aux traités et aux lois de la guerre. L'aide et le secours américains sont ensuire analysés.

J. VERBESSELT. — Het Parochiewezen in Brabant. tot het einde van de 13<sup>r</sup> eeuw. 1<sup>re</sup> partie. 320 p. lmpr. Peelers, Léau. 1930.

Les lecteurs de « Brahantse Folklore » ent eu la primeur de quelques passages de cet important ouvrage qui comprendra so volumes. L'origine lointaine des paroisses, précédant souvent celle des communes ou des seigneuries y est patiemment recherchée. C'est donc une contribution importante autant à l'histoire de nos institutions civiles qu'à celles de nos institutions religieuses comme le titre pourrait le faire troire. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette importante entreprise.

11 BAYENS. – Het Burgerhuis van de 17° en de 18° eeuw in Brahant. 140 p. illustr. De Sikkel, Antwerpen.

L'auteur limite ses recherches au Brahant flamand, contrée ou sujet de laquelle il reproduit un nombre considérable d'habitutions anciennes, typiques, tantôt de fort bon goût, tantôt pittoresques

Uccle au Temps jadis. — 312 p., très nombreuses illustrations. Edit Uccle Centre d'Art. 1950.

Publié sous la direction de Charles Viane, ce livre est un plaisant recueil à la fois historique et folklorique. L'objectif poursuivi par l'équipe de collaborateurs est d'intéresser les habitants de leur commune à son passé, et leur expliquer ce qu'ils peuvent encore y voir chaque jour. Leur tache étant ainsi délimitée, on peut les féliciter de l'avoir réalisée avec succès.

Joseph COPPENS. — Dictionnaira Aclat. 420 p. Edit Fédération Wallonne du Brahant. 1950.

Excellent cuvrage consecré au parler populaire de la ville de Nivelles. Des notes érymologiques ont été rédigées par H. Ferrière. Des dessins de P. Coller illustrent le livre. Les définitions et explications des termes contiennent de précieuses et curleuses indications d'ordre folklorique. Il convient de féliciter l'auteur de son patient et minutieux travail et la ville de Nivelles d'avoir pris le travail sous son patronage.

R. M. LEMAIRE. — La formation du style gothique brabançon. 250 p. illustr. Edit. Nederlandse Bockhandel. 1949.

Cet cuvrage, partie d'un cosemble : origines du style gethique en Brabant, est consacré aux églises de l'ancien quartier de Louvain. Ouvrage à recommander tant par l'intérêt des textes que la richesse des planches et la clarté des dessins.

Pierre RECHT. — Les Biens communaux du Namurois et leur partage à la fin du XVIII<sup>e</sup> stècle. 288 p. <sup>4</sup> une excellente carte. Edit. Etablissements Bruylant, Bruxelles. 1950.

Cet ouvrage est publié avec le concours de la Fondation Franqui et du Ministère de l'Instruction publique. C'est une importante contribution à l'histoire agraire et du droit zura de la Belgique. La situation des classes surales à la fin de l'ancien régime y est très men discutée.

L'auteur montre bien que l'existence des biens comminaux, fort étendus dans le passé, n'était plus en rapport avec l'évolution économique générale et que leur disparition, leur partage, tout en lésant des droits acquis, a été favorable à la fois au rendement agricole et à l'expansion de la population.

Maurice PIRON - Tchantchès et son évolution dans la tradition liégeoise, 120 p. ± 9 pl. hors texte. Publication de l'Academie myale de Belgique. 1950.

Le type populaire liégeois fait l'objet d'une étude fouillée au cours de laquelle l'auteur corrige hien des idées fausses. Une fois de plus nous voyons combien la réalité cêde facilement le pas devant des créations de l'esprit et combien celles-ci finissent par être acceptées par tout le monde comme si elles étaient lu réalité.

VAN GASSEN. – Gaschiedenis van Ninove. 12e partie 112 p. illustr. Edit. « De Toren 2, Ninove. 1949

Aux confins du Brabant, cette ville a eu son existence étroitement mélée à celle de notre Province. Les bras qu'y forme la Dendre en ont fait un lieu d'établissement idéal pour les populutions préhistoriques et un point militaire important dans la suite des temps.

Maurits GIJSSELING. — Toponymie van Ouden burg. 280 p. + carles. Commission royale de Toponymie et de Dialectologie. 1950.

Le glossaire proprement dit, auquel sont consacrées 126 pages, est précédé d'un exposé de la méthode suivie par l'auteur, d'un aperça historique de la commune depuis 1084, d'une recherche sur l'étymologie du nom et des considérations utiles à la situer géologiquement.

Francis DUMONT. — La contre révolution brabancanne dans la presqu'ile de Chimay (1789-1791). 184 p. 1 carte et dessins. Edit. Gothier, Liège. 1947.

Cet appendice qui tel une hernie, étranglée même, qui se trouve au sud du pays, a souvent été négligé par les historiens Sa situation lui donne cependant des traits particuliers et il est curieux de voir quelles y furent les répercussions des événements se passent dans le reste de la Belgique et en France. La présente monographie nous le montre pour la révolution brabançonne.

Jean PI RAYE. — Dominique Lampson (1552-1599). 124 p. Ed. Desclee De Brouwer. 1950.

L'humanisme au pays de Liège est peu connu encore et il convient de se réjouir d'en voir se développer l'étude. Ce livre, consucré à un humaniste, montre aussitôt l'intérêt qu'il y aurait à voir se poursuivre l'étude de cette question. La présente monographie est préfacée par M''s Marie Delcourt.

J. GESSIER. – Virgili? 80 p. illustr. + fac simili du livre populaire flamand Virgilius. Edit. • De Vlijt •. Antwerpen.

C'est-à-dire que l'auteur travaille sur un exemplaire finmand d'un livre populaire aussi bien en France et en Angleterre. Il fait d'ailleurs une critique comparative de ces diverses éditions en s'attachant a restains épisodes particulièrement plaisants et même scatologiques.

Roger LECOTTE. — Essai bibliographique sur les Compagnonnages. 180 p. Edit. Plon. Paris. Collection Présences », 1951

Le terme compagnon ne répond pas dans ce titre a cebu employé chez nous donz les anciens métiers. Il vise des groupements de travailleurs qui accomplissaient un « Tour de France en exerçant leur métier et toutes les associations ouvrières à forme initiatique. Cet aspect du problème a peu été étudié chez nous ou tout au moins s'est montré peu révéloteur. Il serait cependant étonnant que ce régime qui fut développé en Allemagne et en France ne l'aie pas été chez nous également. Il serait agrésille à l'auteur de recevoir des renseignements éventuels sur cette forme de compagnonnage en Belgique.

John MEIER. — Almengrab und Rechtsstein, 160 p illustr. Akademie Verlag, Berlin, 1950.

L'Académie des Sciences de Berlin édite ce travail fon de la mente sur le rôle des pierres en justice. Le sol be gu en molt dans la zone de l'exploration et des considérations son présentées aux nos mégalithes et aux nos perrons.

Almanach wallon 1951, littéraire et artistique, — 156 p. reliaussées de dessins. Chez Van Cromphout à Lessines, ou chaussée de Helmet, 178, Bruxelles, Prix : 50 francs.

Cinquième de la série, ce coquet ouvrage se distingue des almanachs courants par sa belle tenue littéraire. Il foit connaître et apprécier les auteurs d'expression française du pays ; il exprime aussi tentôt avec émotion, tentôt avec humour, le caractère de la région, l'esprit de ses habitants. Phénomène curieux à constater ; tandis que tout augmente, en imprimerie notamment, le prix de ce volume, tout en contenant la même quantité de matière, est ramené de 50 fr. a 3n fr. L'édition de luxe est maintenue à 100 fr.

Paul BONENFANT. — La Charte de fondation du chapitre de Sainte Gudule à Bruxelles. 56 p. ± 5 planches. Edit. Commission royale d'Histoire. Palais des Académies. Bruxelles. 1950.

Importante note critique au sujet de cette question on de nombreux faux sont venus troubler le problème et en ent rendu la sclution délicate.

À. M. BONENFANT - FEYTMANS.— Le problème des enfants trouvés à Bruxelles au XVII<sup>e</sup> siècle. 20 p. plus illustr. Extr. du Bulletin de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles. 1950.

Problème examiné en fonction d'un tableau du peintre Pierre Meert, catalogué sous le titre : « Les maîtres des enfants trouves distribuent des pains et des vêtements ».

Le patrimoine artistique de l'assistance publique de Bruxelles. 94 p. + 33 planches. 1930.

A part les amsteurs, le grand public ignore souvent que la Commission d'Assistance de Bruxelles possède un riche trésor d'archives et d'œuvres d'art. Il ignore que ces collections sont accessibles au public. Un catalogue descriptif vient d'en être dressé, precédé d'uns excellente introduction rédigée par M<sup>esc</sup> Bonenfant-reytmans.

Georges. Patrick SPEECKAERT. — Saintes en Brahant. Ses origines et son histoire (680-1914). 48 p. 1- hars texte, 1950.

Courte mais honne monographic d'un village brabançon, rélèbre surtout par le culte que l'on y rend à sainte Reneide.

F. POUMON. — Les Châtenux du Brabant 52 p. 32 planches. Edition du Cercle d'Art, Bruxelles. 1949.

Publié sous les auspices du Commissariat général du Toucisme. Une longue introduction, intéressante, consactée à des considérations générales, historiques, architecturales, puis une série de belles photes, château par château, accompagnée de commentaires courts et précis, tel est le contenu de ce petit ouvrage.

Jean GESSLER. — Tortures et Supplices « modérés » sous l'ancien régime. Revue Belge de Philologie et d'Histoire. XXVIIII. nº 1. 1950.

Jean Gessler publie en ce moment dans diverses publications de nombreux travaux concernant les usages de la Justice dans le passé. Nous en avons donne nous même dans les deux éditions de notre revue. Nos lerteurs, intéressés à cette question, trouveront d'utiles renseignements dans l'étude que nous signalons sei. Si les supplices décrits sont qualifiés de « modérés », qu'étaient donc les autres ?

Jules PEUTEMAN 4 Albert PUTERS. — La Château de Streversdorp à Montzen. Commission des Monuments et des Sites 1940.

Ce château et ses abords, tel qu'ils sont dans leur état actuel, constituent un ensemble vraiment digne de conservation. Que de choses intéressantes encore dans notre pays et peu connues. Sachons gré à ceux qui se dévouent à les sauver. La Commission royale des Monuments et des Sites, sur proposition des deux auteurs, qui nous ont envoyé leur rapport, vient d'être saisie d'un proposition de classement.

A. DE LAET. - Word Sinte Reinilde te Condé of te Kantich geboren ? 50 p. illustr. 1970.

L'auteur s'attache à montrer que minte Renelde est née mon à Condé, comme un le prétend, mais à Condch.

1. BERTRANG. — Le Hèlléchsman arlanais. 16 p. + 5 illustrations. 1051.

A propos de l'inauguration du nouveau géant arlonais, l'auteur fixe la graphie du nom sous rette forme. Il en profite pour apporter des précisions sur le personnage dont il évoque le souvenir (courtier de mariage, entremetteur entre jeunes gens et jeunes filles) et les circonstances dans lesquelles il fonctionnait (foire aux épousailles). Ajoutons que nous nous rallions à la thèse de l'aureur selon laquelle, bien que nouveau venu, ce géant est folklonque.

1 BEERTJE. – Volkskundige Almanak. 60 p. illustr. Drukkerij Graphica. Brugge 1951.

Edité par le « Bond van Westvlaamse Folkloristen », contient des articles sur les anciennes étuves brugeoises, sur les porticularités d'un lieu dit : « Op den Hoorne » situé entre Moerkerke et Middelbourg, sur une kermesse à Ostende vers 1800, sur les enseignes à l'âne, etc...

J. VAN DER VEN. — Petits travaux sur la Boulanyerie en Hollande.

L'auteur continue à publier une série de petites plaquettes illustrées sur le métier de boulanger en Hollande.

Nous avons reçu: Bak meer Limburgso via (« Faites plus de tartes du Limbourg »). De Bakker en het Schoolkind (« Le Boulanger et l'Ecolier »). De Vrouw in de Bakkerij (« La femme dans la Houlangerie »). Het Wikkelkind en het Geboortebrood (« Le nouveau né et le pain de noissance »). Met da Kromana arn: gaan (« Le pain du premier né »).

Du même auteur signalons un travail sur le Rommelpot.

Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de dialectologie. 416 p. XXIV. 1950.

Volumes toujours bien nourris. Susceptibles d'intéresser les folloristes, signalous : Tavernier - Vereccken : Dierensoortnamen van mensennamen atgeleid. (c Les noms d'animaux dérivés de noms d'hommes :) et de J. Dupont : Ulenspiegel 1350 - 1950 ? où l'auteur ne se préoccupe naturellement pas des aventures du pertunnage, mais des expressions, sous leur aspect phonétique.

Les bibliographies française et flamande de l'année sont comme d'habitude contenues dans le volume. Elles y font l'objet

de deux bibliographies distinctes, conçues selon des plans différents.

Bulletin de la Société royale Belge d'Anthropulogie et de Préhistoire. 1, 50, 1948.

La société rattrape tout doucement ses années perdues. Des communications publiées, nous ne pouvons retenir ici que celles qui ont un caractère ethnologique les mettant en rapport avec les problèmes folkloriques. Cette discrimination n'implique nullement une critique de la valeur des autres. Signalons celles de M' " Gripekoven | Image votive boudhique, Au pays des Matmatos, Ceintures magiques des Dayaks de Bornéa, celles de Florent Mertier : Le Dragon chinois, son cuite et ses têtes, Du sens primitif de l'antique et célèbre figure divinatoire des taoistes chinois et japonais.

Annales du XXXIII Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique (1947).

Sous la direction de A. Jansen et A. Van Herck, les travoux de ce congrès tenu à Anvers sont publiés en un volume (r' portie). A la table nous voyons les communications folkloriques suivantes :

Het ontstaan van de Nederlandse Volksbocken (L. De Baene), Buitenlandse oorsprong van de Antwerpse en Mechelse Volksermaken (J. De Schuyter), Bedevaart onderzoek oan de Leuvense Universiteit (J. Van Haver).

Un rapport de M. Welraet est consacré à la création d'une commission d'Histoire de la guerre en Belgique. Il est étennant que l'en ne s'attache pas à recueillir ces archives. En 1920 déjà, notre service avait commencé à récelter celles du Brabant. A la suite de cette enquête une Commission nationale avoit été créée. Elle a réuni un important matériel. Les archives de la seconde guerre ne seraient-elles donc pas recherchées? Ce serait une inconcevable lacune.

Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois. — 164 p. † 30 p. tables — illustr. T. LXVII. 1949-1950.

Parmi les 30 études contenues dans ce volume, toutes intéressantes et de mérite, aucune toutefois ne peut être considérée comme folklorique. Quelques unes ont des accointances avec notre science : J. Herbillon, Les Miracula aunctis Trudanis et la toponymie : Jean Hoyoux, Le carâme et l'hygiène au temps d'Erame : Elisée Legros, Du philologue à l'historien . A. Van Der Linden, Reflaxions sur la préhistoire musicale en Belgique.

Annales du Cercle Archéologique du Canton de Soignies — 192 p. XI. 1949.

D'un très grand intérêt historique, archéologique, préhistonque pour la région de Soignies, riche en souvenirs, la publication du cercle actif est à recommander. Faute sans doute d'un folkluriste dynamique et compétent, la partie folklorique y est fort réduite. Six courtes notices dans le genre de nos menus-faits et c'est tout. Parmi ses membres le cercle n'en trouverait-il pas un, parmi les jeunes principalement, qui se consacrerait particulièrement au Folklore?

Les Dialectes belgo ramans. — 1 VII. Nºº 2-3, janvier-juin 1940.

Cette revue, qui apporte tant de contributions utiles à l'étude des dislectes wallons, donne dans ce fascicule deux études dont l'intérêt n'est pas sculement philologique mais aussi folklorique. Ce sont R. Pinon : Quastionnaire sur la danse folklorique en Wallonie et Beaupain et Herbillon : Le nom de Saint Macrawe.

#### Eigen Schoon en de Brabunder.

Cette revue va fêter le quarantieme anniversaire de sa fondatinn. Eigen Schoon d'abord (1911), Da Brabander ensuite (1919),
fusion des deux publications en 1925 et fondation du Cercle Historique et Archéologique du Brabant flamand. Si on juge l'œuvre
dans son ensemble, on ne peut s'empêcher d'en admirer l'ampleur
et de féliciter ceux qui l'ont réalisée. On se souviendra en cette
circonstance de l'activité de l'Abbé De Vis et on évoquera le souvenir, plus lointain, de M. Lindemana père, avec lequel, dès le
début de son existence, notre Service eut les relations les plus
cordiales. On doit aussi, à l'occasion de ce jubilé, adresser un
particulier hommage à M. J. Lindemans, qui a continué et étendu
l'œuvre entreprise par son père.

Après avoir sincèrement exprimé nos sentiments et notre admiration, on nous permettra d'exprimer un regret Celui de voir paraître dans cette revue des appréciations pas toujours aimables et pas toujours justifiées à l'égard de notre revue. Pourquoi se plaindre de ce que nous ne signalons pas dans notre bulletin bibliographique la revue « Bigen Schoon — De Brahander » ? Si on devait aligner ce que nous en avons dit ici depuis » fondation et comparer avec ce qu'elle dit de notre revue, nous aurions une sameuse avance. Ensuite les nutes publiées par Eigen Schoon n'ont pas toujours été très aimables et nous voudrions bien savoir s'il nous est arrivé une seule fois d'adresser à cette publication un seul mot désobligeant.

Le Folklore n'est pas encore tellement apprécié dans le pays que les Folkloristes puissent se payer le luxe de querelles stériles. Ils ont bien plus à attendre au contraire d'une solidarité agissante. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle, de notre côté, nous nous sommes toujours abstenus, même si nous en avions le désir, de dire dans nos comptes rendus bibliographiques quoi que ce soit de nature à déprécier n'importe quelle publication.

#### Volkskunde. - X'. N" 1 1951.

Toujours appréciables sont les contributions au Folklore apportées par cette revue, cette très uncienne revue, cor si elle porte modestement la mention X" année, ce n'est là que le millésime de sa seconde série. Elle en est en réalité à sa 52' année. Au sommaire du fascicule par lequel débute l'an 1951, nous lisons : Gessler, Het Heksengewicht in de Kempan; Sinninghe, De achtergrond van een Viaamse Rezweringslormule; Jonesen, Bomenvara ring in Waasland; van de Graft, Karmishedjes.

#### Oostolaamse Zanten. - XVI. No 1. 1951.

Ce numéro est consacré surtout au compte-rendu de deux jubilés auxquels nous tenons à nous associer. Tout d'abord, à Alost et à Denderleeuw, le centenaire de la naissance d'Alfons De Cock a été commémoré et ensuite le 25' anniversaire du Cercle des Folkloristes de la Flondre orientale (Bond des Oostvloamse Folkloristen).

L'œuvre de De Cock n'est plus à magnifier, mais la reconnaissance s'imposers toujours et l'activité du cercle jubilaire, sinsi que sa revue Oostvlaamse Zanton, ne peut mériter que des éloges.

### Le Pays gaumais. - 156 p. illustr. Xl'. 1950.

Une étude de 40 pages de M. Maget : « Quelques aspects de l'enquête ethnographique » est à signaler à l'attention des folkloristes car elle présente un intérêt valable pour n'importe quelle région et non seulement pour la Gaume. Seules les illustrations relatives à des phénomènes de cette région confèrent à l'étude son caractère regionaliste.

Grâce à cette bonne revue, la région de Virton, dite Lerraine belge, est folkloriquement bien desservie.

## Carla Arduannae. — 1re année. 1950.

Un cercle de recherches historiques et folkloriques, s'est constitué à Lavacherie sur Ourthe. Il est actif et fait du bon travail. Il a entrepris la publication d'un builetin trimestriel : « Curia Arduenne », tité au duplicateur, qui contient, ma foi, bien des renseignements utiles. La région a été peu explorée jusqu'à présent et les chercheurs de l'endroit font de la bien utile hesogne. Puissent-ils être compris et soutenus | Nous les engageons à persévèrer. Bon courage.

## Folklore Stavelot Malmedy - 110 p. XIV. 1950.

Le Souvenir de St-Sigebert, honoré dans la région, est invaqué par François Bex : l'article de Yvon Delatte, « La Population de la Principauté de Stavelot-Malmédy en 1544 », bien que très anthroponymique et démographique, contient des données pour des évocations folkleriques. Enfin, Roger Pinon, étudiant la Lyra Malmédienne, société locale de musique, sort d'un aspect uniquement historique pour montrer cumment la vie d'une contrée est reflétée dans ses chansons folkloriques.

### V. D. C. V. — Organi van de Volkscentrale voor Vlaanderen. Oude Donklaan, 25. Deume-Anvers.

Les personnes qui s'intéressent aux danses populaires et également aux chansons et à la musique populaires, trouveront dans le bulletin de la centrole flamande des danses populaires non seulement des indications sur le mouvement très répandu dans cette partie du pays, mois aussi des articles sur des danses ou des chansons.

Bulletin de la Société Royale « Le Vieux Liège ». — N° 88 Mai Août 1950.

On s'est beaucoup préoccupe de Saint Remade ces demicrs temps et François Baré a écrit pour le numéro de cette revue que nous signalons ici un article intitulé : « La Légende dorée de Saint-Remade ».

Mededelingen. — (Instituut voor Naamkunde te Leaven). XXV<sup>a</sup>. 1949.

Dans le volume de cette année nous signalons, en nous plaçant seulement au point de vue de l'utilité qu'elles peuvent avoir pour les folkloristes, les études suivantes : Van Gorp, Kempische personnanemen : de Vrieze, Over de vormaanduiding in West-Visames veldnamen : Weynen, Noordbrahantse plaatsnamen (III) van de Wijer. De spelling der Visamsa gemeentenamen.

### Het Oude Land van Loon. - V. 1950

Les cercles d'études historiques et archéologiques du Limhourg se sont fédérés, afin de pouvoir entreprendre une action concertée pour le developpement culturel de cette province et afin aussi de pouvoir éditer une revue, celle que nous signalons ici. Elle se recommande par la variété et la qualité de ses articles. Nous voudrions toutefois nous permettre une petite critique. La place faite au folklore dans cette publication nous semble bien réduite et c'est tout au plus si nous pouvons retenir pour toute l'année les articles de P. Florentius sur les croix des chemins et des campagnes et de C. Vonderstracten sur deux pièces inconnues du théâtre hasseltois. Notre remarque n'implique naturellement aucune critique quand à l'intérêt d'ensemble de la publication. C'est plus un vœu qu'une critique d'ailleurs.

H. O. K. — (Hoogstraten Oudheidkundige kring — Cercle Archéologique d'Hoogstraten). 168 p. illustrées. XVIII<sup>e</sup>. 1950.

Le XVIII<sup>e</sup> volume du Cercle Archéologique d'Hoogstraten est entièrement consacré à une étude très illustrée de Jozef Lauwenje : Hoogstraten aloude vrijheid.

Bijdragen tot de Geschiedenis. (Bijzonderlijk van het Oud hertogdom Brahant). — 5° série. 5° année. N° 1. Anvers. 1951.

Revue spécialement consacrée à l'histoire de l'ancien duché de Brabaut, on y lit dans ce fascicule des notes historiques de P. M. Soeten sur les communes de Oolen, Hulsthout, Zoerle. D'intérêt folklorique, la note de la p. 12, sur le char de Saint-Martin à Oolen, Prims donne : Resolutiabank van Costerweel 1649-1656; Havermans : Landkaart van de Wilmarsdoncksedijk; Antheunis : De Franse sansculotten en het Klooster der Engelse Dominikananessen te Brussel (1792-1794).

## La Vie Wallonne. - XXIV. 1950.

Si cette publication e préoccupe de toute la vie culturelle en pays wallon, elle y fait une place équitable, proportionnée au Folklore. Signalons parmi les études folkloriques rencontrêes aux sommaires de l'aunée 1950, celles de R. Pinon sur Le Folklore musical à l'école et celle illustrée de A. E. Muller, sur Le Maison ardennaise, pages extraites d'ailleurs d'un manuacrit volumineur

actuellement à l'impression chez Desoer à Liège. Nous le signalona d'autant plus volontiers que l'étude de l'habitation avait été trop négligée jusqu'à présent par nos folkloristes.

La Vie Wallonne. - 11 trimestre 1931.

Contient, entre autres articles : de E. Legros : Qualques notes de dialectologie et de folktore brahançons d'après les papiers de l'abbé Massaux; d'Emile Brouette. La Sorcellerie à Wassaiges et environs en 1669, et de Jules Herbillon : Le nom du briolet, vin hutois.

Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie. — Décembre 1950.

Le tourisme, un des grands problèmes de l'actualité, finira par créer son inlklore. On se tournere alors vers les études générales dans le genre de celle publiée par R. Sevrin : L'actualité touristique en Belgique, inspirée por des considérations géographiques.

L'Intermédiaire. - Nº 32. Mars 1051.

Le bulletin bimestriel du Service de Centralisation des Etudes généalogiques et Démographiques de Belgique, contient d'utiles indications pour tous œux qui s'intéressent à la généalogie. Patfois aussi un article général ou des références relatives a une personnalité historique comme par exemple Jeanne d'Arc dans le numéro que nous signalons ici.

Bullatin de la Ligne des Amis de la Forêt de Saignes. — 52° année, n° 1 janvier, et n° 2 avril 1951.

Ce sympathique bulletin créé pour le défense d'un site grandiose et hienfaisant, contient de sévères critiques du sauvage projet de construction d'une autostrade coupant en deux la Forêt de Sorgnes. Il est souhaitable de le souteuir dons ces efforts.

Revue du Touring Club. - 57° année. Nº 4. février

On ne peut pas demander à une revue de ce genre, dont l'objectif est touristique et non folklorique, qu'elle publie des uricles nettement folkloriques. Aussi avons-nous rarement l'occision de signaler un article à l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de l'uniforme de l'attention de nos lecteurs en raison de l'uniforme de

ou l'autre fait peu connu ou inédit qu'il contient. Citons ici l'article de A. Jacoba . « Funérailles en Flandre ».

De Autotoerist. — Orgaan van de Vlaamse Automobilistenbund. St-Jakohsmarkt. 45. Antwerpen. 1-3-1951.

On trouve parfois dans des revues ou on s'y ottendrait le moins des articles sur des sujets en apparence tout à fait étrangers à leur programme. C'est ainsi qu'on peut lire dans le numéro ci-dessus renseigné un article illustré de Mark van Hemelrijk sur Sanderus en de Ikonografië onzer steden, kastelon en dorpen-Qui, en effet, s'intéressant à l'état oncien de nos provinces au XVII° siècle, n'est appelé à consulter le Sanderus? Les Brabançons en particulier feuilletant toujours la 4 Chorographia Sacra Brabantiae. ».

Les questions liturgiques et paroissiales. — XXXI<sup>a</sup>. Nº 4, juillet-août 1950. Abbaye du Mont César à Louvain.

Revue très spécialisée, trop même pour que nous ayans souvent, malgré son intérêt, l'occasion de la signalet. Dans ce fascicule on peut lite un article de dom Van Humbreck sur l'origine de l'évolution des Stalles qui meublent nos églises. Il conduit à modifier bien des idées traditionnelles qui leur sont relatives.

Paroisse et Liturgle. - 55° année. Mars-Avril. N° 2.

Editée par l'Abbaye de Saint-André, cette revue, hien que s'eccupant de liturgie, contient des renseignements susceptibles d'intéresser les folkloristes, appelés souvent à distinguer ce qui dans les usages est conformiste ou non Ainsi dans ce fascici en est-il des articles de Dom Maertens : Commentaire des functuelles, et de l'Abbé Melherbe : Le Custrum doloris ou catainique des Services funèbres.